#### COMMUNE DE LOMIE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

# COMMUNE DE LOMIE

# FORET COMMUNALE

# PLAN D'AMENAGEMENT



Période 2014-2043 Surface classée : 15194 ha



Travaux d'aménagement Forestier, Etudes sociales et environnementales B.P. 14731 – Yaoundé. Tel: +237 99 49 67 11 / +237 78 64 80 09 E-Mail: -- Site Web: WWW.tfm-cameroun.com

# COMMUNE DE LOMIE

Projet d'aménagement de la Forêt Communale de Lomié

PLAN D'AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE DE LOMIE (15 194 ha)

Période 2014 à 2043

Avril 2014



#### Springer and the second

	BREVIATIONS EMPLOYES DANS LE TEXTE	
LISTE DES TA	ABLEAUX	Vİİ
	GURES	
	ON	
	STIQUES BIOPHYSIQUES DE LA FORET	
	ations administratives	
	Situation administrative	
	Superficie	
	Situation géographique et limites	
1,14	Description des limites de la Forêt Communale	. 5
1.2.les fact	teurs ecologiques	. 9
1.2.1.	Topographie	. 9
1.2.2.	Climat	. 9
1.2.3.	Géologie et pédologie	de service
1.2.4.	Hydrographie	12
1.2.5.	Végétation	12
1.2.6 F	Faune	14
2. L'ENVIRON	INEMENT SOCIO-ECONOMIQUE	.21
2.1 CARAC	TERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES	.21
2.1.1 F	Historique des peuples, migrations et groupes éthniques	21
	Mode d'accès à la terre	
	Description de la population	
2.1.5 (	Croyances et religion	26
2.2 ACTIVI	ITES DE LA POPULATION	.27
2.2.1 A	Activités liées à la forêt	27
2.2.2 1	Activités agricoles traditionnelles	27
2.2.3 /	Activités agricoles de rente	27
2.2.4 1	.a pêche	28
2.2.5 1	_'élevage	28
2.2.6 1	a chasse	29
2.2.7 1	a cueillette	30
2.2.8 1	_'artisanat	3:
2.2.9 [	Les organisations de développement et GIC	32
	ITES ECONOMIQUES	



	2.3.1 La foresterie communautaire	34
	2.3.2 Activités industrielles	34
	2.3.3 Agro-Industries	35
	2.3.4 Pêche industrielle	35
	2.3.5 Tourisme et écotourisme	. 35
	2.4 LES INFRASTRUCTURES	35
	2.4.1. Les infrastructures scolaires	. 35
	2.4.2. La santé	. 36
	2,4.3. L'électricité	. 36
	2.4.4. L'eau	. 36
	2.4.5. Les Télécommunications	. 37
	2.4.6. Le Réseau routier	. 37
	2.4.7, Le Commerce	. 37
3 E	TAT DE LA FORET	
	3.1 HISTORIQUE DE LA FORÉT	40
	3.1.1 Origine de la forêt	. 40
	3.1.2 Perturbations naturelles ou humaines	. 40
	3,2 TRAVAUX FORESTIERS ANTERIEURS	40
	3.2.1 Reboisement	. 40
	3.2.2 Inventaires et autres études du milieu	
	3.2.3 Exploitations	. 40
	3.3 ANALYSE, SYNTHESE DES RESULTATS DE L'INVENTAIRE D'AMENAGEMENT DE LA FCL	41
	3.3.1 Contenance	. 41
	3.3.2 Effectifs	. 44
	3.3.3 Contenu	. 57
	3.4 PRODUCTIVITE DE LA FORET	62
	3.4.1 Accroissements	. 62
	3.4.2 Mortalités	. 63
	3.4.3 Dégâts d'exploitation	. 63
	3.5 DIAGNOSTIC SUR L'ETAT DE LA FORET	
	AMENAGEMENT PROPOSE	
	4.1 OBJECTIFS D'AMENAGEMENT ASSIGNES A LA FORET	
	4.2 AFFECTATION DES TERRES ET DROITS D'USAGE	
	4.2.1 Affectations des terres	
	4.2.2 Droits d'usage	
	4.3 AMENAGEMENT DE LA SERIE DE PRODUCTION	
	4.3.1 Liste des essences aménagées	69

4.3.2 La rotation	70
4.3.3 Les DME/AME	70
4.3.4 Essences interdites à l'exploitation	74
4.3.5 La possibilité forestière	74
4.3.6 Simulation de production commerciale	76
4.4 PARCELLAIRE	77
4.4.1 Blocs d'aménagement	77
4.4.2 Ordre de passage	78
4.4.3 Assiettes annuelles de coupe	85
4.4.4 Voirie forestière	
4.5 REGIMES SYLVICOLES SPECIAUX	
4.5.1 Objectifs spécifiques d'aménagement des essences spéciales	
4.5.2 Règles sylvicoles des essences spéciales et mode d'intervention	
4.6 PROGRAMME D'INTERVENTIONS SYLVICOLES	
4.7 PROGRAMME DE PROTECTION	
4.7.1 Protection contre l'érosion (bassins versants, berges, etc.)	90
4.7.2 Protection contre le feu	91
4.7.3 Protection contre les insectes et les maladies	91
4.7.4 Protection contre les envahissements de la population	91
4.7.5 Protection contre la pollution	
4.7.6 Dispositif de surveillance et de contrôle	
4.8 AUTRES AMENAGEMENTS	
4.8.1 Structures d'accueil du public	
4.8.2 Mesures de conservation et de mise en valeur du potentiel halieu cynégétique	
4.8.3 Promotion et gestion des produits forestiers non bois d'œuvre	
4.8.4 Mesures pour harmoniser les activités de la population avec les objed'aménagement	
4.9 ACTIVITES DE RECHERCHE	
5 PARTICIPATION DES POPULATIONS A L'AMENAGEMENT FORESTIER	97
5.1 CADRE ORGANISATIONNEL ET RELATIONNEL	97
5.2 MODES D'INTERVENTION DES POPULATIONS DANS LA FORET	98
5.3 EVOLUTION DES RELATIONS POPULATIONS-FORET, RESOLUTION DES CONFLITS	
5.4 DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES	
6 DUREE ET REVISION DU PLAN	
7 BILAN ECONOMIQUE ET FINANCIER	
7.1 LES REVENUS	
7.2 LES DEPENSES	105



7.3 JUSTIFICATION DE L'AMENAGEMENT	108
ANNEXES	110
Annexe 1 : Décret de classement de la Forêt communale de Lomié	11
Annexe 2 : Carte des formations végétales	116
Annexe 3 : Attestation de conformité du plan de sondage	117
Annexe 4 : Attestation de conformité des travaux d'inventaire d'aménager	nent119
Annexe 5 : Attestation de conformité du rapport d'inventaire d'aménagem	ent120
Annexe 6 : Carte d'aménagement Erreur ! Signet n	on défini.

SIGLÉE ET ABRÉVIATIONS EMPLOYES DANS LE TEXTE

AAC : Assiette Annuelle de Coupe

**CETELCAF**: Centre de Télédétection et de Cartographie Forestière

CAC : Certificat d'Assiette de Coupe

CFC : Cellule de Foresterie Communale

CTFC : Centre Technique de la Forêt Communale

**DHC** : Forêt Dense Humide semi Caducifoliée

**DHS**: Forêt Dense Humide Sempervirente

DIamètre Minimum d'Exploitation

**DME/ADM**: Diamètre Minimum d'Exploitation Administratif

**DME/AME**: Diamètre Minimum d'Exploitation des espèces Aménagées

**EEI** : Effectif Exploitable Initialement

**EER** : Effectif Exploitable à la Rotation

**EFI** : Exploitation à Faible Impact

FCL : Forêt Communale de Lomié

**GPS** : Global Positioning System

IKA : Indice Kilométrique d'abondance

INC : Institut National de Cartographie

MINEF : Ministère de l'Environnement et des Forêts

MINFOF : Ministère de des Forêts et de la Faune

MIP : Marécage à inondation permanente

MIT : Marécage à inondation temporaire

MRA : Marécage à raphiales

**ONADEF**: Office National de Développement des Forêts du Cameroun

**PFNL** : Produits Forestiers Non Ligneux

SA : Secondaire adulte

SJ : Secondaire jeune

**UFA** : Unité Forestière d'Aménagement

**UFE** : Unité Forestière d'Exploitation

VC : Vente de Coupe



# LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Points caractéristiques des limites de la concession	.7
Tableau 2 : Précipitations mensuelles relevées sur les cinq dernières années à Lomié	9
Tableau 3 : Composition spécifique de la forêt communale durant le comptage	15
Tableau 4 : Principaux groupes ethniques majoritaires vivant autour de la FCL	23
Tableau 5 : Répartition de la population par sexe dans les villages riverains de la FCL	23
Tableau 6 : Liste des espèces chassées par les villageois	29
Tableau 7 : Produits forestiers non ligneux	30
Tableau 8 : Entités légales identifiées dans les villages riverains de la FCL	32
Tableau 9 : Table de contenance	42
Tableau 10 : Effectif par classe de diamètre	45
Tableau 11 : Table de peuplement	47
Tableau 12 : Volume par classe de diamètre	.59
Tableau 13 : Table de stock	60
Tableau 14 : Variance du volume exploitable des essences principales	61
Tableau 15 : Accroissements moyen annuels	62
Tableau 16: Affectation des terres	67
Tableau 17: Droits d'usage	68
Tableau 18 : Contribution respective des essences au volume brut exploitable du Top 50	69
Tableau 19 : Taux de reconstitution des essences aménagées aux DME administratifs	71
Tableau 20 : Remontée des DME	72
Tableau 21: Les DME/AME par essence principale retenue	72
Tableau 22 : Essences menacées de disparition et exclues de l'exploitation	73
Tableau 23 : La possibilité	
Tableau 24 : Production commerciale	
Tableau 25 : Contenance des UFE par strates cartographiques	77
Tableau 26 à 31 : Contenu des UFE	78
Tableau 32 : Découpage des assiettes annuelles de coupe	78
Tableau 33 : Evaluation des recettes départ chantier	103
Tableau 34 : Evaluation des dépenses	.105
Tableau 35 : Analyse des surcoûts engendrés par la mise sous aménagement	106

#### LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Situation de la Forêt Communale de Lomié	
Figure 2 : Description des limites de la Forêt Communale de Lomié	8
Figure 3 : Carte pédologique de la Forêt Communale de Lomié	11
Figure 4 : Techniques de chasse	17
Figure 5 : IKA par espèce animale	18
Figure 6 : Répartition de la population et des ethnies	25
Figure 7: Infrastructures de base dans la zone de la FCL	38
Figure 8 : Carte forestière de la FCL	43
Figure 9 : Répartition des tiges par essence dans le groupe des principales	49
Figure 10 : Répartition des tiges ≥ DME par essence dans le groupe des principales	49
Figure 11 : Répartition des séries dans la FCL	.67
Figure 12 : Découpage prévisionnel des UFE	86
Figure 13 : Découpage prévisionnel des AAC	87

#### INTRODUCTION

La Foret Communale de Lomié (FCL), a été classée pour le compte de la commune de Lomié, suivant le décret n° 2010/3837/PM du 08 juin 2010 portant incorporation au domaine privé de la commune d'une parcelle du domaine forestier national de 15 190 ha. Le présent plan d'aménagement a été réalisé conformément aux dispositions du décret n° 95/531/PM du 23 aout 1995 fixant les modalités d'application du régime des forêts, ainsi que de l'arrêté N°222/A/MINEF du 25 mai 2001 fixant les procédures d'élaboration, d'approbation, de suivi et de contrôle de mise en œuvre, des plans d'aménagement des forets de production du domaine forestier permanent au Cameroun.

Dans le cadre de la Gestion Durable des Forêts aménager une forêt, c'est :

- connaitre sa forêt: cartographie, délimitation et inventaires multi ressources;
- cataloguer les travaux : découpage prévisionnel des espaces de coupe et ordre de passage en exploitation des assiettes de coupe ;
- organiser les travaux : définir les types de travaux a effectuer et arrêter la périodicité de ces travaux ;
- identifier les dangers qui menacent cette forêt : y a-t-il des incursions de braconniers ? des activités de coupes illégales ? des empiétements des activités agricoles ? Si oui, comment combattre ces activités ?
- évaluer l'utilité de la forêt: les fonctions écologiques, socioéconomiques et socioculturelles
   ;
- être a l'écoute de tous : appliquer les principes de gestion participative et prendre en compte les intérêts de toutes les parties ;
- penser aux récoltes futures : calcul de la possibilité forestière, fixer la rotation, déterminer les diamètres minimaux de coupe et arrêter les seuils d'exploitabilités

Les différentes études techniques préalables a l'aménagement, travaux d'inventaires d'aménagement, études dendrométriques, écologiques, sociales et economiques, (voir les modules correspondants) permettent d'acquérir une connaissance quasi exhaustive du milieu forestier et créent les conditions de sa mise en valeur durable.

L'ensemble de cette connaissance doit être compilée et analysée afin de définir les régies d'aménagement a suivre pour assurer tant la pérennité des activités d'exploitation que celle de la forêt, de ses ressources et de ses fonctions.

Le document principal, le Plan d'Aménagement, définit ainsi la stratégie globale d'aménagement du massif et répond a des considérations tout a la fois de durabilité (le renouvellement des essences exploitées...), environnementales (le maintien de la biodiversité...), que sociales (réduction de la pauvreté, concertation avec les populations, ...) et economiques (prise en compte des objectifs de croissance de l'industriel). Le Plan d'Aménagement est généralement produit pour une très longue période (entre 25 et 30 ans).



Le Plan d'Aménagement de la FCL a été préparé dans le cadre du Projet d'Aménagement de la concession forestière de Lomié, au sein de la Cellule de Foresterie Communale créée à cet effet à la Mairie de Lomié, avec l'appui technique du bureau d'études TROPICAL FOREST MANAGEMENT (TFM).

L'inventaire d'aménagement a été réalisé par la société LF VEKO agrée aux inventaires forestiers.

La direction technique du projet d'aménagement a été assurée par MM. Jules PETANG Directeur Forêt de la société GRACOVIR et Adolphe Serge Lamont ONDOUA de TFM.

Les travaux de cartographie forestière ont été réalisés par le CTFC et complétés par Tropical Forest Management.

L'enquête socio-économique a été réalisée en 2009 par les ONG locales **OAPIDE** pour la Commune de Mindourou et **PAPEL** pour la Commune de Messamena.

Le Plan d'Aménagement a été rédigé par M. Adolphe Serge Lamont ONDOUA, en collaboration avec l'administration forestière, et plus particulièrement avec la Sous-Direction des Inventaires et Aménagements du MINFOF.

Le Plan d'Aménagement se décompose en sept parties :

- en premier lieu, nous décrivons les caractéristiques biophysiques de la forêt établies lors de la préparation du Plan d'Aménagement,
- la deuxième partie analyse l'environnement socio-économique de la FCL,
- la troisième partie présente l'état de la forêt sur la FCL,
- la quatrième partie présente les propositions en matière d'aménagement de la FCL,
- en cinquième partie, nous présentons les grandes lignes de la participation de la population à l'aménagement de la forêt,
- la durée et les conditions de révision du plan d'aménagement sont explicitées en sixième partie,
- enfin, ce document s'achève par un bilan économique et financier de la mise sous aménagement de la FCL.



Partie I - Caracitante Ilques Bloratslottes De

## 1. CAPACTERISTIQUES BIOPHYSIQUES OF LA FORET

## THE INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

#### 1 1.1. Situation administrative

La Forêt Communale de Lomié (FCL) a fait l'objet d'une procédure de classement en 2008 et 2009. Cette procédure, a abouti au classement suivant le décret n° 2010/3837/PM du 08 juin 2010 (Annexe 1), d'un massif forestier de 15 194 ha pour le compte de la commune de Lomié.

## 1.1.2. Superficie

Le décret de classement n° 2010/3837/PM du 08 juin 2010, portant avis de classement de la FCL, mentionne une superficie de 15 194 ha.

L'étude cartographique de stratification forestière réalisée sur base d'analyse de photographies aériennes, à l'échelle de 1:50 000, mentionne une superficie de 15145 ha. Enfin, le calcul de la superficie après recalage sous SIG des limites de la FCL sur fond d'images satellitales ortho-rectifiées, utilisant le décret n° 2010/3837/PM du 31 décembre 2010, estime la superficie à 15 750 ha. Pour la mise en œuvre de cet aménagement, la superficie de 15194 ha a été retenue.

# 1.1.3. Situation géographique et limites

La commune de Lomié couvre une superficie de 13 000 km<sup>2</sup>. Elle est située à 120 km d'Abong-Mbang, le chef-lieu du département.

# Elle est limitrophe:

- au Nord par La commune de Mindourou,
- au Sud par la commune de Messok,
- à l'Est par la commune de Yokadouma, rivière la Medoum
- à l'Ouest par la commune de Djoum,

La Forêt Communale de Lomié est située dans la Région de l'Est, Département du Haut-Nyong, Commune de Lomié.

La forêt communale de Lomié est logée entre trois axes routiers formant un triangle:

- L'axe Eschiambor-Messok ou Zwadiba-Lomié.
- L'axe Eschiambor-Zoulabot I ou Mpan-Lomié.
- L'axe Zoulabot I-Messok ou Zwadiba-Mpan.

# (Cf. figure1).

Le massif forestier est compris entre 3° 40′ et 3° 16′ de latitude Nord et entre 13° 48′ et 14° 40′ de longitude Est. (Cf. figure 2).



Les agglomérations qui l'entourent sont : Mindourou au Nord et Messok au Sud.

La FCL est entourée par un réseau de forêts communautaires et les concessions forestières suivantes :

- au nord, les UFA 10 041 et 10 039 attribuées à PALLISCO ;
- à l'est, les UFA 10 031 attribuée à PALLISCO; 10 030 attribuée à SODETRAREGENT et 10 029 attribuée à SFDB;
- au sud, l'UFA 10 037 attribuée à la ROSIERE.

La définition des limites de la FCL est donnée par l'attestation de mesure de superficie annexée au décret de classement, elle-même annexée au présent plan d'aménagement (Annexe 1).

# 1.1 4. Description des limites de la Forét Communale

Une grande partie de la limite du massif est constituée du lit naturel de cours d'eau (environ 50 km sur 77 km de limite).

La définition des limites de la concession correspond aux définitions des limites énoncées dans le décret de classement. Cette limite est la suivante :

A partir du point de base A situé à la confluence du cours d'eau Edjé avec un cours d'eau non dénommé,

#### Au Sud:

- Du point de base À (UTM 033 N 369 869, 345 158) à la confluence de la rivière Edjé, avec un affluent non dénommé, suivre en amont cet affluent sur une distance de 3,67 km pour atteindre le point B (373 234, 345 889) situé à sa confluence avec un cours d'eau non dénommé;
- Du point 8, suivre la droite BC=2,91 km de gisement 34,5° jusqu'au point C (374885, 348287) situé à la confluence de deux affluents non dénommés du cours d'eau Edié;
- Du point C suivre en amont l'un des affluents sur 5,22 km pour atteindre le point D (379 049, 346245) situé à sa confluence avec un cours d'eau non dénommé;
- Du point D, suivre la droite DE=1,1 km de gisement 142° pour atteindre le point E (380511, 346616) situé à la confluence de deux petits cours d'eau non dénommés;
- Du point E, suivre en aval ce cours d'eau sur 5,39 km pour atteindre le point F (384 250, 343 575) situé à sa confluence avec un affluent non dénommés;

#### A l'Est:



- Du point F, suivre la droite FG= 2,82 km de gisement 358,5°, pour atteindre le point G (384 178, 346 984) situé à la source d'un affluent non dénommé de la rivière Bom;
- Du point G, suivre en aval cet affluent, puis la rivière Born sur 4,3 km pour atteindre le point H (387 986, 346984) situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommés;
- Du point H, suivre la droite HI= 1,3 km de gisement 33° pour atteindre le point I (388 709, 348 097) situé à la source d'un affluent non dénommé de la rivière Bek;
- Du point I, suivre en aval le rivière Bek sur une distance de 8,32 km jusqu'au point J (394 579, 353 015) situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommés;
- Du point J, suivre la droite JK= 2,14 km de gisement 323<sup>0</sup> pour atteindre le point K (393 295, 354 722) située à la confluence de deux cours d'eau non dénommés;
- Du point K, suivre en avai un affluent non dénommé de la rivière Bek sur une distance de 0,8 km pour atteindre le point L (393 452, 355 383) situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommés:
- Du point L, suivre la droite LM = 1,7 km de gisement 348<sup>0</sup> pour atteindre le point M (393 103, 357 049) situé à la source d'un affluent non dénommé de la rivière Mpoo;
- Du point M, suivre en aval cet affluent sur 1,3 km pour atteindre le point N (392 506, 358 159) situé à sa confluence avec la rivière Mpoo.

#### Au Nord et à l'Ouest :

- Du point N, suivre la rivière Mpoo en amont sur 6,41 km pour atteindre le point O (387609, 355 880) situé à sa confluence avec un affluent non dénommé;
- Du point 0, suivre la droite OP= 6, 91 km de gisement 241º pour atteindre le point P (381 577, 352507) situé à la confluence de la rivière Bom avec un cours d'eau non dénommé;
- Du point P, suivre en amont la rivière Bom sur 1,55 km jusqu'au point point Q
   (380 531, 351 555) situé il la source de la rivière Bom ;
- Du point Q, suivre la droite QR=1,63km de gisement 288° jusqu'au point R (378 986, 352060) situé sur cet affluent non dénommé de la rivière Edjé;
- Du point R, suivre te droite RS = 2,28 km de gisement 295° jusqu'ai point S (376 922, 355 022) situé sur cet affluent non dénommé de la rivière Edjé;



- Du point S, suivre en aval cet affluent puis la rivière Edjé sur une distance de 5,64 km pour atteindre le point T (373 836, 350 380) situé a sa confluence avec un affluent non dénommé;
- Ou point T, suivre la droite TU = 2,5 m de gisement 296 5° jusqu'au point U (371 618, 351 537) situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommés;
- Du point U, suivre la droite UV = 2,62 km de gisement 242º jusqu'au point V (369 305, 350 301) situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommés;
- Du point V, suivre la droite VW = 2,17 km de gisement 194º pour atteindre le point W (368 790, 348 198) situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommés;
- Du point W, suivre un confluent non dénommé du cours d'eau Edjé sur 3,9 km pour atteindre le point de base A.

Les coordonnées géographiques (latitude/longitude) exprimées en UTM de tous ces points sont consignées dans le tableau 1.

Tableau 1: Points caractéristiques des limites de la concession.

Points	Latitude	Longitude	Points	Latitude	Longitude
A	N 369 869	E 345 158	8	N 373 234	E 345 889
C	N 374 885	E 348 287	D	N 379 049	E 346 245
E	N 380 511	E 346 616	F	N 384 250	E 343 575
G	N 384 178	E 346 984	1-1	N 387 986	E 346 984
1	N 388 709	E 348 097	ag.	N 394 579	E 353 015
K	N 393 295	E 354 722	1990	N 393 452	E 355 383
M	N 393 103	E 357 049	N	N 392 506	E 358 159
0	N 387609	E 355 880	P	N 381 577	E 352 507
Q	N 380 531	E 351 555	R	N 378 986	E 352 060
S	N 376 922	E 355 022	T	N 373 836	E 350 380
U	N 371 618	E 351 537	V	N 369 305	E 350 301
W	N 368 790	F 348 198			

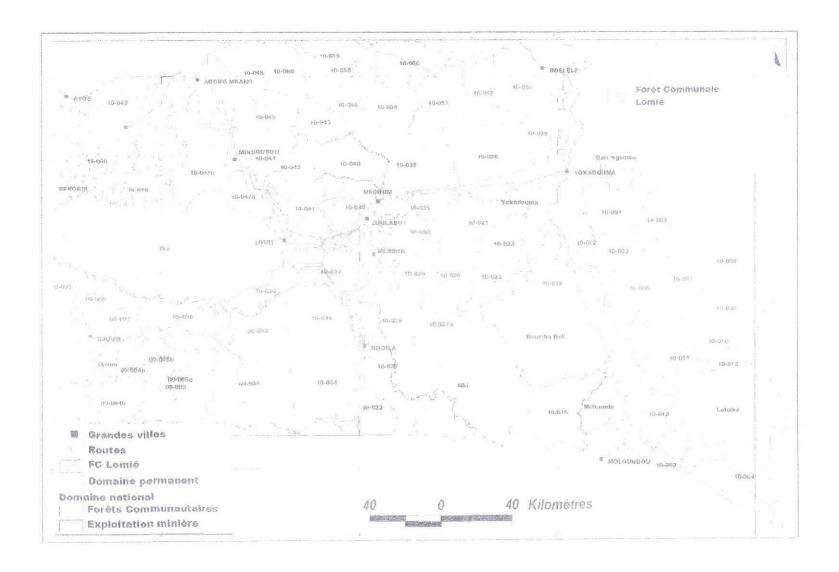


Figure 1 : Carte de situation de la Forêt Communale de Lomié



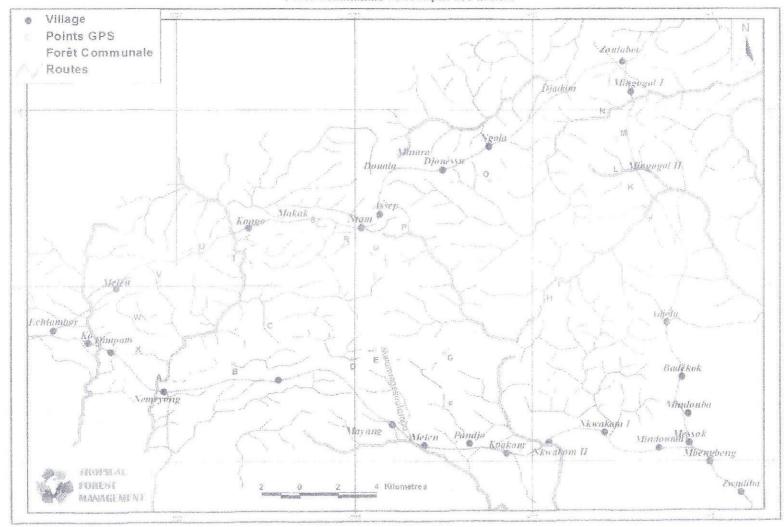


Figure 2 : Carte de description des limites de la Forêt Communale de Lomié

#### 17 LES FACTEURS ECOLOGIQUES

## 1.2. Topographie

L'ensemble de la zone est une vaste pénéplaine avec une altitude moyenne qui varie entre 600 et 700 m à l'intérieur de laquelle le relief moutonné ne présente pas d'obstacles importants à l'exploitation. On y rencontre quelques fortes pentes avec des dénivellements ne dépassant pas 35 m.

#### 122 Climat

Le climat dans la Commune de Lomié est un climat équatorial chaud et humide de type guinéen classique à 04 saisons :

- une petite saison des pluies entre mi-mars et juin ;
- une petite saison sèche entre juin et mi-août ;
- une grande saison des pluies entre mi-août et mi-novembre ;
- une grande saison sèche entre mi-novembre et mi-mars.

La température moyenne de la région oscille autour de 24°C. Les températures mensuelles les plus basses sont relevées au mois de juillet (22,8°C à Lomié) et les plus élevées au mois d'avril (24,6°C à Lomié).

Dans la période 2002 à 2006 (voir tableau 1), les précipitations moyennes annuelles relevées à Lomié sont de 1598 mm. La répartition mensuelle de ces précipitations est présentée dans le tableau 2.

Tableau 2 : Précipitations mensuelles relevées sur les cinq dernières années à Lomié.

Année/ lieu	Janv	Fevr	Mars	Avr	Mai	luin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Lomié 02	0	60	160	238	194	120	192	190	184	251	191	25	1805
Lomié 03	8	80	77	169	211	125	179	126	297	288	168	64	1792
Lomié 04	0	90	85	167	217	134	90	178	205	222	186	21	1590
Lomié 05	0	34	122	153	246	110	144	71	107	209	53	90	1339
Lomié 06	12	135	87	131	106	129	66	56	151	231	250	0	1463
Moyenne	32,25	79,8	106,2	171,6	194,8	123,6	134,2	124,2	187,8	240,2	169,6	40	1597,8

Ainsi on constate que les mois écologiquement secs sont Décembre, Janvier et Février.





<u>Graphique 1</u>: Histogramme des précipitations dans la localité de Lomié de 2002 à 2006.

Les précipitations annuelles moyennes se situent le plus souvent entre 1.300 et 1800 mm (hauteur moyenne mensuelle de pluie à Lomié. Les maxima de précipitations sont enregistrés en avril-mai et en septembre-octobre.



Le socle géologique de l'ensemble de la zone est constitué de roches métamorphiques, qui sont des schistes, micaschistes et éventuellement des roches mélanocrates. Certaines zones sont caractérisées par la présence de gneiss, migmatites et granites d'anatexie appartenant au complexe de base précambrien daté entre 2,5 et 1,8 milliards d'années.

Les sols argileux voire très argileux, dérivant de l'altération des roches mères métamorphiques dominent largement dans toute la zone. Ce sont des sols ferralitiques rouges, meubles et perméables, avec peu d'humus, pouvant faire plusieurs mètres d'épaisseur. Les minéraux sont complètement hydrolysés avec élimination des bases et de la sílice. Ces sols sont pauvres en éléments nutritifs, acides et fragiles. Dans les bas-fonds les sols sont hydromorphes à gley. Les sols de la région de Lomié sont, dans l'ensemble, plus argileux que ceux de la région située plus à l'est, au sud de Yokadouma, et plus au nord, au sud du Mont Guimbiri, où les carapaces ferrugineuses sont fréquentes. (Atlas géographique du Cameroun, 1979).

La Figure 3 ci-dessous présente la répartition des différents types de sols rencontrés dans la zone.

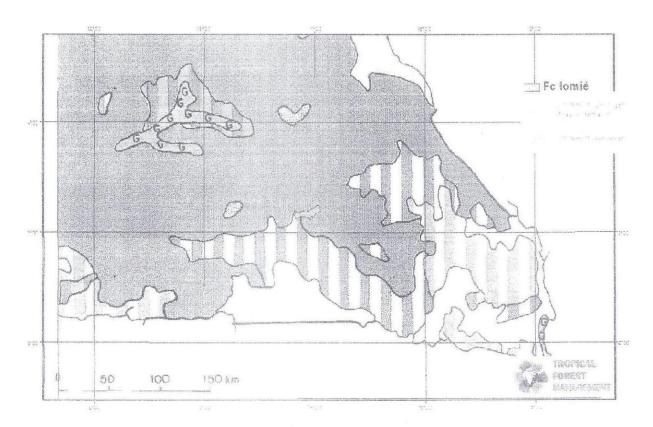


Figure 3 : Carte pédologique

For a second of the second of

Le réseau hydrographique est relativement dense et constitué de plusieurs cours d'eau permanents le plus souvent non dénommés. Ceux-ci sont généralement plus apparents dans la partie Nord du massif que dans la partie Sud caractérisée par l'existence de nombreux bas-fonds parfois très étendus où l'eau s'écoule de façon diffuse.

Deux rivières importantes sont présentes dans la zone. Il s'agit des cours d'eau Edjé et Mpoul qui traversent le massif en s'écoulant approximativement du Nord vers le Sud. Les affluents importants de ces cous d'eau constituent une partie des limites naturelles de la Forêt Communale.

A l'exception cours d'eau Edjé, la plupart des rivières présentes dans le massif peuvent être franchies sans trop de difficultés en toute saison.

## 1.2.5. Végétation

Les travaux de R. Letouzey permettent de tracer un portrait détaillé de la végétation dans la zone de la FCL. Les éléments qui suivent ont été synthétisés sur la base de la notice de sa carte phytogéographique du Cameroun au 1 : 500 000 parue en 1985 et, bien sûr, des résultats de l'inventaire d'aménagement.

La FCL est située dans la Région floristique guinéo-congolaise - Etage de basse et moyenne altitude, dans la zone du Domaine de la forêt dense humide toujours verte. Dans cette zone, la FCL présente des unités phytogéographiques relevant du sous ensemble du Secteur forestier toujours vert camerouno-congolais.

Au niveau de la FCL, les travaux cartographiques détaillés et l'inventaire réalisés dans le cadre du présent projet d'aménagement indiquent que la forêt dense humide sempervirente est présente dans la quasi-totalité de la FCL, ce qui est conforme à la à la description phytogéographique de Letouzey.

Nous reprenons ici la description des unités rencontrées dans la zone d'étude, en conservant la numérotation de Letouzey.

1.2.5.1 Les formations forestières sur soi ferme

## Domaine de la forêt dense humide toujours verte guinéo-congolaise

La forêt dense humide toujours verte guinéo-congolaise appartient au "district congolais du Dja", totalement tributaire du bassin versant congolais. Par rapport à la physionomie de la forêt semi-caducifoliée, les grands arbres sont ici dispersés : 22 à 25 arbres de diamètre supérieur à 50 cm à l'hectare, alors qu'en forêt semi-caducifoliée, ce chiffre peut s'élever à 102 (Letouzey, 1968).



Les espèces typiquement caractéristiques de la forêt atlantique sont absentes ici, à l'exception notable de Gilbertiodendron dewevrei - dont l'aire de répartition est superposable avec ce district. Par contre, les peuplements à Uapaca paludosa sont importants dans un grand nombre de vallées du district.

# 185 – Forêt du Dja sur sol mouilleux (avec vallées à Uapaca paludosa) et sur sol sec

Le Moabi (Baillonella toxisperma,), essence représentative de cette forêt, est en limite de son aire de répartition. Cependant, le déficit de régénération naturelle observé sur la FCL, mais aussi à plus grande échelle, participe de la substitution de la forêt sempervirente par la forêt semi caducifoliée.

Cette observation est confirmée par les inventaires d'aménagement qui signalent une densité en Moabi plus élevée dans la partie Nord-Est de la FCL et une quasi absence dans le reste du massif.

Parmi les autres grands arbres caractéristiques de cette forêt, les essences d'intérêt commercial suivent une distribution très éparse, avec une majorité d'essences à bois durs à très durs et une proportion relativement importante d'arbres mal conformés possédant une faible valeur technologique et commerciale. On retrouve :

Afzelia bipendensis, Alstonia boonei, Canarium schweinfurthii, Ceiba pentandra, Celtis tessmannii, Detarium macrocarpum, Distemonanthus benthamianus, Entandrophragma candollei, Entandrophragma cylindricum, Entandrophragma utile, Eribroma oblongum, Triplochyton scleroxylon, Gambeya lacourtiana, Gossweilerodendron balsamiferum, Guarea cedrata, Guarea thompsonii, Khaya anthotheca, Lovoa trichilioides, Micilia excelsa, Nauclea diderrichii, Pericopsis elata, Piptadeniastrum africanum, Pterocarpus soyauxii, Pycnanthus angolensis, Staudtia stipitata, Swartzia fistuloides, Terminalia

superba, Zanthoxylum heitzii, Cylicodiscus gabunensis, Desbordesia glaucescens, Erythrophleum ivorense, Irvingia excelsa, Irvingia gabonensis, Irvingia grandifolia, Klainedoxa gabonensis, Maranthes chrysophylla, Maranthes glabra, Pachyelasma tessmannii, Parinari excelsa, Parinari hypochrysea, Pentaclethra macrophylla, Petersianthus macrocarpus, Quassia gabonensis, Santiria trimera, Tessmannia anomala,...

#### 1.2.5.2 Les autres formations et terrains non forestiers

Les autres formations végétales présentes sur le territoire de la FCL sont principalement constituées d'unités azonales, c'est à dire, qui sont aussi bien présentes en forêt toujours verte qu'en forêt semi décidue, bien souvent sous forme de petites taches de faibles dimensions.

#### La forêt dégradée

C'est l'ensemble de terres qui ont fait l'objet d'exploitation agricole. Elle est occupée des jachères et des cultures annuelles. Les cultures pérennes occupent moins de 5% de la surface totale.



## A - La forêt marécageuse inondée temporairement

C'est un groupement forestier sur des sols mal drainés que l'on trouve aux abords des rivières qui arrosent l'ensemble de la forêt ainsi qu'à la périphérie des zones marécageuses. Cette formation végétale est inondée durant la saison des pluies mais l'évacuation des eaux se fait rapidement, permettant une période d'assèchement prolongé.

Les forêts marécageuses inondées temporairement se localisent dans les vallées des moyens et grands cours d'eau sur des sols gorgés d'eau et spongieux, dont la hauteur et la durée de la submersion varient avec l'éloignement des rivières. La crue peut durer plusieurs semaines mais une période d'assèchement assez longue existe.

#### B - La forêt marécageuse à Raphia

On rencontre les raphiales ripicoles le long des berges boueuses de certaines rivières. Cette forêt au contact du courant est composée de Raphia hookeri accompagnée de Allanblackia floribunda (Nsangomo), Uapaca guineensis (Assam vrai) et Xylopia staudtii (Odjobi).

Dans la plupart des rivières, on rencontre le Raphia monbuttorum. Il forme de fréquents et vastes peuplements linéaires répartis le long de toutes les vallées plus ou moins larges. Ce peuplement est généralement pur mais selon les perturbations, il peut être accompagné de quelques espèces dont : Cleistopholis patens (Avom), Cola lepidota (Evoe), Garcinia mannii (Mekoa), Macaranga sp (Assas), Mitragyna ciliata (Bahia), Nauclea pobeguinii (Andingding), Uapaca guineensis (Assam vrai) et Xylopia staudtii (Odjobi).

#### 1.2.6 Faire

Des études de terrain spécifiques des potentialités fauniques dans la zone de la FCL en 2007 par l'ONG Nature+ et la base WWF de Mindourou.

Les résultats de ces études montrent la présence d'une quarantaine d'espèces de mammifères parmi lesquels les grands mammifères comme : l'Eléphant (Loxodonta africana cyclotis), le Gorille (Gorilla gorilla gorilla), le Chimpanzé (Pan troglodytes troglodytes), le Bongo (Tragelaphus euryceros), le Buffle (Syncerus caffer nanus), la Panthère (Panthera pardus), le Chevrotain aquatique (Hyemoschus aquaticus) et le Sitatunga (Tragelaphus spekei). Les indices kilométriques d'abondance obtenus pour les différentes espèces varient d'un secteur à un autre.

La densité estimée des gorilles est de 0,7 ind./km² sur la base des nids recensés. L'indice d'abondance relative (IKA) des traces (observations directes et indirectes) de chimpanzé est de 0,5 trace/km.

Chez l'éléphant, l'indice kilométrique d'abondance (IKA) est de 0,23 trace/km.

La boucle formée par la Boumba et le bassin formé par la rivière Ntam et ses affluents sont les lieux où s'observent les indices les plus élevés de présence animale. C'est le lieu également de concentration des activités de chasse.



La présence d'indices non négligeables de gorilles, de chimpanzés, d'éléphants et d'autres espèces sensibles dans les assiettes antérieurement exploitées témoigne d'une recolonisation des espaces exploitées par la grande faune mammalienne. La présence de jeunes recrus après exploitation serait à l'origine du retour de la faune sauvage. Des traces de Buffles, Bongo et de panthère ont été également observées.

Les chasseurs de la zone sont d'origines diverses : les populations autochtones et les populations allogènes des villages riverains. Il s'agit des chasseurs autochtones bantou constitués des Kako, Nzimé et des populations pygmées (Baka).

Les populations locales allogènes, installées dans la zone pour les activités de chasse sont représentées par les Bagando, les Badjoué, les Maka, les Mpoug-poung. Ces populations, originaires pour la plupart de la province de l'Est Cameroun, sont reconnues comme d'excellents chasseurs et se sont implantées définitivement dans la zone pour exercer les activités d'agriculture, de chasse et de pêche.

Cette population est installée le long de l'axe routier Zoulabot-Medoum. A cette population s'ajoute des chasseurs occasionnels installés sur l'axe Medoum - Mbol II - Yokadouma ainsi que sur l'axe Lomié-Zoulabot, riverain à la FCL.

Tableau 3 : Composition spécifique de la faune dans la zone de la forêt communale

Nom commun	Nom scientifique	Famille (sous famille)
	Mammifères	
Lièvre	Lepus africana	
Ecureuil volant de Beecroft	Anomalurus beecrofti	Anomaluridae
Ecureuil volant de Derby	Anomalurus derbianus	Anomaluridae
Anomalure nain	Idiurus macrotis	Anomaluridae
Ecureuil volant de Zenker	ldiurus zenkeri	Anomaluridae
Buffle d'Afrique	Syncerus caffer	Bovidae (Bovinae)
Céphalophe de Peters	Cephalophus callipygus	Bovidae (Cephalophidae)
Céphalophe bai	Cephalophus dorsalis	Bovidae (Cephalophidae)
Céphalophe à ventre blanc	Cephalophus leucogaster	Bovidae (Cephalophidae)
Céphalophe à front noir	Cephalophus nigrifrons	Bovidae (Cephalophidae)
Céphalophe bleu	Cephalophus monticola	Bovidae (Cephalophidae)
Céphalophe à dos jaune	Cephalophus sylvicultor	Bovidae (Cephalophidae)
Biche aquatique (Cob defassa)	Kobus ellipsiprymnus	Bovidae (Reduncinae)
Bongo	Tragelaphus euryceros	Bovidae (Tragelaphidae)
Neotrague	Neotragus batesi	Neotraginae
Sitatunga	Tragelaphus spekei	Bovidae (Tragelaphidae)
Cercocèbe à joues grises	Cercocebus albigena	Cercopithecidae
Moustac	Cercopithecus cephus	Cercopithecidae
Mone	Cercopithecus mona	Cercopithecidae
Cercopithèque de Brazza	Cercopithecus neglectus	Cercopithecidae
Hocheur	Cercopithecus nictitans	Cercopithecidae
Cercopithèque pogonias	Cercopithecus pogonias grayi	Cercopithecidae
Talopoin	Myopithecus talapoin	Cercopithecidae
ι αισμοπι	inyopimooss talaponi	vercopiliredidae



Colobe guereza Colobe noir Rat d'Emin Elephant d'Afrique Chat doré Panthère Galago de Demidoff Athérure africain Hérisson (Aulacode) Porc-épic Potto de Bosman Pangolin géant Pangolin à écaille tricuspide Pangolin à longue queue Loutre à joues blanches Oryctérope Gorille Chimpanzé Daman d'arbre Ecureuil de Fernando Po Grand écureuil de Stanger Héliosciure à pattes rousses Funisciure à dos rayé Funisciure rayé Funisciure à pattes rousses Potamochère Chevrotain aquatique Aulacode commun Mangouste à pattes noires Mangouste à long museau Genette servaline Genette tigrine Civette

Colobus guereza Colobus polykomos Cricetomys emini Loxodonta africana cyclotis Felis aurata Panthera pardus Galago demidovii Atherurus africanus Thryomanis sp. Hystrix cristata Perodicticus potto Manis gigantea Manis tricuspis Manis tetradactyla Aonyx congica Orycteropus afer Gorilla gorilla Pan troglodytes Dendrohyrax arboreus Paraxerus poensis Protoxerus stangeri Heliosciurus rufobrachium Funisciurus anerythrus Funisciurus lemniscatus Funisciurus pyrrhopus Potamochoerus porcus Hyemoschus aquaticus Tryonomys swinderianus Bdeogale nigripes Xenogale naso Genetta servalina Genetta tigrina Viverra cevetta Oiseaux

Colobidae Colobidae Cricetidae Elephantidae Felidae Felidae Galagidae Hystricidae Hystricidae Hystricidae Lorisidae Manidae Manidae Manidae Mustelidae Orycteropidae Pongidae Pongidae Procavidae Sciuridae Sciuridae Sciuridae Sciuridae Sciuridae Sciuridae Suidae Tragulidae Tryonomydae Viverridae Viverridae Viverridae Viverridae Viverridae

Myliobatidae Myliobatidae

Aigle pêcheur Bulbul

Calao à casque noir

Calao à cuisses blanches Calao longibande

Calao rieur (siffleur)

Perroquet gris à queue rouge

Chouette africaine Epervier de Hartland

Francolin Pintade Toucan Andropadus sp. Ceratogymna atrata

Bycanistes cylindricus albotibialis

Tockus fasciatus Bycanistes fisticulator Psittacus erithracus

Strix woodfordii Accipiter erythropus Francolinus sp. Phasidus niger Psittacidae

Strigidae Accipitridae Phasianidae Phasianidae Ramphastidae

Autres

Crocodile du Nil Crocodilus niloticus



Mamba jaune		Elapidae
Mamba vert	Dendroaspis jamesoni	Elapidae
Python	Python sebae	Phythonidae
Tortue aquatique	Chelonlidae sp.	*
Tortue de forêt	Chelonlidae sp.	
Varan du Nil	Varanus niloticus	Varanidae
Vipère du Gabon	Bitis gabonica	Viperidae

Source : Etude faune dans la zone de Lomié (Nature+, 2007)

### Techniques de chasse

Trois types de chasses sont pratiqués le plus souvent dans la zone autour de la FCL : le piégeage constitué des pièges à câbies ou les barrages le long des plantations, la chasse au fusil, la chasse à courre. Le piégeage est de loin le système de capture le plus pratiqué dans toute la zone. Plusieurs techniques de chasse peuvent être pratiquées à la fois par un même chasseur. La chasse à courre est beaucoup plus exercée par les Baka.

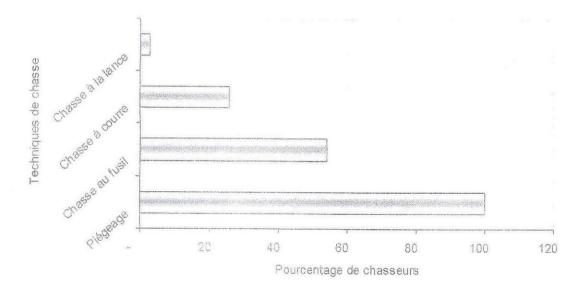


Figure 4 : Techniques de chasse

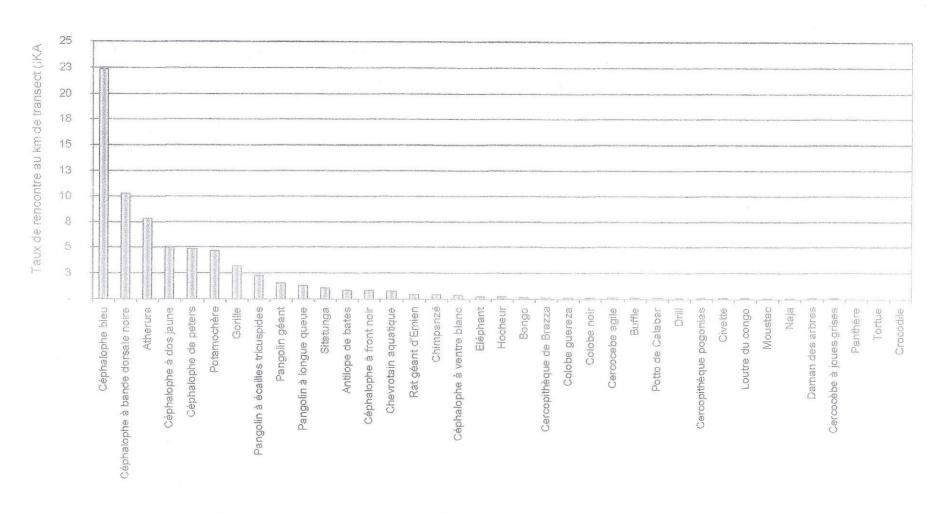


Figure 5 : Valeurs d'Indice Kilométrique d'Abondance (IKA) par espèce faunique

## 1.2.7 Asiations riversins at faune sauvage

Plusieurs facteurs influencent les relations hommes – faune et, entrainent des changements dans la dynamique des espèces faunique et partant des changements dans l'utilisation du territoire par les populations riveraines. En effet, les riverains ont tendance à se déplacer vers les zones de refuge ou la faune est riche et abondante.

Les principales activités qui influencent la distribution spatiale des mammifères sont l'exploitation forestière, l'agriculture, la chasse, la cueillette des PFNL, et dans une moindre mesure la pêche.

Ces activités induisent des perturbations indéniables dans la forêt communale en détruisant et en fragmentant l'habitat de la faune. Cette situation pose la problématique de la cohabitation entre les populations locales et la faune et met en évidence toute la difficulté de mettre en place un système efficace de gestion des ressources fauniques dans une forêt de production.

Partie 2 : ENVIRONNEMENT SOCIOECONOMIQUE

## 2 L'ENVIRONNEMENT SOUTO-ECONOMIQUE

Le diagnostic socio-économique a été réalisé entre septembre et novembre 2009, par la cellule de foresterie communale, sous la supervision de l'Antenne CTFC de l'Est Cameroun.

Les villages et campements pris en compte dans le cadre de ce diagnostic sont les campements inclus dans les limites de la Forêt Communale et les villages dont le terroir de subsistance, au sens large, (chasse, pêche, lieux de culte, patrimoine coutumier, lieux sacrés, anciennes plantations...) est contigu aux limites de la FCL, à savoir les villages et campements riverains qui sont situés dans la zone d'influence de ce massif.

On dénombre 16 villages riverains de la Forêt Communale répartis sur les trois axes longeant la forêt communale :

- l'axe Eschiambor Messok, 6 villages riverains : Eschiambor, Doumzok, Nemeyong, No'oliene, Bosquet et Mayang ;
- l'axe Eschiambor Zoulabot, 9 villages riverains : Maléne, Kongo, Douwessue, Achip, Ntam I, Ngola, Ngola Baka, Zoulabot I Baka et Zoulabot I;
- l'axe Zoulabot Messok, 1 village riverain : Mingongol

Ils sont représentés sur la figure 1.

## 2.1 CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES

# 2.1.1 Historique des peupiss, migrations et groupes éthniques

Les Bakas se seraient installés dans la zone à la recherche des zones riches en ressources naturelles pour mener leurs diverses activités de chasses, pêche et de cueillette. Les bakas riverains de la FCL viennent en majorité de la région de Yokadouma. Les peuples pygmées se sédentarisent ou sont forcés de se sédentariser par les bantous qui prétendent à l'époque que les bakas sont leur propriété, tout en restant fortement dépendants des produits de la forêt.

Il faut noter que le principal village baka (bosquet ; 1200 habitant) n'a été créer que récemment (en 1972), regroupant les bakas de nombreux villages sous l'impulsion d'une soeur afin de réduire la dépendance de ceux-ci face aux bantous et d'améliorer leurs conditions de vie. Dans ce village, poussés par l'action de partenaires au développement, ils s'organisent pour essayer de tirer les bénéfices de leurs activités de subsistance comme la collecte des PFNL et de la chasse, mais aussi en cultivant leur propres champs. Les deux autres villages bakas continuent de travailler dans les champs des bantous. Ils vivent aussi de la pêche et des cultures vivrières.

Les populations bantoues de l'ethnie Nzimé, se sont fixées dans leurs villages au gré des discordes et d'ententes entre clans, de la colonisation, de la recherche de terrains fertiles... Ils sont originaires de la zone d'étude.



Les noms des villages traduisent des fait vécu par la communauté ainsi, le village Mayang signifie citronnelle, plante que l'on avait mis le long des routes lors de l'inauguration du village, Ntam tire son nom d'une rivière, Kongo vient du nom du chef qui créa le village, Eschiambor veux dire « rassemblement de personnes »...

L'installation des populations allogènes est plus récente, attiré par les possibilités d'emploi dans la zone (cas de Kongo), venu faire du commerce dans les plus grands villages (Bosquet, Ngola).

#### 2.1.2 Mode d'accès à la terre

Pour les femmes non natives de la zone, l'accès au foncier familial de leur conjoint n'est pas accepté. Toutefois, les allogènes ayant contracté un mariage avec une femme du clan peuvent accéder à une parcelle du foncier familial et deviennent ainsi des non natifs résidents.

Dans tous les villages riverains à la FCL les modes d'appropriation des terres sont similaires. L'appropriation de la terre se fait par défrichement de la forêt primaire appelée djû ou ekomo en Nzimé et bélé ou manja en Baka. Le défrichement d'une forêt primaire donne lieu à un titre foncier coutumier. La forêt devenue jachère ou woundo en Baka et ebur en Nzimé appartient à toute la famille, et reste sous le contrôle du chef de famille. Chaque paysan maîtrise les limites de ses terres agricoles. La transmission des terres du chef de famille à un individu se fait par don, leg et partage. Alors que la transmission du chef de famille à sa progéniture se fait par héritage.

Le choix des terres destinées à l'agriculture se fait grâce à certains indicateurs telles que les essences forestières comme l'Ayous appelées *Megui* en Nzimé et la présence d'une terre noire en forêt. Il en résulte qu'il existe des mécanismes qui coordonnent le choix et l'appropriation des terres. Ces mécanismes peuvent être bénéfiques pour le fonctionnement de la forêt communale et des unités sociales notamment en ce qui concerne l'attribution des objectifs aux parcelles lors du plan d'aménagement.

L'appropriation collective des terres, qui s'appuie sur le droit coutumier ou droit d'usage reste le mode de tenure dominant dans la zone d'étude. Chaque village exploite un territoire plus ou moins délimité qui devient son terroir et sur lequel il pratique ses activités et exerce une certaine autorité. Ainsi dans la zone d'étude plusieurs villages peuvent avoir un même territoire

Dans tous ces villages, l'accès des allogènes au foncier passe par une demande préalable au chef de village. On remarquera à la suite d'entretiens informels qu'il semble toutefois pour certains villages que cet accès soit compliqué et souvent refusé par le chef du village. Les Bakas ont accès à des portions de terre qui leur ont été réservées pour pratiquer leurs activités agricoles.

# 2.1.3 Description de la copulation

Des campements de chasseurs, pêcheurs et agriculteurs sont implantés à l'intérieur de la FCL et dans la zone agroforestière voisine.



Le Tableau 4 suivant présente la répartition des différentes ethnies dans les villages concernés.

Tableau 4: Principaux groupes ethniques majoritaires vivant autour de la FCMM

Nzimé	Achip I, Doumzok, Douwessue, Eschiambor, Kongo, Maléne, Mayang, Mingongol, Nemeyong, Ngola, Ntam I, No'oliene et Zoulabot I
Baka	Bosquet, Ngola Baka, Zoulabot I Baka
02	16

Source : Rapport d'enquêtes socio-économiques autour de la FCL

Un recensement de la population vivant autour de la FCL a été mené lors de l'étude socioéconomique. Les résultats obtenus ont permis d'estimer la population potentielle vivant autour et à l'intérieur de la FC2L à 5893 âmes.

Tableau 5: Population par sexe dans les villages riverains de la FCL

Achip I	250	0	0
Bosquet	0	1200	50
Doumzok	79	0	0
Douwessue	209	0	0
Eschiambor	508	13	82
Kongo	403	0	62
Maléne	123	62	14
Mayang	350	0	0
Mingongol	426	30	0
Nemeyong	195	0	5
Ngola	700	0	8
Ngola Baka	0	320	2
No'oliene	150	0	0
Ntam I	27	6	2



Zoulabot i	450	0	7
Zoulabot i Baka	0	160	0

En observant ces chiffres, on constate que les villages Bosquet, Eschiambor et Ngola semblent être plus peuplés où l'on a estimé 1 500 à 2000 habitants potentiels d'ici 30 ans.

Parmi les 16 villages riverains à la FCL, nous pouvons observer 4 catégories de villages :

- Faible population, avec moins de 200 habitants
- Population moyenne variant entre 200 et 500 habitants
- Population intermédiaire, avec un nombre d'habitants compris entre 500 et 700
- Forte population, avec plus de 700 habitants

Les villages les plus peuplés sont les villages de Bosquet et Ngola. Le village le moins peuplé, Ntam I (35 habitants) et un village se dépeuplant au profit des villages environnants.

Les villages sont rarement mixes au niveau ethnique. Trois villages sont bakas (Ngola baka, Zoulabot baka et Bosquet), les autres sont à dominantes Nzimé. On notera toutefois le village d'Eschiambor qui traditionnellement accueille toutes les communautés voulant s'installer.

Les populations autochtones dans les différents villages sont répartis en sous lignages, en familles ou en sous familles avec des liens plus ou moins étroits.





# République du Camerouu FORET COMMUNALE DE LOME Répartition de la population dans les villages

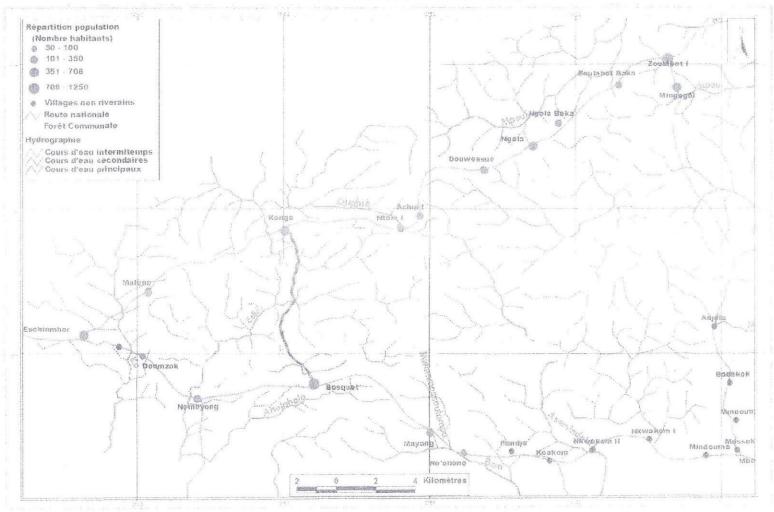


Figure 6 : Répartition de la population dans les villages



#### 2.1.4 Mode d'organisation seciale

#### 2.1.4.1 Le pouvoir traditionnel

Dans ces chefferies qui sont des chefferies de troisième degré, comme dans la plupart des sociétés traditionnelles des zones forestières du sud Cameroun, elles sont mythiques, de type traditionnel où le pouvoir se transmet par lignage ou par élection à vie reconnu à la fois par les populations et l'autorité administrative.

Chaque village est dirigé par un chef de troisième degré, l'autorité centrale, élu à vie et reconnu à la fois par les populations et l'administration. Il est assisté par des notables constitués de vieux et plus jeunes, viennent ensuite les autres membres de la communauté. Il dispose d'un pouvoir de décision dans la conduite des affaires du village ; certaines décisions sont prises en concertation avec ses notables. Placées sous « l'autorité » du chef de canton (ou chefferie de deuxième degré), ce dernier rend compte directement à l'autorité administrative locale (Sous-préfet ou Préfet).

Les chefferies de troisième degré sont sous l'autorité de deux chefs de cantons : celui du Zimé du centre et celui du Zimé de l'est.

Les élites intérieures et extérieures ainsi que les élus locaux, patriarches, responsables politiques, jouent également un rôle important dans les prises de décisions.

L'implication de ces élites dans les affaires du village a pour avantages ; la réalisation de certains projets et infrastructures, le meilleur suivi des activités à réaliser dans les villages et la plus grande prise en compte des préoccupations locales. Toutefois, cette implication peut créer des problèmes tels que : la fragilisation de l'autorité du chef de village, la marginalisation des groupes minoritaires et les luttes d'influences entre les leaders. Il faut noter que l'implication des élites varie d'un village à l'autre : Ainsi certain village baka ne possède pas d'élites, dans d'autres les élites ne rendent pas de services au village.

#### 2.1.4.1 Les autres formes de pouvoir

Le pouvoir religieux avec l'influence des autorités religieuses sur le plan moral, éthique, culturel et spirituel dans la préservation de la paix.

L'influence des élites intérieures et extérieures sur la prise de décision politique et socioéconomique dans le village.

# 2.1.5 Croyances et religion

Deux groupes religieux sont fortement implantés dans la région, il s'agit des protestants et des catholiques (67% en 1999 pour les villages riverains à la FC de Lomié-Messok). A ces religions, s'ajoutent l'islam, les témoins de Jéhovah et les églises réveillées au niveau de Lomié (une mosquée). Les populations Baka sont



polythéistes. Ils croient à la fois en un Dieu suprême et aussi en plusieurs divinités. Ils pratiquent le culte du Jengui, leur Dieu tout puissant. Notons que l'église catholique joue un rôle important pour l'accompagnement des communautés baka que ce soit au niveau de l'éducation ou de la santé.

### 2.2 ACTIVITES DE LA POPULATION

Les principales activités villageoises sont la chasse, la pêche artisanale, l'agriculture extensive et la collecte des produits secondaires. Ces activités sont pratiquées tant en périphérie qu'à l'intérieur du massif.

## 2.2.1 Activités liées à la forêt

Les populations locales ont des activités liées à la forêt qui s'étendent sur la globalité de la FCL. La forêt et les ressources qu'elle contient sont considérées par les populations comme un bien collectif de la communauté. Ces ressources sont nombreuses, il s'agit, entre autres, de la récolte des graines de Moabi ou de cola, des fruits d'Amvout ou de Longhi.

En plus de la cueillette des fruits, la forêt apporte aux populations un complément alimentaire non négligeable, grâce à la récolte du miel et du vin de palme ou au ramassage des chenilles, notamment celles du Sapelli (*Entandrophragma cylindricum*).

Enfin, la forêt recèle une grande variété d'espèces végétales qui sont utilisées dans la pharmacopée traditionnelle.

## 2.2.2 Activités agricoles traditionnelles

La dynamique d'expansion de l'aire agricole dépend principalement du désenclavement et de la dynamique de population de la zone.

L'aire agricole n'est pas entièrement couverte par les plantations, mais également par des jachères et des portions de forêt non défrichées.

L'agriculture est pratiqée autour des concessions villageoises, dans la zone agro forestière, est de type vivrier de subsistance. Parmi les principaux produits, on cite : l'arachide, le manioc, maïs, le macabo mais également le bananier plantain et douce (*Musea, sp*) qui peuvent faire l'objet d'une commercialisation au niveau des marchés locaux.

L'agriculture de rente est également pratiquée dans la zone agro forestière et occasionnellement au sein du massif forestier communal. Les espèces concernées ici sont : le cacaoyer (*Théobroma cacao*), le palmier à huile (*Elaeis guinneensis*) et le caféier et le bananier. Le système de production reste extensif, caractérisé par une faible utilisation des intrants et l'absence de mécanisation agricole.

## 2.2.3 Activités agricoles de rente

Les principales cultures de rentes sont : le cacao, le café et le palmier à huile. La cacao-culture est une vieille pratique des populations vivant autour de la FCL.



Les plantations sont soit, vieillissantes ou abandonnées à cause du manque des produits phytosanitaires, soit en reconstitution.

La culture du cacao est pratiquée dans tous les villages riverains de la FCL. C'est une activité réservée aux hommes. Les femmes les assistent lors des récoltes qui pour des grands planteurs se font en groupes. Les surfaces cultivées varient de 1 à 2 ha en moyenne par champs.

Le prix d'achat libéralisé depuis deux décennies varie de 500 à 1000 Fcfa/kg (cette saison 850 Fcfa/kg) de fèves de cacao séchées, procurant des revenus annuels aux familles productrices, fonction des superficies plantées, allant de 300 000 à plus de 3 000 000 Fcfa. Notons que les superficies plantées en cacao ont tendance à augmenter dans la zone.

La culture du café est en nette régression depuis plus d'une décennie dans toute la zone d'étude. Les plantations sont systématiquement abandonnées à cause de la chute drastique des coûts au marché international. Les productions annuelles sont très faibles.

Par ailleurs, la culture du palmier à huile sélectionné, récemment introduit dans les pratiques culturales des populations riveraines de cette forêt, connaît une adoption assez timide.

## 2,2.4 La péche

Contrairement aux autres activités, la pêche est une activité mixte qui engage les hommes et les femmes. Elle se fait dans les rivières de la communauté. On y rencontre une multitude de variété aquatique : les carpes, les tilapias, les silures, les crabes, les crevettes...

Différentes techniques sont utilisées, telle que les barrages, la ligne ou encore la nasse. On remarquera que malgré la densité du réseau hydrographique les rivières sont déclarées peu poissonneuses et la solution envisagée par beaucoup de village serait la pisciculture.

Les campements localisés en pleine forêt sont souvent des campements mixtes ou les chasseurs, pêcheurs, cueilleurs et agriculteurs peuvent s'arrêter pour passer la nuit.

Les produits de la pêche sont conservés par fumage et principalement destinés à l'autoconsommation, les excédents pouvant être vendus occasionnellement.

## 2.2.5 L'élevage

L'élevage est une activité accessoire pour les populations locales. Un petit cheptel composé de volailles et petits ruminants divague à l'intérieur du village. Les produits sont destinés à l'autoconsommation pour la célébration de fêtes.



#### 2.2.6 La chasse

La chasse est très répandue dans les us et coutumes locaux. Ici, on pratique la chasse de subsistance, elle fait parfois aussi l'objet d'un grand trafic, brassant d'importantes quantités de gibier et générant un important profit immédiat. Elle est surtout pratiquée par les hommes.

Les techniques de chasse utilisées sont : le fusil, de plus en plus répandu, le piège individuel ou le piège associé à la barrière. Cette dernière technique de chasse est le plus souvent utilisée pour protéger les cultures villageoises des prédateurs comme les rongeurs. Les barrières sont également placées en pleine brousse et peuvent compter en ligne, plus de cent pièges.

Les produits de cette chasse sont destinés soit à la consommation familiale, au petit commerce, aux offrandes, sacrifices, dot ou commerce à plus grande échelle, alimentant la ville de Lomié, Abong-Mbang et même Yaoundé. Il faut noter que cette chasse n'est pas réglementée et demanderait qu'une étude plus approfondie soit menée pour évaluer la pression exercée sur la faune des environs (Parc National du Dja). Les chasseurs reconnus dans la zone sont en majorité autochtone.

Les quantités de viande de brousse commercialisées n'ont pas pu être déterminées lors de cette étude mais la connaissance des prélèvements par espèces servirait d'indicateur de la pression exercée par la chasse villageoise sur la faune locale.

Tableau 6 : Liste des espèces chassées par les villageois

Mboka

Demgbe	Lièvre	Tua
Mbon	Biche	Ekiene
Mboke	Porc-épic	Amièh
Kokolo	Pangolin	Nziel
Kema	Singe	Kieme
Mbwomou	Antilope	Mpine
Pankomo	Aulacode	Pankomo
	Potamochère	Nkou Dih

Chat-tigre

Mpah

On remarque que les prix sont bas, ce qui s'explique par les difficultés de commercialisation.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Excepté monticola



Dans certains villages, on déclare aussi chasser le pangolin géant (*Manis* gigantea) et le gorille (*Gorilla gorilla*). Cette viande est toutefois marginale comparée aux autres, sans doute malheureusement à cause de la rareté de ces animaux. Toutefois, la liste des animaux protégés est connue dans certains villages de l'axe Eschiambor-Zoulabot grâce à la sensibilisation réalisée par la société Pallisco. Dans ces villages, on ne déclare pas chasser ces animaux.

L'on constate qu'a la lumière de l'étude que la chasse à but commercial est dévastatrice par ce qu'elle est à la base de grands réseaux de commercialisation dans les établissements de restauration et des marchés des villes proches (Abong Mbang, Yaoundé, Mindourou, Messaména). Le gibier est vendu à l'état frais ou boucané.

### 2.2.7 La cueillette

Le diagnostic socio-économique souligne l'importance tenue par les produits forestiers non bois d'oeuvre dans de nombreuses activités menées par les villageois.

La liste des produits fournie par l'étude socio-économique est présentée dans le Tableau 7 ci-dessous.

Tableau 7: Produits forestiers non ligneux

Moabi	Adjap	Fruits, amandes, écorces. Consommation, pêche à l'aide des déchets suite à l'extraction d'huile, vente, soin du mal de dos et renforcement des capacités sexuelles.
Mangue sauvage	Andok, Péké, payo	Consommation, extraction d'huile, vente, soin des maladies des femmes.
Onie	Ngbwel	Fermentation du vin de palme ou de raphia, consommation et vente
Raphia	Ndjia	Bambou, feuilles, fruits, jus; fabrication des lits, chaises, portes, murs de maison, jeu de songo, matériel de pêche, fabrication des nattes pour les toits des maisons, préparation des vins distillés;
djangsang	djangsa ng	Amandes et fruits.  Consommation et extraction d'huile, jeu de songo; vente.



Gros rotin	Ka'a	Artisanat (fabrication des meubles)
Petit rotin	Lo'o	Liane dans la fabrication des corbeilles et paniers. Fil d'attache matériel de chasse
Marantacées	Bikå	Feuilles, fibres fruits. Construction des tentes/maisons, emballages, fils d'attache, consommation et soins médicales
Champignons	Bidouoh	Plante entière, Consommation, soins médicales et vente
chenilles	mikoo	Animal entier. Consommation, soin médical, vente
Corossolier sauvage	Bom	Fruits et écorces. Consommation, soins des mères pour l'allaitement des enfants
Igname sauvage	Sapa Mbial	Tubercules, Consommation
Miel	Poki	Consommation, soin et vente
Emien	Lomo	Ecorce utilisée dans la pharmacopée (allaitement)
llomba	Tin	Ecorce utilisée dans la pharmacopée
Tali		Ecorce utilisée dans la pharmacopée

### 2.2.8 L'artisanat

Cette activité est majoritairement menée par les hommes. Les produits sont utilisés au niveau local mais ne font pas l'objet d'une commercialisation. Il s'agit de paniers, de sacs à dos pour transporter le gibier, de nattes pour les toitures des maisons et des séchoirs à cacao. A cela s'ajoute les mortiers et pilons, sacs et tambours, haches, houes et daba ainsi que des lits construits en bambou. On fabrique également des balais en palme.

En plus du cacao, les séchoirs peuvent servir à sécher d'autres produits agricoles tels que le couscous de manioc, le maïs, etc. Les houes, haches et daba sont utilisés pour les activités agricoles (défrichages, plantations, entretien des parcelles) alors que les balafons et tambours sont des instruments utilisés lors des fêtes coutumières, des rites et autres événements culturels.



Le bois rouge ou blanc issu de la forêt est la principale source de matière première à la fabrication des produits de l'artisanat. L'utilisation du rotin dans l'artisanat n'est pas très répandue dans les mœurs locales alors que l'abondance de cette espèce dans la zone d'étude (végétation des zones marécageuses) est importante et pourrait faire l'objet d'une exploitation contrôlée pour alimenter les filières existantes et approvisionner les petits artisans de la zone.

Le rotin est un matériel de construction très durable qui peut être utilisé pour la confection de meubles, salons, tables, lits et étagères.

## 2.2.9 Les organisations de developpement et GIC

### Les ONG locales

Les ONG CEF-DJA, PERAD, CABURO, CAISALP, CADEF/COFCAM, CIAD, OCBB, ASBAK et PRONATURE œuvrent à Lomié dans différents domaines : le développement local, la foresterie communautaire, la prévention du VIH/sida, l'agriculture etc.

Des projets sont en cours afin de généraliser l'utilisation d'intrants, de développer l'élevage d'aulacode, d'encourager à la transformation de PFNL. L'ONG ASBAK centre ses activités sur l'appui aux communautés baka.

Les entités ou groupements rencontrés dans les villages riverains de la FCL sont : les associations, les GIC (légalisés ou non), les structures d'épargne, les groupes à caractère religieux, politique et sportif. Ceux ayant une reconnaissance légale notamment le certificat d'inscription au registre des coopératives et groupes d'initiative commune ou le récépissé de déclaration d'association, ont été identifiées et sont répertoriés dans le tableau suivant :

Tableau 8: Entités légales identifiées dans les villages riverains de la FCL

NOM DU VILLAGE	NOM ASSOCIATION	DOMAINE D'INTERVENTION	NOM DU VILLAGE	NOM ASSOCIATION	DOMAINE D'INTERVENTION
	Zeboko	Entraide travaux agricoles	Mingongol	GIC Asplamin	Agriculture
	Gbopâba	Foresterie communautaire		GIC cacao	Agriculture
	Filière Djandsang	PENL	Nemeyong	Confiance	Entraide
	Cobabo	Foresterie communautaire		GIC Mpo'oh	Agriculture
	CaF	Agriculture, hygienne	Ngola	CPF	Biodiversité
	Obabo	Agriculture		Entente	Cotisation, épargne
	GIC Plamadou	Agriculture		Gic Djansang	PFNL
	GIC Lituel	Agriculture		Asplango	Agriculture
	Confiance	Finance et entraide		Chaleur	Cotisation, crédit, entraide
	Zenga mileme	Foresterie communautaire		Baningo	Bananeraie



Dynamique	Tontine		Socooprango	Agriculture
GIC Asfed	Agriculture+aulacodiculture	Ngola	APE	Education
Autre GIC	Agriculture, Tontine.	Baka	Associations des jeunes	Agriculture
Asmak	Tontine+PFNL+entraide		CVD	Habitat
Lajoie	Cotisation, épargne	No'oliene	Asplano	Agriculture de rente
GIC plako	Agriculture de rente	Ntam I	GIC nsiengaon	Agriculture, tontine
AFEK	Cotisation, épargne	Zoulabot I	Réveil des femmes	Epargne, crédit, travaux communautaires
Cobanko	Foresterie communautaire		GIC Defi	Agriculture, élevage
Gic banane K	Bananeraies		GIC cobbazoul	Agriculture
GIC Bapromel	Agriculture, tontine		CPF	Surveillance des forêts
GIC Cobadem	Foresterie communautaire	Zoulabot I Baka		
	E.			

GIC le progrès Agriculture

Source : Etude socioéconomique Forêt Communale de Lomié

L'analyse du tableau nous dévoile que le nombre d'associations ou groupements d'intérêt commercial est plus ou moins fonction de la démographie des villages. Les zones d'intervention de ces structures sont généralement concentrées sur un seul village mais peuvent également concerner les villages voisins, comme c'est le cas pour les associations concernant la foresterie communautaire. Les domaines d'activités prioritaires sont l'agriculture et l'élevage mais aussi la collecte de fonds et les tontines. On observe très peu d'associations structurées autour de la transformation des produits agricoles. On remarque que certaines associations concernent les PFNL, notamment le djansang (*Ricinodendron heudelotti*). Le village de Zoulabot baka ne dispose d'aucune association mais cela n'empêche pas ses habitants de s'entraider pour les travaux en dehors de tout cadre formel.

### 2.3 ACTIVITES ECONOMIQUES

L'agriculture reste la principale source de revenus et de survie pour les populations de la zone. Les autres sources étant les PFNL, la chasse, la pêche et la foresterie communautaire en cours dans certains villages (Kongo, Mayang, Ngola, Bosquet, Eschiambor, Mingogol et Doumzok.

L'étude<sup>2</sup> sur la gestion durable des produits secondaires végétaux menée dans le cadre du Projet Forêts Communautaires a montré que le développement de certaines filières de PFNL (*Irvingia gabonensis, Ricinodendron heudelotii, ...*) est rentable sur le

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Etude sur l'utilisation, la commercialisation et la gestion durable des produits secondaires végétaux de la forêt communautaire de Kompia. JL DOUCET A KOUFANI, 1997



plan des revenus que ces activités sont en mesure de conférer aux populations rurales de la zone.

Quoi qu'il en soit, la production des PFNL reste un facteur aléatoire selon les années; ce qui ne permet pas de pouvoir assurer les revenus surs et fixes aux communautés.

## 2.3.1 La foresterie communautaire

Plusieurs communautés riveraines du massif forestier communal de Lomié se sont engagées dans ce processus pour bénéficier de ces opportunités sous l'assistance technique du projet DACEFI financé par l'Union Européenne, le WWF-Carpo, Nature+ et la FUSAGx et les ONG locales.

L'assistance technique apportée par ces ONG concerne : l'aide à l'élaboration des dossiers, l'information/sensibilisation, la réalisation des inventaires et l'organisation de l'exploitation forestière.

Quant à la réalisation des œuvres sociales dans les villages bénéficiaires de forêts communautaires en exploitation, les résultats sont mitigés. Car les problèmes de gestion interne au sein des ces entités (absence de transparence), techniques (mauvais contrats, inventaires, cartes) et financiers (manque d'équipement, absence de fonds pour élaborer les dossiers d'exploitation) sont récurrents.

### 2.3.2 Activités industrielles

L'exploitation forestière reste la seule activité industrielle dans la périphérie du massif communal Lomié.

Le groupe CIFM/Pallisco est installé à Mindourou (60 km de Lomié). La production des grumes est assurée par Pallisco et ses partenaires (Assené NKOU, SODETRANCAM).

La société R Pallisco est une société forestière implantée au Cameroun depuis 1972 dans la province de l'Est. En 2001 le groupe possédait cinq UFA dont deux (10 030 et 10 041) attribuées à Pallisco, et trois (10039, 10042 et 10044) aux partenaires SODETRANCAM et les Etablissements ASSENE NKOU, tous situées dans le District du Dja (Mindourou), celui de Messok et dans l'arrondissement de Lomié.

Actuellement le groupe exploite une concession forestière qui couvre une superficie totale de 341 000 hectares.

Cette société forestière a mis sur pied le Centre Industriel et Forestier de Mindourou (CIFM) pour la transformation du bois.

Le groupe CIFM/Pallisco offre les services suivants :

- la réception des grumes à l'usine
- la préparation des billes et leur traitement sur le parc à bois,
- le sciage premier,
- le sciage second, débit et égouttage au niveau des deux chaînes de production de l'atelier de sciage,
- le tri et le cubage des avivés,



- le séchage, la raboterie, la menuiserie,
- Enfin le cerclage et le conditionnement avant l'expédition au port de Douala.

La scierie de la société SIM installée à Lomié reçoit les grumes provenant des UFAs 10 027, 10 029, 10 036 et 10 037.

## 2.3.3 Agroindusiries

Aucune activité agro-industrielle n'existe dans la zone.

### 2.3.4 Pêche industrielle

Aucune activité de pêche industrielle n'existe dans la zone.

### 2 3.5 Tourisme et écotourisme

Aucune activité touristique ou écotouristique n'existe dans la zone malgré le fort potentiel disponible.

### 2.4 LES INFRASTRUCTURES

En règle générale, les villages riverains à la FCL disposent d'infrastructures sociales de base insuffisantes notamment dans les domaines de l'éducation et de la santé. Lorsqu'elles existent, elles nécessitent une maintenance régulière afin qu'elles restent fonctionnelles.

Les différentes infrastructures identifiées par l'étude socio-économique, sont localisées sur les cartes présentées dans les pages suivantes.

### 2.4.1. Les infrastructures soblaires

La zone d'étude compte 08 écoles primaires publiques et 02 écoles primaire baka à Ngola Baka et Zoulabot Baka. L'accès à l'éducation reste encore difficile, dans certains établissements, il manque des salles de classes, alors qu'ailleurs ce sont les enseignants et la qualité de l'enseignement qui sont insuffisants. Les écoles bakas assurent l'enseignement par le biais d'un missionnaire uniquement pour le cours préparatoire.

Les enseignants sont payés soit par l'état soit par des associations de parents d'élèves. Il faut noter qu'en plus de cela la commune finance elle aussi une part non négligeable du salaire des enseignants. C'est la mission catholique qui finance les écoles des bakas (école primaire de bosquet plus deux centres d'éducation de base à Ngola baka et Zoulabot baka)

L'enseignement secondaire, est assuré par un Lycée d'Enseignement Général à cycle complet, et un CETIC auquel manque un atelier de maçonnerie. La plupart des enseignants de ces établissements sont des professeurs vacataires pris en charge par la commune qui assure également du paquet minimum.



Table 1 Year Adella

La zone est dotée de 4 centres de santé. Seuls ceux de Bosquet et Zoulabot sont fonctionnels. Celui de bosquet est mieux équipé, c'est un centre de santé géré par les sœurs catholiques, alors que celui de Zoulabot ne dispose uniquement d'un infirmier et a des problèmes pour l'approvisionnement en médicaments.

Le centre-ville de Lomié dispose d'un hôpital de district. Notons que les populations baka hormis celle de bosquet ont un accès très limité aux infrastructures de santé faute de moyens ; elles utilisent presqu'exclusivement la pharmacopée traditionnelle. Les maladies prédominantes sont : le paludisme, les maladies de la peau, les infections sexuellement transmissibles, le VIH/SIDA, les maux de ventres et la typhoïde.

### 2.4.3 L'Alectricité

La ville de Lomié est alimentée en électricité par un générateur du réseau AES-Sonel. Ce réseau ne déssert pas les villages de la zone qui recourent aux générateurs privés. Notons que les villages Ngola et Ntam I possèdent un générateur communautaire. Ces quelques groupes électrogènes fonctionnent généralement lors des fêtes ou des deuils. En règle générale, on s'éclaire aux lampes tempêtes, au feu, à la sève d'ayelé (*Canarium schwenflurthuli*).

### 2 4 4 L'est

La revue documentaire nous indique que le problème d'accès à l'eau potable se pose avec acuité dans toute la zone d'étude, tant dans la ville de Lomié dont le château d'eau (scanwater) situé à Ekom , à deux km de la ville, n'est plus fonctionnel, qu'au sein des villages riverains.

La répartition spatiale des points d'approvisionnement en eau potable n'est pas homogène. Certains villages comme le village bénéficient d'un accès favorisé aux points d'eau (cas de Zoulabot, Ntam I). On remarque que beaucoup de villages ne disposent pas de ces sources d'approvisionnements fonctionnels ; ils vont donc puiser l'eau dans des sources non aménagées ou directement dans les rivières. D'où les nombreuses craintes exprimées par ces populations d'une pollution des eaux lors de l'exploitation de la forêt communale.

Nous pouvons déduire des observations les hypothèses suivantes :

- Le système d'approvisionnement le plus 'répandu' dans les villages étudiés est le forage (10 forages), vient ensuite le puit (4 puits) à égalité avec la source aménagée (4).
- 60 % des forages ne sont pas fonctionnels, alors que toutes les sources et les puits le sont (100 %).

La maintenance des forages est techniquement trop complexe et coûteuse, ce type d'approvisionnement semble donc inadapté au contexte alors que l'aménagement des sources ou de puit semble mieux fonctionner.



2 4 5 Len Térétamon de Lations

La commune de Lomié est couverte par le réseau Orange. Les villages riverains à la FCL ne sont pas couverts ; toutefois on capte le réseau MTN (antenne Géovic) dans les villages de Kongo et Ngola. Les pndes de la CRTV radio et télévision sont captées avec beaucoup de difficultés.

Notons que la commune de Lomié a comme projet la création d'une radio communautaire et d'un bulletin d'information. La radio est en construction. Ces médias devront être gérés par le service technique de la communication, afin de pallier au manque d'information et de rapprocher la commune des populations et des partenaires.

## 2.4.6. La Réseau routler

La FCL est cadrée par trois axes routiers. Ces routes sont en terre et parfois en mauvais état surtout en saison pluvieuse. Notons que l'axe Echiambor-Messok est peu entretenu et que le pont sur la rivière Edjé est en mauvais état. L'axe Lomié-Eschiambor (jusqu'au village de Kongo) devra être entretenu par la Géovic qui en fera usage pour ses activités. En journée, les villages sont accessibles à moto. Les sentiers qui mènent aux champs agricoles ne sont pas accessibles par véhicules motorisés, seulement à pied.

Une piste reliant Kongo à Bosquet traverse la forêt communale du Nord au Sud. Cette piste va également faire l'objet d'une réhabilitation par la Géovic pour faciliter l'accès au dispensaire de bosquet.

### 2.4.7. Le Commerce

Tous les produits vivriers sont écoulés sur le marché de Lomié, quand ils ne sont pas achetés devant la maison par un particulier à bord d'un véhicule. L'accessibilité au marché n'est pas facile en saison pluvieuse surtout pour les villages de l'axe Eschiambor-Messok dont l'accès n'est pas aisé en saison pluvieuse pour cause de route mal entretenue.

Il faut noter la présence d'un marché à Kongo, mais celui-ci est peu fonctionnel et n'a lieu qu'une fois par mois.

Contrairement aux produits vivriers, le cacao s'achète sur place dans les villages en dépit du mauvais état du réseau routier à certains moments de l'année. Les paysans gagneraient à se regrouper en coopératives afin de vendre leur produit en contre saison.

Une fois les produits vivriers écoulés sur le marché de Lomié, les populations se ravitaillent en produits de 1ère nécessité pour équiper les échoppes dans les villages ou encore pour leur propre consommation. Ces échoppes sont aussi les lieux de dissémination de boissons alcoolisées. Le commerce de la viande de brousse occupe une place importante dans l'activité économique des riverains.



### République du Cameroun FORET COMMUNALE DE LOMIE

#### Carte des infrastructures

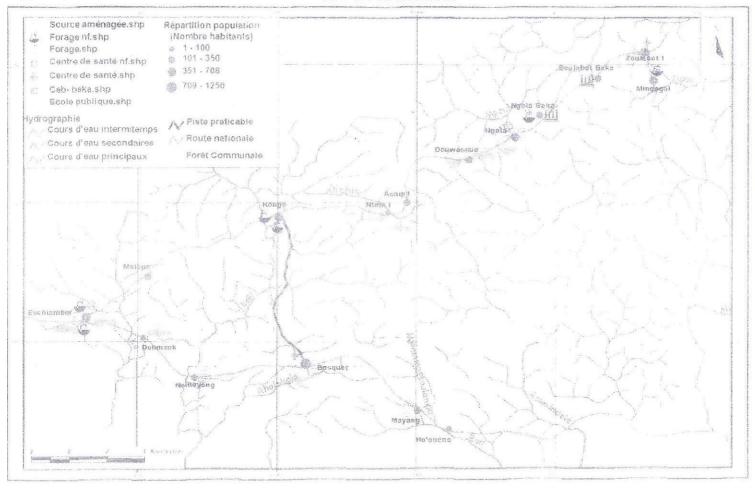


Figure 7 : Infrastructures de base dans la zone de la FCL



# Partie 3 - ETAT DE LA FORET



BETATION LA SORGI

## A CHARLENGER DE LA RUBET

### 3.1.1 Origine de la forê?

La forêt a été érigée en Forêt Communale et attribuée à la communes de Lomié par décret de classement n° 2010/3837/PM du 08 juin 2010.

L'avis au public portant projet de classement dans le domaine privé de la commune est daté de novembre 2008.

Il est important de signaler que la commune de Lomié a enclenché le processus de classement de forêt communale depuis plusieurs années en partenariat avec la commune de Messok. Des études participatives avaient alors été menées par le projet de Soutien au Développement Durable de Lomié/Dja (SDDL) avec le soutien de la coopération néerlandaise (SNV). Ces études englobaient la totalité de la forêt communale de Lomié/Messok dont la superficie a été réduite pour obtenir l'actuelle FCL.

## 3.1.2 Pemurbations naturellas ou humaines

Aucune perturbation naturelle importante n'est à signaler. L'action anthropique est analysée dans les paragraphes précédents. Il faut noter que la quasi-totalité de la FCL n'a pas été exploitée sous le régime des licences.

## 3.2 TRAVAUX FORESTIERS AUTERIEURS

#### 291 Pohlisomani

Aucun reboisement n'a été effectué dans la zone.

### 3.2.2 inventaires et autres études du milieu

Le territoire de la FCL est inclus dans la phase 4 de l'inventaire national de reconnaissance. Cette phase est achevée et les tarifs de cubage correspondants désormais disponibles ont été utilisés dans le cadre de l'élaboration du plan d'aménagement.

Un inventaire d'aménagement a été réalisé en 2009 par le bureau agrée LF VEKO sous la supervision technique de l'antenne CTFC de l'Est dans le cadre du projet PAF2C.

### 3 2 3 Exploitations

La FCL n'a jamais fait l'objet d'une exploitation normale et légale avec un titre d'exploitation régulièrement attribué. Ce massif a fait l'objet d'une exploitation frauduleuse dans les années 2007 à 2011 sous forme de sciage sauvage. Cette exploitation recherchait surtout les essences comme le Moabi, l'Iroko et le Doussié.



Aucune piste d'exploitation ancienne n'a été relevée dans le périmètre du massif de la forêt communale.

## 3.3 ANALYSE SYNTHESE DES PESULTATS DE L'INVENTAIRE D'AMENAGEMENT DE LA FOL

Dans le cadre de l'élaboration du plan d'aménagement de la Forêt Communale de Lomié, un inventaire d'aménagement a été réalisé pour deux raisons principales :

- la conformité avec la législation en vigueur (cf. loi du 20/01/1994 portant régime des forêts et de la faune en son article 63(1) et avec l'<u>Arrêté</u> n° 0222/A/MINEF/ 25 mai 2001 fixant procédures d'élaboration, d'approbation, de suivi et de contrôle de la mise en œuvre, des plans d'aménagement des forêts de production du domaine forestier permanent;
- la recherche d'informations sur l'existence et la répartition de la ressource (flore, faune et produits forestiers non ligneux), et du milieu physique où l'on projette de mener les opérations d'exploitation de bois.

Les opérations de terrain (layonnage et comptage) ont été dirigées et réalisées par des équipes d'inventaire de la société LV VEKO agréée aux inventaires forestiers. La planification du travail, le suivi et le contrôle des opérations de terrain ont été l'œuvre du CTFC par l'intermédiaire de son Ingénieur Forestier Aménagiste basé à Bertoua comme Chef d'Antenne pour la région de l'Est.

La définition du plan de sondage a fait l'objet d'un document spécifique validé par le MINFOF suivant l'Attestation de conformité du plan de sondage n° 0968/ACPS/MINFOF/SG/DF/SDIAF/SISDEF du 19/10/2009.

Le sondage de la concession forestière a été réalisé en respectant les normes d'inventaire d'aménagement définies par l'Office National de Développement des Forêts (ONADEF) du Cameroun. Les données de l'inventaire national ont été utilisées et complétées par les données récoltées au cours de l'inventaire d'aménagement réalisé entre les mois de septembre et novembre 2009.

Compte tenu de l'accessibilité du massif, celui-ci a été divisé en trois zones d'inventaire. L'inventaire a été réalisé dans chacune des zones considérées comme une seule UC suivant un sondage à un degré au taux de 1,51 %.

#### 3.4.1 Contanance

Le Tableau 8 donne la table de contenance telle que fournie par le logiciel Tiama. Les surfaces des strates sont issues de la digitalisation de la carte forestière sous SIG. Rappelons que le report de cette carte s'est fait en s'appuyant sur le réseau hydrographique obtenu sur cartes topographiques au 1:50.000 ème. Cette méthode, au demeurant préconisée par l'itinéraire technique des normes nationales, a conduit à de légers décalages par rapport par exemple à des images Landsat orthorectifiées ou



encore par rapport aux prises de points GPS. Le chiffre global annoncé s'écarte inévitablement un peu de la superficie officielle de la FCL.

Tableau 9 : Table de contenance

	Terrains forestiers			
mentacione de servicio de la companya de mandra de 20 de partir de 20 de 19 de 19 de 19 de 19 de 19 de 19 de 1	Affectation	Nb. Parcelles	Superficie	% superficie totale
	FOR	217	7 528,00	49,55
	FOR	84	933,00	6,14
	FOR	90	2 030,00	13,36
	FOR	22	656,00	4,32
	FOR	3	212,00	1,40
		3	517,00	3,40
	FOR	26	891,00	5,86
		10	1716,00	11,29
		455	14 483,00	95,32
	Terrains non-bois	ès		
	Affectation	Nb. Parcelles	Superficie	% superficie totale
				(00000
	AGF	3	711,00	4,68
		5	711,00	4,68
		460	15 194,00	100,00

Figure 8 : Carte forestière de la forêt communale

4 Kilometres



## 3.3.2 Effectifs

- a) La liste des espèces ligneuses relevées lors de l'inventaire d'aménagement est disponible dans le rapport d'inventaire d'aménagement. Pour l'édition du rapport d'inventaire, les essences ont été distribuées dans 5 groupes par conformité avec le logiciel TIAMA.
- b) Table de peuplement : Le Tableau 10 présente les effectifs par classe de diamètre pour les essences principales en considérant les strates « FOR ».



#### 3.3 2 Effective

- a) La liste des espèces ligneuses relevées lors de l'inventaire d'aménagement est disponible dans le rapport d'inventaire d'aménagement. Pour l'édition du rapport d'inventaire, les essences ont été distribuées dans 5 groupes par conformité avec le logiciel TIAMA.
- b) Table de peuplement : Le Tableau 10 présente les effectifs par classe de diamètre pour les essences principales en considérant les strates « FOR ».



	Tableau 10 : Effectifs par classe de diamètre															
Code	Essence	20-30	30-40	40-50	50-60	60-70	70-80	80-90	90-100	100-110	110-120	120-130	130-140	140-150	150-160	Total
1 101	Acajou à grandes folioles	139	O	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	139
1 102	Acajou blanc	0	0	0	0	0	0	0	0	60	0	0	0	0	O:	60
1 103	Acajou de bassam	O	0	0	0	0	90	0	69	0	0	0	0	22	0	182
1 104	Assamela / Afromosia	0	0	139	278	69	45	69	316	0	O	0	0	0	0	916
1 105	Ayous	313	327	640	671	840	889	698	884	1 170	765	346	275	112	119	8 049
1 107	Bété	0	198	327	129	129	69	θ	O	0	$\theta$	0	Ð	0	0	853
1 108	Bossé clair	841	114	233	278	0	0	45	208	0	O	0	0	0	0	1 720
1 109	Bossé foncé	2 347	341	296	69	321	340	139	161	69	0	0	0	0	0	4 084
1 110	Dibétou	1 341	253	22	0	0	0	0	O	0	92	0	0	0	0	1 707
1112	Doussié rouge	427	69	22	114	()	74	244	60	()	0	0	G	0	O	1 010
1 116	Iroko	O	45	0	69	0	O	114	129	Ü	44	69	O	0	0	472
1 117	Kassipo	1 175	67	323	22	181	()	22	0	112	159	1.14	3.14	134	0	2 424
1 128	Kotibé	2 880	1 384	1 131	777	229	302	0	69	69	O	0	1)	0	0	6 841
1 120	Moabi	1 085	164	67	45	0	O	0	()	0	184	O	O	0	0	1 545
1 122	Sapelii	2 183	822	461	112	667	258	885	923	803	597	418	69	119	0	8 317
1 123	Sipo	114	O	69	0	45	()	0	0	74	0	0	0	139	0	442
1 124	Tlama	290	150	69	139	0	0	45	22	0	0	69	69	0	0	854
1 125	Tiama congo	258	0	69	0	0	69	0	0	0	0	O	0	0	0	397
1 201	Aniégré A	17 590	3 209	1 276	522	497	472	482	327	179	0	0	0	0	0	24 554
1. 204	Bahia	206	69	587	511	392	161	208	114	22	0	0	0	0	0	2 271
1 205	Bongo H	1 888	293	263	364	275	141	139	O	74	0	0	O	0	0	3 437
1 209	Eyeng	459	353	229	159	139	45	67	45	69	0	0	0	0	0	1 566
1 210	Longhl	1 365	588	275	503	301	370	253	321	144	O	0	O	0	0	4 121
1.212	Lotofa	69	O	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	O	0	69
1 213	Movingul	0	69	0	0	0	0	0	0	0	0	O	U	0	0	69



1301	Aiélé / Abel	655	260	161	69	92	74	0	0	69	0	0	0	0	0	1 381
1 304	Alep	19 349	5 944	5 420	4 4 4 2	3 3 7 1	2 703	2 053	2 152	1 025	551	432	0	0	O	47 442
1 305	Andoung brun	69	0	0	0	0	O	0	0	0	0	0	0	0	0	69
1 308	Billinga	1 556	996	711	631	114	2.2	0	0	69	0	0	0	0	0	4 100
1 310	Dabéma	3 954	1.559	. 1 334	1 333	1 255	1 240	796	433	345	228	205	0	O	O	12 681
1 314	Ekaira	O	0	0	45	0	0	0	0	0	0	0	0	O	G	45
1 316	Emlen	2 167	2 027	1 603	3 958	2 436	3 079	2 241	1 241	765	436	527	67	O	0	20 548
1 320	Fraké /Limba	665	954	2 143	4 098	3 238	3 554	2 312	1.762	1 205	555	0	0	0	0	20 487
1 321	Fromager / Celba	274	173	44	69	0	0	45	0	60	0	69	69	139	G	944
1 324	llomba	10 790	3 700	2 136	1818	1 022	757	620	461	298	251	G	0	O	0	21.853
1326	Koto	459	228	92	1.14	22	0	57	253	0	0	Ü	0	O	0	1, 236
1 332	Mambodé	527	()	198	69	22	0	139	196	90	0	O	22	0	0	1 264
1 333	Mukulungu	()	69	0	()	0	0	45	0	0	69	G	0	O	0	184
1.338	Nlové	4 588	776	826	683	458	1.82	0	0	Ō	22	O	0	0	0	7 536
1301	Okan	3 825	1571	1 302	756	305	369	219	898	461	659	341	543	275	69	11 593
2.342	Onzabili K	257	754	204	74	114	278	303	208	22	. 0	O	0	0	0	2 216
1 344	Padouk blanc	114	69	0	69	0	O	0	0	O	O	G	0	0	C	253
1 345	Padouk rouge	6 775	2 3 2 5	2 265	2 281	1 273	730	352	1.84	22	230	G	0	0	0	16 436
1 346	Tali	1 285	701	416	1 257	990	1 714	1 363	627	1 015	684	69	0	O	0	10 123
1 349	Zingana	0	0	0	0	0	0	0	0	69	0	G	0	0	0	69
1 402	Abam à poils rouges	1 615	751	308	273	60	0	0	139	0	0	0	0	O	O	3 144
1 408	Abam évélé	22	0	Ø	92	0	22	0	0	0	0	0	0	0	G	136
1 409	Abam fruit jaune	69	205	()	0	0	0	0	0	0	()	O	O	0	0	274
1.598	Ekop naga akolodo	347	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Ū	347
1 665	Faro mezilii	74	0	0	0	G	0	0	0	0	0	0	0	0	0	74
1 870	Onzabili M	0	0	O	69	69	45	O	0	0	0	0	0	22	0	206
	Total	94410	31,579	25 664	26 964	18 928	18 097	13 967	12 204	8 360	5 528	2 660	1231	962	1.89	260 743



c) Table de peuplement . Le Tableau 11 présente les effectifs pour les essences principales, pour la seule unité de compilation que comprenaît l'inventaire, et en considérant les strates « FOR ».

Les graphiques des pages suivantes présentent le détail des effectifs par espèces et par classes de diamètre.

Tableau 11 : Table de peuplement

Essence	Code	Tiges/ha	Tiges total	Tiges >= DME
Abam à poils rouges	1402	0,26	3 144	471
Abam évélé	1408	0,01	136	114
Abam fruit jaune	1409	0,02	Sur to Sep	0
Acajou à grandes folioles	1101	0,01	139	0
Acajou blanc	1102	0,00	60 💉	60
Acajou de bassam	1103	0,01	182	92
Aiélé / Abel	1301	0,11	1381	235
Alep	1304	3,87	(47 442)	16 728
Andoung brun	1305	0,01	(69)	0
Aningré A	1201	2,00	24 554	1957
Assamela / Afromosia	1104	0,07	916	0
Ayous / Obeche	1105	0,66	8 049	4 369
Bahia	1204	0,19	2271	898
Bété	1107	0,07	853	198
Bilinga	1308	0,33	4 100	69
Bongo H (Olon)	1205	0,28	3 437	630
Bossé clair	1408	0,14	1720	253
Bossé foncé	1109	0,33	4 084	369
Dabéma	1310	1,04	12 681	4 501
Dibétou	1110	0,14	1707	92
Doussié rouge	1112	0,08	1010	303
Ekaba	1314	0,00	45	0
Ekop naga akolodo	7598	0,03	347	0
Emien	4316	1,68	20 548	14 751
Eyong	1209	0,13	1 566	525
Faro mezilli	1865	0,01	74	0
Fraké / Limba	1320	1,67	20 487	12 626
Fromager / Ceiba	1221	0,08	944	452

llomba	1324	4,78	21 853	3 410
Iroko	7.90	0.04	472	114
Kossipo	A STATE OF THE STA	0,20	2 424	656
Kotibé	1118	0,56	6 841	1 447
Koto	1326	0,10	1 236	343
Longhi	1210	0,34	4 121	1 389
Lotofa / Nkanang	1212	0.01	69	1 309
Mambodé		000.		7
	1332	0,10	1 264	538
Moabi	1120	0,13	1 545	184
Movingui	1213	0,01	69	0
Mukulungu	1333	0,02	184	114
Niové	1338	0,62	7 536	1 345
Okan	1341	0,95	11 593	4 139
Onzabili K	1342	0,18	2 2 1 6	1 001
Onzabili M	1870	0,02	206	206
Padouk blanc	1344	0,02	253	0
Padouk rouge	1345	1,34	16 436	2 791
Sapelli	3 4 2 2	0,68	8 317	2 007
Sipo	1123	0,04	442	213
Tali	1346	0,83	10 123	7721
Tiama	1124	0,07	854	206
Tiama Congo	1125	0,03	397	0
Zingana	1349	0,01	69	69
Total		21,29	260 743	87 586

Les Figure 9 et Figure 10 illustrent la répartition par essences des tiges de diamètre et volumes supérieur ou égal au DME.



# Répartition des tiges >= DME par essence principale

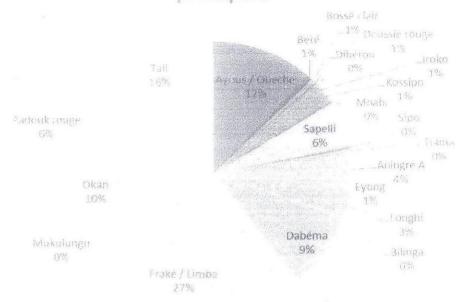


Figure 9 : Répartition des tiges par essence dans le groupe des principales

# Répartition des volumes >= DME par essence principale

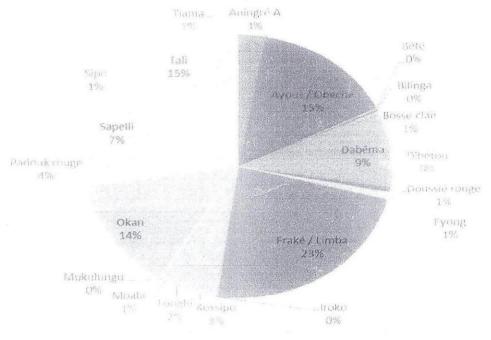


Figure 10: Répartition des tiges ≥ DME par essence dans le groupe des principales



c) Histogrammes des structures par essences et par classe de diamètre

Ils ont été construits pour les essences suivantes :

- toutes les essences du groupe 1,
- quelques essences du groupe 2,
- trois essences du groupe 3 et,
- une essence du groupe 4.

Les graphiques présentant la structure de ces essences sont présentés dans les pages suivantes.

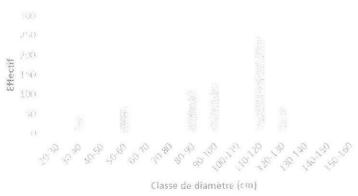
# Essences du groupe 1



## Ayous



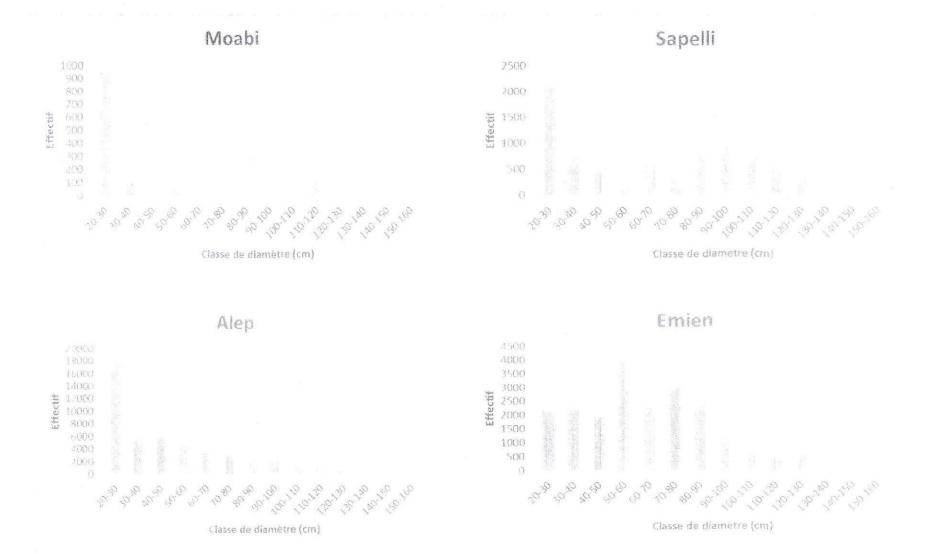
## Iroko

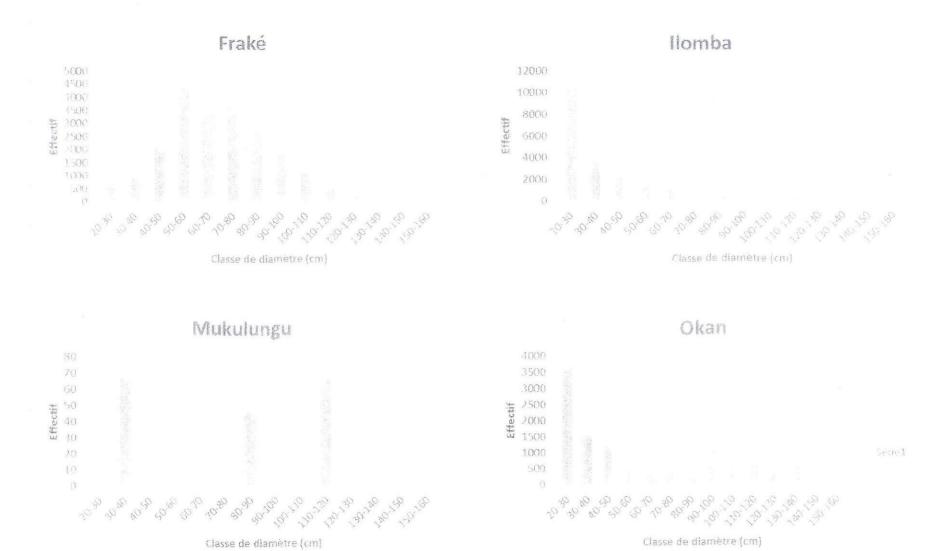


# Kossipo











## Padouk rouge



## Tali



## Lotofa



# Acajou blanc





## Dabéma



# Abam à poils rouges



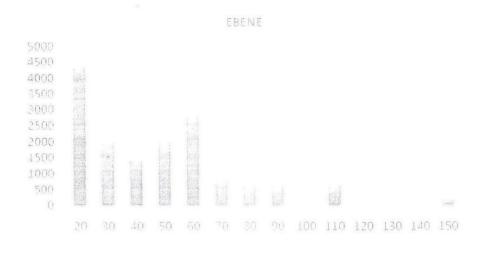
## Movingui



## Aiélé



## Structure d'une essence du groupe 4



# Casses de diametre (an)

## Analyse et commentaire des graphiques

Ces graphiques renseignent sur le tempérament des essences et sur le potentiel de production d'avenir. La préparation du Plan d'Aménagement, en particulier le choix des Diamètres Minimums d'Exploitabilité et de la durée de la rotation, s'appuie très largement sur ces graphiques.

De très nombreuses essences, des différents groupes d'espèces, ont des structures linéaires à exponentielles décroissantes, avec une régénération abondante. On citera par exemple, parmi les essences principales : l'Aiélé (Canarium schweinfurthii), le Débéma (Piptadeniastrum africanum), l'Okan (Cylicodiscus gabonensis), l'Ilomba (Pycnanthus angolensis), le Padouk rouge (Pterocarpus soyauxii), l'Alep (Desbordesia glaucescens). C'est aussi le cas de l'Abam à poils rouges (Gambeya beguei).

D'autres essences présentent une distribution exponentielle décroissante, mais avec un pic dans des classes intermédiaires : à 70 - 80 cm pour le Fraké (*Terminalia superba*) et le Tali (*Erythrophleum ivorense*), 100 - 110 cm pour l'Ayous (*Triplochyton scleroxylon*), 60 - 80 cm pour l'Emien (*Alstonia boonei*). Ainsi, une essence pionnière comme le Fraké trouve encore les conditions d'une bonne régénération.

L'Ayous (*Triplochyton scleroxylon*), le Tali (*Erythrophleum ivorense*), l'Emien (*Alstonia boonei*) et le Fraké (*Terminalia superba*) présentent une structure en cloche avec un maximum, situé à 110 cm pour l'Ayous et à 70 cm pour le Fraké, l'Emien et le Tali. L'Ayous, également essence pionnière, ne trouve plus actuellement des conditions de régénération optimales.



L'Okan (*Cylicodiscus gabunensis*), l'Acajou blanc (Khaya anthotheca) et dans une moindre mesure l'Iroko (*Milicia excelsa*) présentent une accumulation de capital sur pieds sous forme de gros arbres.

Le Kossipo (Antandrophragma candolei) et le Sapelli (Entandrophragma cylindricum) présentent une distribution exponentielle décroissante, mais avec une rareté des tiges à partir de 60 cm pour le Bossé clair et à 50 cm pour le Sapelli.

Le Bossé foncé (*Guarea thompsonii*) présente une distribution exponentielle décroissante prononcée, mais avec une bonne régénération, mais peu de tiges ont été observées et la structure des populations inventoriées n'est pas forcément représentative de l'espèce sur le massif.

Le Moabi (Baillonnella toxisperma), Movingui (Distemonanthus benthamianus), Acajou blanc (Khaya anthotheca), Lotofa (Sterculia rhinopetala), Mukulungu (Autranella congolensis) présentent aussi une structure erratique avec une concentration au-delà de 90 cm.

Les structures observées ici, majoritairement de type exponentiel décroissant, y compris pour des essences pionnières, attestent de la relative jeunesse de la FCL.

### 3.3.3 Contany

a) Tarifs de cubage : l'inventaire national de reconnaissance a été réalisé pour la zone de la FCL. Ce sont donc les tarifs de cubage de la phase 4 qui ont été utilisés.

Les volumes donnés dans ce plan d'aménagement sont des volumes bruts, correspondant aux volumes des fûts de toutes les tiges sur pied, mesurés entre le dernier contrefort et le premier défaut.

b) Table de stock : Le Tableau 12 présente les volumes par classe de diamètre pour les essences principales.



Tableau 12 : Volumes par classe de diamètre

Code	Essence	20-30	30-40	40-50	50-60	60-70	70-80	80-90	90-1.00	1.00-110	110-120	120-130	130-140	140-150	150-160	Total
1.101	Acajou à grandes folioles	73	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	73
1102	Acajou blanc	0	0	0	0	0	0	0	Ō	615	0	0	O	0	0	615
1.1.03	Acajou de bassam	0	0	0	0	0	456	O	579	0	0	0	O	454	0	1.488
1104	Assamela / Afromosia	0	0	270	832	2.98	264	533	3 085	0	0	0	0	O	0	5 282
1105	Ayous	113	265	947	1 602	2 992	4 455	4 719	7 797	13 109	10 659	5 875	5 630	2 709	3 391	64 263
1107	Bété	0	188	525	316	449	326	0	0	0	0	0	0	0	0	1804
1108	Bossé clair	392	108	374	680	0	0	276	1 611	0	0	O	0	0	0	3 440
1109	Bossé foncé	1 093	323	476	170	1 116	1 599	850	1 246	663	0	0	0	0	0	7 5 3 4
1110	Dibétou	731	285	43	0	O	0	0	O	0	1, 352	0	()	0	0	2412
1112	Doussié rouge	243	78	42	322	0	395	1 670	513	0	0	0	0	0.	0	3 262
1116	troko	0	49	O	193	G	0	790	1.124	0	5.77	1 072	()	()	U	3 804
23.17	Kossipo	52.1	63	527	57	669	0	149	()	1 203	2.080	1 792	2 139	2 9 3 3	()	12 131
1118	Kotibé	885	1.156	1.709	1814	757	1 336	0	492	601	0	Q.	O	0	()	8 750
1120	Moabi	339	113	84	90	0	()	()	O.	Ü	2 071	()	()	()	O	2 696
1122	Sapelfi	1 048	799	759	280	2 3 7 5	1 240	5 529	7.276	7 806	7 027	5 864	1 143	2 283	()	43 424
1123	Sipo	-71	O	144	O	230	0	0	O	900	0	0	0	2 836	()	4 0 4 0
1124	Tiama	93	106	88	283	0	O	256	163	0	0	972	1 164	0	0	3 124
1125	Tiama congo	83	0	88	0	0	293	0	0	0	0	0	0	0	0	464
1201	Aniégré A	8 468	3 042	2 006	1 229	1 637	2.078	2 728	2 318	1 550	O	0	0	0	0	25 056
1204	Bahia	101	74	1 106	1 521	1 710	974	1.676	1 189	290	0	0	0	0	0	8 640
1205	Bongo H	1 118	336	495	1 018	1 069	727	914	0	741	0	0	0	0	O	5 4 1 8
1209	Eyong	331	486	511	522	629	269	512	425	792	O	0	0	()	0	4 477
1210	Longhi	460	440	374	1 100	979	1 692	1 557	2 566	1 458	0	0	0	0	O	10 625
1212	Lotofa	31	O	0	0	O	0	()	0	0	0	0	0	0	0	33
1213	Movingui	0	90	O	0	0	0	0	0	O	0	0	0	0	O	90
1301	Alélé / Abel	323	266	283	189	358	395	0	0	766	0	0	O	0	0	2 579
1304	Alep	9 531	6 070	9 541	12 078	13 164	14 388	14 336	19 117	11 309	7 405	6 949	O	0	0	123 888
1305	Andoung brun	34	0	0	0	0	0	0	0	O	0	0	0	0	()	34
1308	Bilinga	767	1 017	1 251	1 717	447	118	0	0	766	0	0	0	0	0	6 082
1310	Dabéma	1 948	1 592	2 347	3 624	4 899	6 601	5 557	3 847	3 806	3 059	3 308	0	0	0	40 588
1314	Ekaba	0	0	0	123	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	123



1316	Emien	1 068	2 070	2 821	10 761	9 5 1 3	16 392	15 644	11 029	8 440	5 866	8 492	1 281	0	0	93 377
1320	Fraké /Limba	328	974	3 772	11 143	12 642	18 922	15 146	15 659	13 294	7 461	0	0	0	0	100 340
1321	Fromager / Ceiba	135	177	78	189	0	O	315	0	658	0	1 117	1 320	3 082	0	7 071
1324	Homba	5 315	3 778	3 760	4 943	3 991	4 031	4 331	4 100	3 285	3 376	0	0	0	0	40 909
1326	Koto	226	233	161	309	87	0	470	2 250	0	()	0	0	()	0	3 737
1.332	Mambodé	260	0	349	189	87	0	969	1 744	988	0	0	423	0	()	5 009
1333	Mukulungu	0	71	0	0	()	0	315	0	0	933	0	0	(3	0	1.318
1338	Niové	2 260	792	1.454	1 858	1 788	968	0	0	O	299	0	0	()	0	9 420
1341	Okan	1 884	1 604	2 292	2 056	1.189	1 965	. 1526	7 977	5 085	8 861	5 487	10 335	6 1 1 8	1780	58 160
1342	Onzabili K	127	770	359	202	447	1.482	2 117	1 849	245	O	0	0	0	0	7 598
1344	Padouk blanc	56	71	0	189	0	0	Ö	0	0	O	0	O	(1)	0	316
1345	Padouk rouge	3 337	2 3 7 4	3 987	6 201	4 972	3 886	2 456	1 634	245	3 096	()	0	0	0	32 187
1,346	Tati	633	716	733	3 418	3 866	9 124	9 520	5 573	11 203	9 197	1 117	()	0	0	55 099
1349	Zingana	()	0	0	0	0	()	0	0	766	O	0	0	0	-0	766
1402	Abam à poils rouges	850	793	548	735	227	()	(3	1 159	()	O	()	0	11		4 312
1408	Abam évété	12	()	0	247	0	114	0	0	0	O	Ö	D	()		372
1409	Abam fruit jaune	37	216	0	()	0	()	0	0	0	0	D				253
1598	Ekop naga akolodo	183	O	()	0	()	()	0	O	O	0	0	0	()	0	1.83
1665	Faro mezilli	39	G	0	0	0	(3	0	G	0	0	0	0	()	()	39
1870	Onzabili M	()	0	0	187	264	231	0	O	0	O	0	0	445	O	1.127
	Total	45 404	31 585	44 306	72 384	72 851	94 722	95 860	106 320	90 581	73 315	42 044	23 433	20 858	5 172	818 836

b) Table de stock : Le Tableau 13 présente les volumes pour les essences principales, pour l'ensemble du massif, et en considérant les strates « FOR ».

Tableau	42	: Table	de	strick	

Essence	Code	Vol./ha	Vol. total	Vol. >= DME
Abam à poils rouges	1402	0,35	4 312 *	2 121
Abam évélé	1408	0.03	372	360
Abam fruit jaune	1409	0,02	253 *	0
Acajou à grandes folioles	1101	0,01	73	0
Acajou blanc	1102	0.05	615	615
Acajou de bassam	1103	0,12	1 488	1 032
Aiélé / Abel	1301	0,21	2 579	1 519
Alep	1304	10,11	123 888	98 746
Andoung brun	1305	0,00	3436	0
Aningré A	1201	2.05	25 056率	10 311
Assamela / Afromosia	1104	0,43	5 282	0
Ayous / Obeche	1105	5,25	64 263	53 889
Bahia	1204	0,71	8 640	5 839
Bété	1107	0,15	1 804	775
Bilinga	1308	0,50	6 082	766
Bongo H (Olon)	1205	0.52	6 418	3 450
Bossé clair	108	0,28	3 440	1 887
Bossé foncé	1109	0,62	7 534	2 758
Dabéma	1310	3,31	40 588	31 077
Dibétou	1110	0,20	2 412	1 352
Doussié rouge	1112	0,27	3 262	2 183
Ekaba	1314	0,01	123	0
Ekop naga akolodo	1598	0.01	183	O
Emien	1318	7.62	93 377	87 418
Eyong	1209	0,37	4 477	3 150
Faro mezilli	1885	0,00	39	0
Fraké / Limba	1320	8,19	100 340	84 123
Fromager / Ceiba	1321	0,58	7 071	6 681
llomba	1324	3,34	40 909	23 114
Iroko	1116	0,31	3 804	1 649
Kossipo	1117	0,99	12 131	10 294
Kotibé	1118	0,71	8 750	5 000
Koto	1326	0,31	3 737	2 807



Longhi	1210	0,87	10 625	8 251
Lotofa / Nkanang	1212	0,00	31	0
Mambodé	1332	C,41	5 009	4 400
Moabi	1120	0,22	2 696	2 071
Movingui	1213	0,01	90	0
Mukulungu	1333	0,11	1 318	1 248
Niové	1338	0,77	9 420	4 913
Okan	1341	4,75	58 160	50 324
Onzabili K	1342	0,62	7 598	6 342
Onzabili M	1870	0,09	1 127	1 127
Padouk blanc	1344	0.03	316	0
Padouk rouge	1345	2,63	32 187	16 289
Sapelli	1122	3,54	43 424	24 119
Sipo	1123	0,33	4 040	3 736
Tali	1346	4,50	55 099	53 018
Tiama	1124	0,26	3 124	2 554
Tiama Congo	1125	0,04	464	0
Zingana	1349	0,06	766	766
Total		66,84	818 836	622 070

## c) Erreurs relatives sur les résultats de l'inventaire d'aménagement

Le Tableau 14 présente une synthèse des paramètres statistiques obtenus sur le volume calculé sur l'ensemble des placettes des strates FOR de la FCL.

Ce tableau indique, pour chaque strate considérée, le coefficient de variation (CV) obtenu ainsi que l'erreur relative (Er) au seuil de 95 %.

Sur l'ensemble de la FCL, la ressource disponible pour l'ensemble des essences du Groupe 1 est connue avec une marge d'erreur inférieure à 5 %.

Tableau 14 : Variance du volume exploitable des essences principales par strate forestière

Terrains forestier		
Nombre de p.e.	Variance volume >= DME	% Erreur à 95 %
217	604,021	9,282
84	10,139	16,670
90	35,970	14,697
22	5,368	32,242
3	0,120	24,100
ohe		
24	4,217	25,352
	Nombre de p.e.  217  84  90  22  3	217 604,021 84 10,139 90 35,970 22 5,368 3 0,120



### 3 a. Lacuresaements

Les accroissements utilisés sont ceux préconisés dans le « Guide d'élaboration des plans d'aménagement » – MINEF 1998 et intégrés au logiciel Tiama.

On considère une application linéaire de cette valeur (c'est-à-dire un accroissement constant dans le temps pour une essence donnée).

Ces accroissements sont également indiqués dans les fiches techniques annexées à l'arrêté n° 0222/A/MINEF/25 mai 2001, portant Procédure d'élaboration, d'approbation, de suivi et de contrôle de la mise en œuvre des plans d'aménagement des forêts de production du domaine forestier permanent. Un resumé est présenté dans le tableau 15.

Tableau 15 : Accroissement moyens annuels des essences inventoriées dans la FCL

Code	Nom commercial	Nom scientifique	Dme	Accroisement
1101	Acajou à grandes folioles	Khaya grandifoliola	80	0,7
1102	Acajou blanc	Khaya anthotheca	80	0,7
1103	Acajou de bassam	Khaya ivorensis	80	0,7
1105	Ayous / Obeche	Triplochyton scleroxylon	80	0,9
1107	Bété	Mansonia altissima	60	0,5
1108	Bossé clair	Guarea cedrata	80	0,5
1109	Bossé foncé	Guarea thompsonii	80	0,5
1110	Dibétou	Lovoa trichilioides	80	0,7
1112	Doussié rouge	Afzelia bipindensis	80	0,4
1116	Iroko	Milicia excelsa	100	0,5
1117	Kossipo	Entandrophragma candollei	80	0,5
1118	Kotibé	Nesogordonia papaverifera	50	0,4
1120	Moabi	Baillonnella toxisperma	100	0,4
1122	Sapelli	Entandrophragma cylindricum	100	0,5
1123	Sipo	Entandrophragma utile	80	0,5
1124	Tiama	Entandrophragma angolense	80	0,5
1201	Aningré A	Aningeria altissima	60	0,5
1202	Aningré R	Aningeria robusta	60	0,5
1204	Bahia	Mitragyna ciliata	60	0,5
1205	Bongo H (Olon)	Fagara heitzii	60	0,7
1209	Eyong	Eribroma oblongum	50	0,4
1210	Longhi	Gambeya africana	60	0,5
1212	Lotofa / Nkanang	Sterculia rhinopetala	50	0,4
1213	Movingui	Distemonanthus benthamianus	60	0,5
1301	Aiélé / Abel	Canarium schweinfurthii	60	0,7

1304	Alep	Desbordesia glaucescens	50	0,4
1308	Bilinga	Nauclea diderrichii	80	0,4
1310	Dabéma	Piptadeniastrum africanum	60	0,5
1316	Emien	Alstonia boonei	50	0,9
1320	Fraké / Limba	Terminalia superba	60	0,7
1321	Fromager / Ceiba	Ceiba pentandra	50	0,9
1323	lantandza	Albizia ferruginea	50	0,5
1324	llomba	Pycnanthus angolensis	60	0,7
1326	Koto	Pterygota macrocarpa	60	0,5
1332	Mambodé	Detarium macrocarpum	50	0,5
1333	Mukulungu	Autranella congolensis	60	0,4
1338	Niové	Staudtia kamerunensis	50	0,4
1341	Okan	Cylicodiscus gabonensis	60	0,4
1342	Onzabili K	Antrocaryon klaineanum	50	0,6
1345	Padouk rouge	Pterocarpus soyauxii	60	0,45
1346	Tali	Erythropleum ivorense	50	0,4

#### 3 4 2 Mortalités

La mortalité annuelle est fixée à 1% des tiges, et ce également pour toutes les classes de diamètre (hypothèse Tiama).

## 3.4.3 Dégats d'exploitation

Une réduction de 7% du nombre de tiges est appliquée à toutes les classes de diamètre inférieures au DME/ADM (hypothèse Tiama).

## 3.5 DIAGNOSTIC SUR L'ETAT DE LA FORET

L'ensemble des travaux d'investigation effectués démontre que le massif de la FCL a été peu affecté par des perturbations anthropiques : l'exploitation forestière ancienne n'ayant pas affecté le massif, il reste sur pieds un potentiel intéressant.

On relève tout de même des exploitations illégales à l'intérieur du massif sous forme de sciages sauvages à l'aide de tronçonneuses et de scies mobiles de type LucasMill. Une gestion forestière durable assurera une récolte valorisable pour le long terme, et l'exploitation devrait même favoriser le développement des essences comme l'Ayous au sein de ce massif forestier.

Les défrichements agricoles n'y ont que peu d'ampleur, cantonnés essentiellement le long des pistes ouvertes par l'exploitation illégale. Mais un des challenges à relever sera de limiter les mouvements de population à l'intérieur de la FCL. La présence humaine en périphérie est importante, et conjuguée à une accessibilité facilitée par l'existence d'axes routiers tout autour de la FCL, elle a conduit à diminuer fortement les potentialités fauniques de cette forêt.



Les nouvelles connaissances à notre disposition sur cette forêt permettent aujourd'hui de bien penser l'ordre de passage en coupe et d'adapter ce premier plan d'aménagement au potentiel réel de la concession.

Partie 4 LAMENAGEMENT PROPOSE

## A TORIFOTIES D'AMENDESSIENT ASSIGNES A LA FORST

La FCL a pour vocation principale la production de matière ligneuse sur une base soutenable, grâce à l'application du présent plan d'aménagement. Une zone de protection a par ailleurs été définie et présentée en détail ci-dessous.

## 4.2 AFFECTATION DES TERRES ET DROITS D'USAGE

## 4.2 1 Affectations des lerres

Les textes législatifs ont successivement utilisé une terminologie différente pour désigner l'affectation des terres. Le guide d'élaboration des plans d'aménagement des forêts de production du Domaine Forestier Permanent de la République du Cameroun (MINEF, janvier 1998), utilise à la fois les termes d'affectation et de série, en spécifiant implicitement que l'affectation représente une première étape de classification des différents territoires présents à l'intérieur de la FCL, alors qu'une série fait l'objet de mesures de gestion ciblées incluses dans le plan d'aménagement.

Cette distinction n'apparaît plus dans le texte de l'arrêté n°0222 du MINEF daté du 03 mai 2001, qui fait uniquement référence à l'affectation des terres, en y appliquant les mesures de gestion spécifiques aux séries. Dans ce document, les termes affectation et série seront utilisées et désigneront conjointement une identification de la vocation des terres à l'intérieur de la concession classée (affectation) et une délimitation dans l'espace de ces affectations (série).

Le Tableau 16 et la Figure 11 présentent et localisent les affectations et séries retenues en accord avec le diagnostic présenté dans les 3 premiers chapitres. La Carte d'aménagement donnée en Annexe 6 présente à plus grande échelle (1:50.000<sub>o</sub>) la délimitation des séries.

En parallèle à la série de production, une série de protection a été considérée. Elle recouvre en fait l'ensemble des terrains inondés en permanence, couverts par les strates végétales MIP (forêt marécageuse inondée en permanence) et MRA (forêt marécageuse à raphiales). De par sa nature (nombreuses ramifications sur le territoire de la FCL), cette série ne pourra bien sûr faire l'objet d'une délimitation par ouverture de layon.

Compte tenu des faibles enjeux de conservation enregistrés sur ce massif (pauvreté de la faune sauvage, pas d'endémisme connu, absence de sites et d'écosystèmes particulièrement intéressants ou menacés), il n'est pas proposé de série de conservation. Les règles de bonne gestion sylvicole seront le meilleur garant d'une préservation de la biodiversité. Par ailleurs la série de protection évoquée ci-dessus contribuera à préserver la biodiversité du milieu particulier des formations végétales hydromorphes.

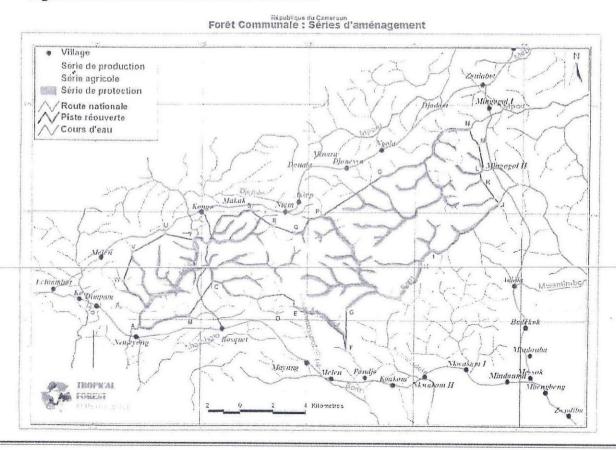


Une forêt communale a pour vocation principale la production de bois d'œuvre sous aménagement durable, la Commune de Lomié, et l'Administration forestière doivent trouver les moyens de faire respecter cette vocation et de contenir les déplacements de population. Une série agro forestière en plusieurs tenant sera mise en place et ces parcelles seront considérée comme des enclaves.

Tableau 16: Affectation des terres et série de la FCL

Affectation	Code	Objectif	Surface (ha)	Activités prioritaires	Mode d'identification	Série
Foresterie : Production ligneuse	FOR	Production de matière ligneuse	12198	Amenagement Forestier et exploitation Forestière	Analyse des données d'inventaire d'aménagement sous SIG	Série de production
Production agricole	AGF	Agriculture	631	Production agricole	Analyse des données socioéconomiques sous SIG	Série agro Forestière
PERMIT OF THE PE				A CONTRACTOR OF THE PROPERTY O	Travaux de	CONTROL CONTRO
Protection	INP	Protection des cours d'eau	2361	Protection de l'écosysteme	cartographie et analyse des données de l'inventaire d'aménagement	Serie de protection
Total		The state of the s	15190			transmitted and an international advantages

Figure 11: Localisation des séries de la FCL



Certaines affectations ne se traduisent pas en série, mais prennent place de fait à l'intérieur de la série de production :

- Régime sylvicole spécial : voir paragraphe 4.5 ;
- Programme d'intervention sylvicole : voir paragraphe 4.6 ;

Il faut noter que la série agro forestière affectée à la production agricole de même que la série de protection ont été surestimées, les superficies ayant été obtenues par analyse sous SIG des données socioéconomiques.

Enfin, l'aménagiste n'a pas jugé pertinent de prendre en compte une affectation route (code ROU) à ce stade initial de mise sous aménagement.

Au final, la série de production se trouve ainsi ramenée à quelques 10 804 ha utiles, ce qui est déjà faible pour maintenir l'activité sur une rotation de 30 ans.

## 4.2.2 Droits d'usage

Le Tableau 17 résume la conduite des divers droits d'usage et activités à l'intérieur de chaque affectation identifiée, et précise les modalités d'intervention et des restrictions spatiales lorsque cela est nécessaire.

Les produits dont la récolte est permise ou interdite dans le cadre des activités menées à l'intérieur des différentes affectations sont ceux figurant dans les textes légaux réglementant ces activités.

Tableau 17: Droits d'usage

CODE	Exploitation forestière commerciale	Extraction de sable, gravier et latérite	Récolte bois de service	Récolte bambous et rotin	Chasse subsist.	Pêche subsist	Cueillette subsist.	Pacage et agriculture	
FOR	Ré	Re, Ré	Ré	Re, Ré	Re	Ré	Ré	form form Japan Japan	
AGF	Ré	Re, Ré	Ré	Re, Ré	Re	Ré	Ré	Pe	
NE	The state of the s	10	and the second s	Re, Ré	Pe	Ré	Ré	galan American	

Pe : Activité permise partout, concernant tous les produits pouvant être récoltés légalement

Re : Activité permise mais soumise à une restriction spatiale

Ré : Activité permise partout, mais selon un mode d'intervention spécifique et pour une liste restreinte de produits

In: Activité interdite



## A.3 1 Lists des Massantra Emianagèes

L'élément à prendre en compte ici est la contribution respective de chaque essence du Top 50 dans le volume brut des tiges de diamètre supérieur ou égal au DME.

La liste des espèces aménagées est donnée par le Tableau 17, dans lequel on peut voir que la double exigence des normes (au moins 20 essences aménagées, et représentant au moins 75% du volume exploitable du Top 50) est respectée.

### Remarque:

Pour le calcul des volumes du Tableau 18, on a utilisé toutes les placettes, sauf celles concernant les strates cartographiques MIP (marécage permanent), MRA (raphiales), et CU (cultures).

Les principes qui ont guidé les choix ont été les suivants :

- aménager un nombre important d'espèces ;
- passer en groupe 2 (essences principales non aménagées) quelques espèces de second ordre dont la structure des classes de petits diamètres est par ailleurs bonne;
- passer en groupe 3 les essences très peu présentes dans la FCL et à exclure de l'exploitation, en compagnie de l'Ebène essence demandant un régime sylvicole spécial.

Bien entendu, l'étude des taux de reconstitution, (détaillée dans le paragraphe 4.3.3), a été un guide précieux pour faire le choix des espèces aménagées, et le lecteur est invité à s'y reporter.

Tableau 18 : Liste des Essences retenues pour le calcul de la possibilité

No	Essence	Code	Vol./ha	Vol. total	Vol. >= DME	%
4	Aiélé / Abel	1301	0,21	2 579	1 519	0,24%
2	Alep	1304	10,11	123 888	98 746	15,87%
3	Aningré A	1201	2,05	25 056	10 311	1,66%
4	Bahia	1204	0,71	8 640	5 839	0,94%
5	Bété	1107	0,15	1 804	775	0,12%
6	Bilinga	1308	0,5	6 082	766	0,12%
7	Bongo H (Olon)	1205	0,52	6 4 1 8	3 450	0,55%
8	Bossé foncé	1109	0,62	7 534	2 758	0,44%
9	Dabéma	1310	3,31	40 588	31 077	5,00%
10	Emien	1316	7,62	93 377	87 418	14,05%
11	Eyong	1209	0,37	4 477	3 150	0,51%
12	Fraké / Limba	1320	8,19	100 340	84 123	13,52%



13	Fromager / Ceiba	1321	0,58	7 071	6 681	1,07%
14	llomba	1324	3,34	40 909	23 114	3,72%
15	Kossipo	1117	0,99	12 131	10 294	1,65%
16	Kotibé	1118	0,71	8 750	5 000	0,80%
17	Koto	1326	0,31	3 737	2 807	0,45%
18	Longhi	1210	0,87	10 625	8 251	1,33%
19	Mambodé	1332	0.41	5 009	4 400	0,71%
20	Niové	1338	0.77	9 420	4 913	0,79%
21	Okan	1341	4.75	58 160	50 324	8,09%
22	Onzabili K	1342	0.62	7 598	6 342	1,02%
23	Padouk rouge	1345	2,63	32 187	16 289	2,62%
	Total		50.34	616 380	468 344	75,28%

## 4.2.2 La rotation

La rotation représente l'intervalle de temps qui sépare deux passages consécutifs à l'exploitation au même endroit dans la concession forestière. Elle ne peut être inférieure à 30 ans selon l'Arrêté 0222/A/MINEF. La rotation est fixée à 30 ans sur le massif.

# 4.3.2 Les DME/AME

L'objectif est de fixer les diamètres minima d'exploitabilité de façon à garantir un taux de reconstitution des effectifs d'au moins 50 % pour chaque espèce aménagée (DMA).

L'état initial est donné par les résultats de l'inventaire d'aménagement. Les effectifs correspondant au bonus (diamètre supérieur ou égal à DME + 40cm) ne sont pas comptabilisés (on considère que ces effectifs correspondent à une capitalisation sur pieds en période pré-exploitation, et qu'il ne faut pas s'attendre à pouvoir les reconstituer dans le cadre d'une exploitation régulière). Une exploitation complète est ensuite simulée, d'abord sur la base des DME administratifs.

L'accroissement du peuplement résiduel est ensuite modélisé avec la formule cidessous, issue du projet API Dimako au Cameroun (Aménagement Pilote Intégré), sur une durée de 30 ans correspondant à la rotation retenue. Le rapport Effectifs exploitables reconstitués sur Effectifs exploitables initiaux donne le taux de reconstitution par essence.

Ce taux de reconstitution du nombre de tiges prélevées pour chaque essence est calculé à partir des DME administratifs sur la base de la formule suivante :

$$\% \text{Re} = \frac{[N_o(1-\Delta)](1-\alpha)^T}{N_P} \times 100$$
(Source : A.P.I, 1994)

Avec

%Re: Taux de reconstitution des tiges initialement exploitables



 $N_o$ : Effectif reconstitué après 30 ans (effectif d'une, deux ou trois classes de diamètre en dessous du DME et qui vont passer au dessus du DME après la rotation.

△ : Dégâts d'exploitation estimés et fixés à 7%

α: Mortalité estimée à 1%Τ: Rotation fixée à 30 ans

 $N_p$ : Effectif total initialement exploitable

Bon nombre d'essences du Top 50 ont des structures de populations dans la FCL qui permettent de respecter l'objectif de reconstitution à 50% si on les exploite au DME administratif, comme le montre le Tableau 19.

Tableau 19 : Taux de reconstitution des essences aménagées aux DME administratifs

Code	Essence	20-30	30-40	40-50	50-60	60-70	70-80	80-90	90- 100	100- 110	110- 120	120- 130	130- 140	140- 150	150- 160	TOTAL.	Accr.	Dme	%Re	Décision
1321	Fromager / Ceiba	274	173	44	69	0	0	45	0	60	0	69	69	139	0	944	0,9	50	245,68	DIVIE
1301	Aiélé / Abel	655	260	161	69	92	74	Û	0	59	0	0	Q	O	0	1381	0,7	60	106,08	DIME
1324	llomba	10 790	3 700	2 136	1818	1 022	757	620	461	298	251	0	O	0	0	21 853	0,7	60	104,00	DIVIE
1107	Bété	0	198	327	129	129	69	0	0	()	0	0	0	0	0	853	0,5	60	101,62	DME
1109	Bossé foncé	2 347	341	296	69	321	340	139	161	69	0	O	O	0	0	4 084	0,5	80	93,30	DIVIE
1345	Padouk rouge	6 775	2 325	2 265	2 281	1 273	730	352	184	22	230	0	0	0	0	16 436	0,4	60	83,28	DME
1205	Bongo H (Olon)	1 888	293	263	364	275	141	139	O	74	0	0	0	0	0	3 437	0,7	60	81,34	OME
1341	Okan	3 825	1 571	1.302	756	305	369	219	898	461	659	341	543	275	69	11 593	0,4	60	77,44	DIME
1342	Onzabili K	257	754	204	74	114	278	303	208	22	0	0	0	0	0	2 2 1 6	0,6	50	72,20	DIVIE
1118	Kotibé	2 880	1.384	1.131	777	229	302	0	69	69	0	0	0	0	O	6841	0,4	50	70,04	DIVIE
1317	Kossipo	1.175	67	323	22	181	0	22	0	112	159	114	114	134	0	2.424	0,5	80	63,98	DME
1332	Mambodé	527	0	198	69	22	O	139	196	90	0	0	22	0	0	1264	0,5	50	59,22	DIVIE
1338	Niové	4 588	776	826	683	458	182	O	0	0	22	0	. 0	0	0	7 5 3 6	0,4	50	51,01	DME
1209	Eyong	459	353	229	159	139	45	67	45	69	0	0	0	0	0	1566	0,4	50	50,26	OME
1204	Bahia	206	69	587	511	392	161	208	114	22	0	0	0	O	0	2 271	0,5	60	44,88	Remonté
1201	Aningré A	17 590	3 209	1.276	522	497	472	482	327	179	0	O	0	0	0	24 554	0,5	60	44,88	Remonté
1308	Bilinga	1 556	996	711	631	114	22	0	O	69	0	O	0	0	0	4 100	0,4	80	44,66	Remonté
1320	Fraké / Limba	665	954	2 143	4 098	3 238	3 5 5 4	2 312	1.762	1 205	555	0	O	0	0	20 487	0,7	60	40,11	Remonté
1310	Dabéma	3 954	1 559	1 334	1 333	1 255	1240	796	433	345	228	205	O	0	0	12 681	0,5	60	36,94	Remonté
1304	Alep	19 349	5 944	5 420	4 442	3 371	2 703	2 053	2 152	1 025	551	432	O	0	0	47 442	0,4	50	36,17	Remonté
1210	Longhi	1, 365	588	275	503	301	370	253	321	144	0	O	0	O	0	4121	0,5	60	35,39	Remonté
1316	Emien	2 167	2 027	1 603	3 958	2 436	3 0 7 9	2 241	1 241	765	436	527	67	0	O	20 548	0,9	50	32,50	Remonté
1326	Koto	459	228	92	114	22	0	67	253	0	0	0	O	0	0	1 236	0,5	60	32,18	Remonté



La distribution de certaines essences ne permet pas de reconstituer entièrement le nombre de tiges prélevées. Aussi allons-nous nous limiter à la reconstitution minimale exigée (50%), taux qui est intégrée dans le logiciel officiel TIAMA.

Pour certaines essences (08) il a été nécessaire d'introduire une remontée du DME. Le processus se fait de manière itérative jusqu'à obtenir un taux de reconstitution > 50%, les résultats sont indiqués dans le Tableau 20.

Il faut également relever que pour deux de ces essences (Bilinga et Koto), il est impossible de les reconstituer quel que soit la remontée du DME appliquée. Pour plus de prudence ces deux essences ne seront pas exploitées et feront l'objet de mesures sylvicoles spéciales.

Tableau 20 : Remontée des DME

Code	Essence	DME +10	%Re	DME+20	%Re 2	DME+30	%Re 3
1316	Emien	60	61,90				
1320	Fraké / Limba	70	68,09				
1310	Dabéma	70	53,53		**************************************		***************************************
1304	Alep	60	46,77	70	61,60		
1201	Aningré A	70	40,70	80	61,26		
1210	Longhi	70	40,26	80	62,38	i	
1326	Koto	70	16,98	80	2,36	90	18,21
1308	Bilinga	90	4,38	100	0	110	#DIV/0!

Les diamètres définitivement retenus pour cet aménagement sont ceux pour lesquels ce taux de reconstitution est au moins égal à 50%. Ils sont contenus dans le tableau 21 ci-après :

Tableau 21: Les DME/AME par essence principale retenue

Code	Essence	Dme	DMA
1310	Dabéma	60	70
1201	Aningré A	60	80
1320	Fraké / Limba	60	70
1210	Longhi	60	80
1316	Emien	50	60
1304	Alep	50	70
1326	Koto	60	1
1308	Bilinga	80	1

En résumé, nous avons trois essences qui ont vu leur diamètre d'exploitabilité augmenté d'une classe (Dabéma, Fraké, Emien), trois autres de deux classes (Aniégré A, Longhi, Alep). Pour les deux dernières essences (Bilinga et Koto), il n'est pas possible au stade actuel d'obtenir un taux de reconstitution pour leur aménagement.

4.5 A CAPABORA COLORADO DE LA DIOMATROS

Deux raisons ont motivés l'interdiction d'exploitation de certaines essences : les faibles densités et l'intérêt des populations.

# Essences faiblement représentées

Il est difficile de donner les raisons exacte de la faible densité de certaines essences. Il faudrait donc rester prudent compte tenu du risque d'extinction que pourrait causer leur exploitation.

Nous avons considéré 0,04 tiges/ha comme seuil critique dans cet aménagement. Toutes les essences représentées en dessous de ce taux sont interdites d'exploitation au cours de cet aménagement.

Tableau 22 : Essences menacées de disparition et exclues de l'exploitation

Code	Essence	Tiges/ha
1408	Abam évélé	0,01
1409	Abam fruit jaune	0,02
1101	Acajou à grandes folioles	0,01
1102	Acajou blanc	0,00
1103	Acajou de bassam	0,01
1305	Andoung brun	0,01
1314	Ekaba	0,00
1598	Ekop naga akolodo	0,03
1665	Faro mezilli	0,01
1212	Lotofa / Nkanang	0,01
1213	Movingui	0,01
1870	Onzabili M	0,02
1344	Padouk blanc	0,02
1125	Tiama Congo	0,03
1349	Zingana	0,01

En plus des essences dont la densité est très faible (en dessous de 0,04 tiges/ha), le Bilinga et le Koto dont le taux de régénération est difficile à déterminer ont été exclues de l'exploitation.

## 4.3.5 La possibilité forestière

# 4.3.5.1 Contexte d'élaboration du plan d'aménagement

Cependant, conformément à la régénération, le calcul de la possibilité forestière ne fera pas intervenir la notion de dynamique des peuplements, et sera donc basé seulement sur l'inventaire d'aménagement.

Pour suivre les recommandations de l'administration de tutelle, les volumes exploitables seront scindés en deux sous-ensembles :



- la possibilité forestière, ou volume brut des tiges de diamètre compris entre le DMA et le (DME+40 cm);
- le bonus, volume brut des tiges de diamètre supérieur ou égal à (DME+40 cm).

# 4.3.5.2 Possibilité globale au niveau de la FCL

Sur la base des DMA, la table de stock de la série de production a été reprise et la possibilité forestière évaluée ainsi qu'il suit :

Tableau 23 : La possibilité

Code	DMA	Essence	Vol. Total	Volume Total exploitable	Possibilité	Bonus
1107	60	Bété	1 804	775	775	0
1109	80	Bossé foncé	7 534	2 758	2 758	0
1324	60	llomba	40 909	18 737	12 075	6 662
1321	50	Fromager / Ceiba	7 071	6 681	504	6 177
1301	60	Aiélé / Abel	2 5 7 9	1519	753	766
1204	60	Bahia	8 640	5 839	5 549	290
1342	50	Onzabili K	7 598	6 342	4 248	2 095
1205	60	Bongo H	6 418	3 450	2710	741
1345	60	Padouk rouge	32 187	16 289	12 947	3 341
1332	50	Mambodé	5 009	4 400	1 244	3 155
1118	50	Kotibé	8 750	5 000	3 907	1 093
1341	60	Okan	58 160	42 892	5 226	37 666
1117	80	Kossipo	12 131	10 294	3 432	6 862
1310	70	Dabéma	40 588	19 577	13 210	6 367
1201	80	Aniégré A	25 056	6 596	6 596	0
1338	50	Niové	9 420	4 913	4 614	299
1320	70	Fraké /Limba	100 340	71 481	64 020	7 461
1210	80	Longhi	10 625	5 580	5 580	0
1308	80	Bilinga	766	0	0	0
1326	60	Koto	3 737	2 807	2 807	0
1209	50	Eyong	4 477	2 627	1410	1 217
1304	70	Alep	123 888	59 116	44 762	14 354
1316	60	Emien	93 377	35 108	0	35 108
	Total		611 066	332 780	199 127	133 653
	C	omplémentaire TOP 50				
1105	80	Ayous	64 263	53 889	36 284	17 605
1122	100	Sapelli	43 424	24 119	21 835	2 283
1123	80	Sipo	4 040	3 736	900	2 836
1116	100	Iroko	3 804	1 649	1 649	0
1120	100	Moabi	2 696	2 071	2 071	0
1108	80	Bossé clair	3 440	1 887	1 887	0

1110	80	Dibétou	2 412	1 352	1 352	0
1112	80	Doussié rouge	3 262	2 183	2 183	0
1104	100	Assamela /Afromosia	5 282	0	0	0
1346	50	Tali	55 099	53 018	25 928	27 089
1333	60	Mukulungu	1318	1 248	315	933
1402	50	Abam à poils rouges	4 312	2 121	962	1 159
1124	80	Tiama	3 124	2 5 5 4	419	2 1 3 5
	Total 2		196 478	149 826	95 785	54 041
	Total Gé	enéral	807 545	482 606	294 911	187 694

Le volume total exploitable (possibilité) pour les essences retenues pour le calcul de la possibilité et en tenant compte des DMA est de 332 780 m³. Le prélèvement moyen est de 20 m³ à l'hectare.

# 4.3.6 Simulation de production commerciale

La production nette est obtenue en additionnant la possibilité forestière avec le volume exploitable des autres essences principales autorisées à l'exploitation. En y excluant toujours le bonus. Il est donné dans le tableau 24 ci-après.

Tableau 24: Production commerciale

Code	DMA	Essence	Volume Total exploitable	Possibilité	Bonus	Coef. Comm.	Volume comm.
1107	50	Bété	775	775	٥	0,50	388
1109	80	Bossé foncé	2.758	2 758	0	0,55	1 517
1324	60	llomba	18 737	12 075	6 662	0,55	10 305
1321	50	Fromager / Ceiba	5 681	504	6 177	0,55	3 674
1301	60	Alélé / Abel	1519	753	766	0,55	835
1204	50	Bahia	5 839	5 549	290	0,45	2 627
1342	50	Onzabili K	6 342	4 248	2 095	0,50	3 171
1205	60	Bongo H	3 450	2 710	741	0,50	1 725
1345	60	Padouk rouge	15 289	12 947	3 341.	0,30	4 887
1332	50	Mambodé	4 400	1 244	3 1.55	0,45	1 980
1118	50	Kotibé	5 000	3 907	1 093	0,50	2 500
1341	60	Okan	42 892	5 226	37 666	0,55	23 591
1117	80	Kossipo	10 294	3 432	5 862	0,50	5 147
1310	70	Dabéma	19 577	13 210	6 367	0,55	10 767
1201	80	Aniégré A	6 596	6 596	0	0,50	3 298
1338	50	Niové	4 913	4 614	299	0,55	2 702
1320	70	Fraké /Limba	71 481	64 020	7 461	0,25	17 870
1210	80	Longhi	5 580	5 580	0	0,50	2 790
1308	80	Bilinga	O	O	0	0,50	0
1326	60	Koto	2 807	2 807	O	0,50	1 403
1209	50	Eyong	2 627	1410	1 217	0,55	1 445
1304	70	Alep	59 116	44 762	14354	0,50	29 558
1316	60	Emien	35 108	0	35 108	0,55	19 309
		Total	332 780	199 127	133 653		151 491

Complémentaire TOP 50



1105	80.	Ayous		36 284	17 605	0.55	29 639
1122	100	Sapelli	24119	21 835	2 283	0,40	9 647
1123	80	Sipo		900	2 836	0,70	2 615
1116	100	troko	1.649	1 649	U	0.55	907
1120	100	Moabi	2 073	2 071	0	0.50	1 036
1108	80	Bossé clair	1.887	1 887	Ø	0,55	1 038
1110	80	Dibétou	1.352	1.352	0	0,55	744
1112	80	Doussié rouge	2 183	2 183	G	0,55	1 201
1104	100	Assamela / Afromosia		0	0	0,30	0
1346	50	Tali	53 018	25 928	27 089	0.50	25 509
1124	80	Tiama	2554	419	2135	0,45	1149
1333	60	Mukulungu	1248	315	933	0,50	624
1402	SO	Abam à poils rouges	2121	962	1159	0,45	954
		Total	149 826	95 785	54 041		73 335
	76	otal Général	482 606	294 911	187 694		227 553

Le volume commercial de ce massif forestier est alors estimé à 224 826 m<sup>3</sup>.

## 4.4 PARCELLAIRE

# 4 4.1 Block d'aménagement

La parcelle ici représente la surface à parcourir à l'exploitation par unité de temps, il peut s'agir d'une Unité Forestière d'Exploitation (UFE ou bloc quinquennal) ou d'une Assiette Annuelle de Coupe (AAC). Les limites des parcelles suivront autant que possible le contour des cours d'eau (limites naturelles).

La FCL sera subdivisée en six blocs quinquennaux de même volume à prélever. Les UFE étant équivolumes, il y a de fortes chances qu'elles ne soient plus de même superficie, les volumes exploitables et les strates forestières n'étant pas réparti uniformément sur tout le massif.

La forêt sera subdivisée en six blocs quinquennaux dont les contenances et les contenus sont consignés respectivement dans les tableaux 26 à 31. L'option choisie et approuvée est l'assiette quinquennale (bloc quinquennal ou UFE) regroupant cinq petites assiettes annuelles de coupe pour chaque mandat électoral d'un exécutif municipal.

Pour chaque assiette de coupe, nous aurons une superficie productive qui est celle effectivement exploitable, puis la superficie totale qui intègre les zones exploitables et celles affectées à la protection. Il convient de rappeler que les zones de protection ne seront toutefois pas exploitées conformément aux normes d'intervention en milieu forestier.

Le Tableau 25 détaille les résultats de la stratification forestière à l'Intérieur de chaque bloc.

Tableau 25 : Contenance des UFE par strates cartographiques



Strate	Affectation	Bloc 1	Bloc 2	Bloc 3	Bloc 4	Bloc 5	Bloc 6	Total
CU	AGF	291	0	0	46	133	161	631
DHS/b	FOR	1 787	1 109	1 850	593	857	682	6 878
DHS/d	FOR	0	741	0	915	0	374	2 030
DHS/CP/b	FOR	0	0	0	0	666	337	1 003
MIT	FOR	0	0	217	268	486	0	971
MRA	CON	157	456	539	288	0	0	1 440 .
MIP	CON	473	448					921
SA/b	FOR	228	168	0	260	0	0	656
SJ/b	FOR	0	0	0	0	0	660	660
Total FOR:	oden skritikeliteri osetten i marran slem sport pehitim svorpa i sem atte å opsigerings skrit	2 015	2 018	2 067	2 036	2 009	2 053	12 198
TOTAL		2 936	2 922	2 606	2 370	2 142	2 214	15 190

## 4.4.2 Ordre de passage

L'ordre d'exploitation des UFE est fixé en fonction des paramètres ci-après :

- le réseau u routier existant, l'exploitation devant a aller d'une assiette de coupe a celle plus proche;
- · La densité du réseau hydrographique ;
- · La difficulté a réaliser certains ouvrages dans les marécages.

Cet ordre sera donne par un chiffre qui est le numéro de l'UFE. Les nombre de tiges et les volumes a exploiter par UFE sont contenus dans les tableaux 26 a 31 ci-après et leur localisation présentée sur la carte en annexe 6.

Tableau 26 : Contenu du Bloc quinquennal n°1

Essence	DM E/AM E	Tiges >= DME	Volume >= DME
Aiele / Abel	70	22	216
Alep	80	1 117	9612
Aningre A	90	125	1 292
Bahia	90	21	137
Bete	70	21	135
Bilinga	100	21	217
Bongo H (Olon)	80	45	294
Bosse clair	100	0	0
Bosse fonce	100	21	250
Dabema	90	234	2 561
Dibetou	100	19	282
mien	80	1 075	9 556
Eyong	70	21	226



-	0.3	000	- 00r
Fraké / Limba	90	832	7 905
Fromager / Ceiba	50	116	1 804
llomba	80	323	2 788
Kossipo	110	76	1 271
Kotibé	70	85	624
Koto	80	64	517
Longhi	90	85	804
Mambodé	70	76	539
Niové	70	21	101
Okan	90	714	9 312
Onzabili K	80	106	794
Padouk rouge	80	191	1 694
Tiama	100	43	744
Aménagées		5 474	53 674
Complémentaire Top 50		1 377	16 194
Critère Top 50		6 851	69 868
Promotion		5 926	30 770
Spécial		52	193
Bourrage		27 867	119 252
Total		40 697	220 083

Tableau 27: Contenu du Bloc quinquennal n°2

Essence	DME/AMÉ	Tiges >= DME	Volume >= DME
Aiélé / Abel	70	13	126
Alep	80	1 030	9 095
Aningré A	90	183	2 040
Bahia	90	34	229
Bété	70	19	124
Bilinga	100	10	111
Bongo H (Olon)	80	22	159
Bossé clair	100	8	91
Bossé foncé	100	16	190
Dabéma	90	225	2 293
Dibétou	100	9	145
Emien	80	1 152	10 153
Eyong	70	61	468
Fraké / Limba	90	639	6 236



Fromager / Ceiba		90	1 247
llomba	80	389	3 349
Kossipa	110	93	1 655
Kotibé	70	52	373
Koto	80	62	509
Longhi	90	84	816
Mambodé	70	85	730
Niové	70	62	308
Okan	90	578	7 985
Onzabili K	80	96	706
Padouk rouge	80	146	1 231
Tiama	100	21	380
Aménagées		5 180	50 748
Complémentaire Top 50		1 595	20 289
Critère Top 50		6 775	71 037
Promotion		5 694	28 906
Spécial		67	262
Bourrage		29 256	123 317
Total		41 792	223 522

Tableau 28: Contenu du Bloc quinquennal n°3

Essence	DME/AMÉ	Tiges >= DME	Volume >= DME
Aiélé / Abel	70	42	325
Alep	80	1 167	10 439
Aningré A	90	66	699
Bahia	90	41	280
Bété	70	25	175
Bilinga	100	17	184
Bongo H (Olon)	80	47	441
Bossé clair	100	25	291
Bossé foncé	100	33	412
Dabéma	90	256	2 814
Dibétou	100	15	247
Emien	80	1 244	11 757
Eyong	70	30	258
Fraké / Limba	90	921	9 513



Fromager / Ceiba	50	83	1 525
llomba	80	298	2 807
Kossipo	110	63	1 171
Kotibė	70	79	605
Koto	90	50	454
Longhi	90	104	1 086
Mambodé	70	50	389
Niovė	70	43	214
Okan	90	552	7 694
Onzabili K	80	114	917
Padouk rouge	80	205	1 817
Tiama	100	33	633
Aménagées		5 601	57 147
Complémentaire Top 50		1 442	17 498
Critère Top 50		7 043	74 645
Promotion		6 151	32 239
Spécial		54	189
Bourrage		33 657	139 976
Total		46 904	247 050

Tableau 29: Contenu du Bloc quinquennal n°4

Essence	DME/AMÉ	Tiges >= DME	Volume >= DME
Aiélé / Abel	70	37	263
Alep	80	1 114	10 354
Aningré A	90	216	2 498
Bahia	90	35	251
Bété	70	27	180
Bilinga	100	7	76
Bongo H (Olon)	80	38	433
Bossé clair	100	15	174
Bossé foncé	100	16	207
Dabéma	90	211	2 185
Dibétou	100	6	104
Emien	80	1 313	12 318
Eyong	70	56	441
Fraké / Limba	90	770	7 892



50	76	1 058
	389	3 534
110	109	2 149
70	51	347
80	47	428
90	100	1 086
70	67	656
70	83	423
90	440	6 463
80	131	1 002
80	179	1 431
100	13	263
	5 5 4 4	56 215
	1 906	25 898
	7 451	82 113
	6 273	33 033
	66	263
	34 860	145 781
	48 650	261 190
	80 110 70 80 90 70 70 90 80 80	86 389 110 109 70 51 80 47 90 100 70 67 70 83 90 440 80 131 80 179 100 13 5 544 1 906 7 451 6 273 66 34 860

Tableau 30 : Contenu du Bloc quinquennal n°5

Essence	DME/AME	Tiges >= DME	Volume >= DME
Aiélé / Abel	70	61	424
Alep	80	1 132	10 984
Aningré A	90	32	361
Bahia	90	38	300
Bété	70	13	96
Bilinga	100	6	78
Bongo H (Olon)	80	52	615
Bossé clair	100	19	228
Bossé foncé	100	32	392
Dabéma	90	290	3 556
Dibétou	100	17	316
Emien	30	7 250	13 252
Eyong	70	29	234
Fraké / Limba	90	941	10 366



Fromager / Celba	50	83	825
llomba	80	345	3 117
Kossipo	110	110	2 1 1 0
Kotibé		49	361
Koto	80	32	298
Longhi	90	86	1 003
Mambodé	70	81	930
Niové	70	52	392
Okan	90	412	6 066
Onzabili K	80	128	1 078
Padouk rouge	80	165	1 520
Tiama	100	25	400
Aménagées		5 479	59 301
Complémentaire Top 50		1 436	20 312
Critère Top 50		6 916	79 612
Promotion		6 155	32 879
Spécial		30	104
Bourrage		37 232	152 402
Total		50 333	264 997

Tableau 31: Contenu du Bloc quinquennal n°6

Essence	DME/AMÉ	Tiges >= DME	Volume >= DME
Aiélé / Abei	70	21	170
Alep	80	1 035	10 135
Aningré A	90	41	469
Bahia	90	39	301
Bété	70	14	110
Bilinga	100	6	78
Bongo H (Olon)	80	205	1 575
Bossé clair	100	20	252
Bossé foncé	100	25	334
Dabéma	90	242	2 782
Dibétou	100	9	176
Emien	80	1 384	14 282
Eyong	70	42	341
Fraké / Limba	90	1018	10 478



Fromager / Caiba	50	68	872
llomba	80	326	3 207
Kossipo	110	63	1 108
Kotibé	70	164	1 116
Koto	80	36	364
Longhi	90	74	808
Mambodé	70	51	571
Niové	70	77	439
Okan	90	361	5 546
Onzabili K	80	79	717
Padouk rouge	80	144	1 280
Tiama	100	18	329
Aménagées		5 564	57 842
Complémentaire Top 50		1 109	15 601
Critère Top 50		6 673	73 443
Promotion		5 970	28 600
Spécial		46	168
Bourrage		37 899	155 673
Total		50 589	257 884

L'écart entre l'UFE qui a le plus grand volume et celle qui a le plus petit volume est inférieur à 1%. Les blocs quinquennaux sont donc équivolumes.

## 4.4.3 Assiettes annuelles de coupe

Afin de rester conforme au guide d'élaboration des plans d'aménagement des forets de production, nous avons subdivise chaque UFE en cinq (5) assiettes annuelles de coupe (AAC) équisurfaces.

Tableau 32: Découpage des assiettes annuelles de coupe avec ordre de passage

BLOC		NUMERO	SUPERFICIE	Superficie	ANNEE
etable of an interpret				utile	
1,		1	652	400	2014
en en ar Otter Squit un la State		2	802	402	2015
October (1977)		3	526	404	2016
with a control and the control of the		5	491	403	2017
TO PROPERTY AND ADDRESS OF	***************************************	4	465	406	2018
	Total		2936	2015	
	CONTROL OF THE PARTY OF THE PAR	Marine Confession Conf		**************************************	***************************************
2	-	1	547	409	2019
		2	531	411	2020
		3	609	397	2021
		4	613	396	2022
		5	622	405	2023
arman hawar garas da curaya	Total		2922	2018	
3		1	466	415	2024
CESTAL CONTRACTOR		2	499	410	2025
-		3	579	411	2026
Coolwators, country		4	555	417	2027
-	- Control of the Cont	5	507	414	2028
non-en-consideration	Total		2606	2067	
4		1	450	111	2000
		1	459	411	2029
***************************************	***************************************	3	416	405	2030
encurs of the second of the se	-	4	495 523	402	2031
Partie T. A. March and A. Charles and A.		5		406	2032
	Total	1 5	477	412	2033
	TOLAT		2370	2036	
	en fless statement of a solution the				
5		1	488	417	2034
matificación en articipa passación d		2	399	399	2035
		3	432	428	2036
********************		4	379	372	2037
The transfer and the risk decrees		5	444	393	2038
	Total		2142	2009	



6 3 4 5	1	417	416	2039
	2	425	415	2040
	3	474	405	2041
	4	483	410	2042
	5	415	407	2043
To	ital	2214	2053	

Le découpage réalisé pour la FCL est présente dans les figures 12 et 13.

## 4.4.4 Voirie forestière

A ce stade de la mise sous aménagement de la FCL, il n'était guère envisageable d'essayer de déterminer l'ensemble du réseau de pistes principales. Dans un premier temps, c'est done simplement le réseau de pistes principales du premier bloc quinquennal (déjà en place sur l'UFE 1) qui est ici indique (Cf. Carte d'aménagement en Annexe 6), ainsi que son raccordement au réseau existant.

Par la suite, le réseau principal de chaque nouveau bloc ouvert a l'exploitation sera détaille dans son plan de gestion, et le réseau secondaire sera lui détaille dans le PAO de chaque nouvelle assiette. A noter que l'entreprise pourra s'appuyer sur un réseau partiel d'anciennes pistes d'exploitation qui sera alors a rouvrir et compléter

#### République du Cameroun Forêt Communale de Lomié : Découpage des UFE

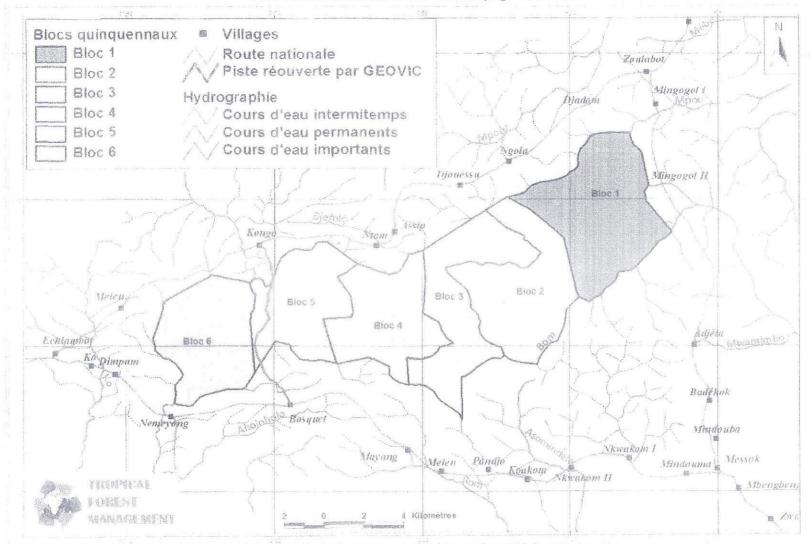


Figure 12: Découpage prévisionnel des UFE



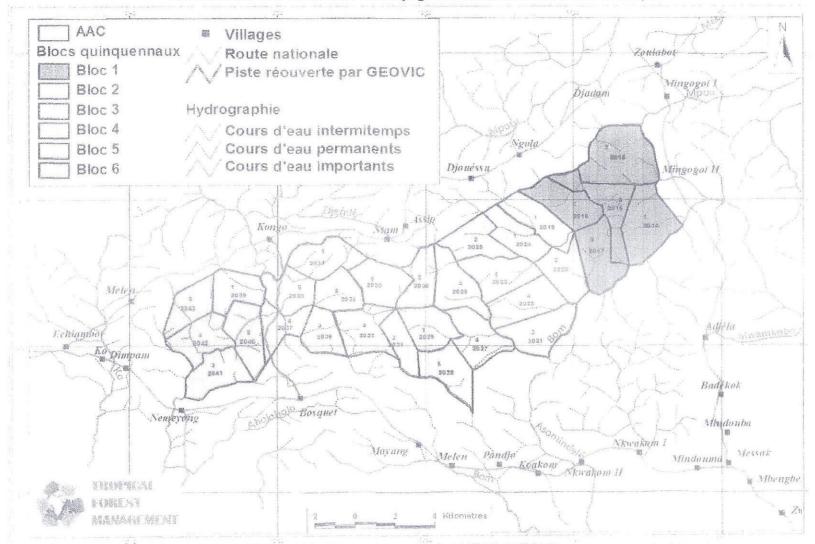


Figure 13 : Découpage prévisionnel des AAC



## A E REGIMES SYLVICOLES SPECIALIX

# d b. i Objectifs spécifiques à aménagement des essences spéciales

En vertu du principe de précaution, l'aménagiste a décidé de mettre en œuvre des mesures visant à préserver sur le massif des espèces susceptibles d'être menacées. Les essences spéciales assujetties à un régime sylvicole spécial sont celles du groupe 3, nous en rappelons la liste ci-dessous :

Code	Nom commercial	Nom scientfique
1114	Ebène	Diospyros crassiflora
1728	Moambé jaune	Enantia chlorantha
1426	Abeu	Cola acuminata
1558	Ebai	Pentaclethra eetveldeana
1480	Andok	Irvingia gabonensis

L'Ebène est soumis à un régime d'essence spécial prévu dans la loi 94/01 du 20 janvier 1994.

Les autres essences spéciales sont des essences rares sur la FCL, dont la densité totale (Diamètre >= 20 cm) est inférieure à 0,04 tiges/ha. Elles sont interdites à l'exploitation.

# 4.5.2 Règles sylvicoles des essences spéciales et mode d'intervention

Toutes les essences spéciales, à l'exception de l'Ebène, ont été retirées de la liste sur laquelle se base le calcul de la possibilité et leur exploitation sera interdite au cours de la rotation.

La structure des populations d'Ebène indique qu'une exploitation à un DMA de 70 cm serait durable (en fait, une relative accumulation de tiges dans la classe 60 cm conduit à situer le DMA à 60 cm pour obtenir un taux de reconstitution >50%, mais la structure exponentielle de la population et son corollaire une bonne régénération militeraient pour des prélèvements au DME officiel). Toutefois, une telle exploitation ne sera pas autorisée en début de plan d'aménagement et devra faire l'objet, le cas échéant, d'une demande spéciale conformément à la règlementation en vigueur.

L'Abam évélé, l'Abam fruit jaune, l'Acajou grandes folioles, l'Acajou de bassam, l'Acajou blanc, l'Andoung brun, l'Ekaba, l'Ekop naga akolodo, le faro mezilli, le Padouk blanc, le Lotofa, le Movingui, l'Onzabili M, le Tiama congo et le Zingana ne seront pas exploités. Les tiges de ces essences seront protégées dans la mesure du possible lors du passage en exploitation, avec une attention particulière pour celles du Padouk blanc.



ALS PROGRAMMED INTERVENTIONS SYLV.COLFS

Les peuplements forestiers de la FCL seront conduits en futaie irrégulière, la sylviculture en est basée sur des coupes cycliques respectant la durée de rotation fixée et ne prélevant que les plus gros sujets, de diamètre supérieur au DMA.

Les strates dégradées de la série de production (CU) feront l'objet d'un enrichissement par plantation de pieds, d'essences forestières, issus d'une pépinière qui sera mise en place par la commune. Les modalités de mise en œuvre de ces enrichissements seront précisées dans le premier plan de gestion.

## 4.7 PROGRAMME DE PROTECTION

La FCL faisant partie du Domaine Forestier Permanent, diverses mesures de protection doivent être mises en œuvre pour y garantir la pérennité de la forêt et de ses fonctions.

La protection passe par la matérialisation des limites de la forêt, des blocs d'aménagement et des blocs quinquennaux de coupe. Cette matérialisation, qui se fera selon les normes en vigueur, permet, en rendant visibles les limites de zones, une surveillance efficace du territoire.

L'entretien des limites sera effectué de façon régulière de manière à conserver la visibilité nécessaire et à surveiller le bon respect de ses limites. Cet entretien pourra être confié notamment aux populations riveraines au travers de contrats rémunérateurs avec les Comités Paysans Forêts (CPF) qui auraient également l'avantage de les responsabiliser dans la gestion durable des ressources forestières.

Les techniques d'exploitation à faible impact (EFI) seront progressivement introduites.

Un autre facteur de progrès à court terme est la généralisation des inventaires d'exploitation améliorés, avec cartographie numérique de la ressource. Ceux-ci permettent en effet de mieux planifier et optimiser le réseau de pistes de débardage au sein des assiettes de coupe.

# 4.7.1 Protection contre l'érosion (bassins versants, berges, etc.)

Dans le cadre de la protection contre l'érosion, une zone tampon de 30 mètres de part et d'autres des rivières principales est interdite à l'exploitation. Elle ne sera pas matérialisée sur le terrain mais l'exploitation sera planifiée de manière à y éviter tout abattage d'arbres et pénétration d'engins de débardage.

De plus, la planification sous SIG et sur le terrain du tracé des routes et des pistes de débardage mais aussi de l'implantation des parcs, se fera de façon à éviter la proximité des rivières et les zones de fortes pentes.



Les franchissements des cours d'eau se feront de manière à limiter le déversement de terre dans le lit de ceux-ci.

### 4.7.2 Protection comine le leur

Etant donné la prédominance de la forêt dense dans le périmètre de la FCL, les risques de feu sont quasiment inexistants ici, comme en atteste l'absence de toute trace d'incendie récent sur le massif. (en dehors des quelques parcelles agricoles actuelles).

## 4.7.3 Protection controlles insectes et les maladies

Dans ce domaine, il n'y a pas assez de connaissances actuellement pour fixer des mesures.

Néanmoins, nous resterons attentifs aux évolutions dans ce domaine et aux problèmes sanitaires apparaissant sur le massif.

## 4.7.4 Protection contre les envahissements de la population

Les pistes d'exploitation seront rendues inaccessibles dès la fermeture à l'exploitation d'un bloc (après les éventuels contrôles de l'administration), dans la mesure où elles ne sont plus nécessaires à la vidange de l'assiette de coupe en cours, et ce afin de réguler la circulation de la population.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la gestion durable, des solutions seront recherchées avec l'administration territoriale et forestière pour contenir l'implantation de campements agricoles le long de la route privée ouverte ou réaménagée pour l'exploitation du massif, ceci afin de garantir la vocation forestière permanente de la FCL.

### 4.7.5 Protection contre la pollution

L'ensemble des déchets et produits polluants liés aux activités de l'exploitation – pneus, huile de vidange, filtres à huile... - sera, en fonction de leur nature, récupéré, trié et détruit ou recyclé. D'autre part, il n'y a pas de base-vie de la Commune située dans le massif, il n'y aura donc pas de déchets ménagers occasionnés qui interfèrent la forêt.

## 4.7.6 Dispositif de surveillance et de contrôle

La surveillance du territoire de la FCL sera conduite conjointement avec l'administration forestière et les populations riveraines. Les Communes et leurs partenaires signeront des contrats de partenariat avec des ONG locales pour sensibiliser les populations riveraines et les employés de l'entreprise sur la législation relative à la gestion de l'environnement, des espaces et de la faune. Les points abordés concerneront notamment le respect des normes d'intervention en milieu forestier, la lutte anti braconnage, le respect des prescriptions du plan d'aménagement (DMA, espèces interdites à l'exploitation, limites des unités de gestion, etc...).



Tous les actes délictueux constatés seront signalés aux autorités compétentes. La Commune et ses partenaires apporteront leur soutien aux missions de contrôle de l'administration.

## 4.8 AUTRES AMENAGEMENTS

# 4.8.1 Structures d'acqueil du public

Aucune structure d'accueil du public n'existe dans cette zone dans laquelle il n'existe aucune activité touristique ou éco-touristique.

4.8.2 Mesures de conservation et de mise en valeur du potentiel halleutico-cynépérique

## 4 8 2 t Mesure de conservation

Sur le territoire de la FCL, le contrôle de l'application des textes législatifs en vigueur en matière de chasse est le premier moyen à notre disposition pour aider à la conservation de la ressource cynégétique.

Ce contrôle sera particulièrement sévère en ce qui concerne les employés du chantier d'exploitation de la FCL (équipe d'exploitation et transporteurs), qui pourront être sanctionnés professionnellement en cas de délit relatif à la chasse. Un titre du règlement intérieur de l'entreprise précisera d'ailleurs les règles applicables dans le cadre de la protection de la faune.

Les partenariats avec les ONG locales, mentionnés plus haut, prévoiraient notamment :

- le repérage des points de rencontre des braconniers, en vue de déclencher des opérations coup de poing;
- la réalisation de patrouilles dans le massif autour de Lomié;
- le contrôle au niveau des barrières conjointement aux agents des eaux et forêts;
- la vérification de la stricte application de la législation sur le massif.

# 4.8.2.2 Mesures de mise en valeur

L'étude socio-économique indique une importance très modérée de la pêche sur le plan économique dans les villages, l'essentiel étant destiné à l'autoconsommation.

4.8.3 Promotion er gestion des produits forestiers non bois d'œuvre

Des mesures de promotion et de gestion des produits forestiers non bois d'oeuvre pourront être définies lors de la mise en œuvre du plan d'aménagement.



Le diagnostic socio-économique grâce à l'identification des PFNBO importants pour les populations locales présentes sur la FCL a jeté les premières bases d'une véritable gestion de ces produits.

D'ores et déjà, le présent plan d'aménagement prévoit la règlementation de l'exploitation du Moabi en raison de son intérêt pour les populations.

Des mesures de protection pourront être définies ultérieurement pour d'autres espèces en fonction de l'évolution des connaissances et des éventuelles réclamations émises par les populations locales.

Leur application sera grandement facilitée par la mise en place d'une planification performante de l'exploitation.

# 4.8.4 Mesures pour harmoniser les activités de la population avec les objectifs d'amenagement

Les modalités de participation des populations à la gestion durable des ressources de la FCL sont décrites au chapitre 5.

Par exemple, des mesures pourront être mises en œuvre pour protéger les espèces clés pour la production de PFNL. Les priorités des populations en la matière pourront être formulées au travers du partenariat avec les ONG, ainsi que la recherche de modalités durables de récolte.

## 4.9 ACTIVITES DE RECHERCHE

Les activités de recherche s'inscrivent forcément sur le long terme, et l'élaboration des protocoles puis leur mise en œuvre se fera au cours de la mise en œuvre du plan d'aménagement. L'aménagiste indique ici trois thèmes privilégiés pour la FCL, en prenant en compte le fait que les actions de recherche doivent aussi répondre aux priorités de la Commune si l'on veut obtenir sa pleine adhésion.

# 1) Suivi analytique de la production

Avec la mise en place d'inventaires d'exploitation améliorés (cartographie des tiges, suivi des prélèvements) et d'un suivi de la production transformée et/ou commercialisée, la Commune disposera après quelques années d'une information fiable en quantité qui lui permettra de cerner des valeurs réalistes pour les coefficients de prélèvement et les coefficients de commercialisation. Le produit de ces deux éléments, encore appelé coefficient de récolement, permettra de passer de façon fiable des volumes bruts sur pieds aux volumes nets, et ainsi de mieux planifier la conduite de l'activité.

La Commune pourra également sur cette base cherché à optimiser l'exploitation et la transformation de la matière ligneuse.

Des outils de saisie et traitement des données d'inventaire d'exploitation, ainsi que des tableaux de bord de suivi de l'exploitation devront être développés.



L'équipe d'encadrement forêt devra être formée à la production de cartes forestières opérationnelles de terrain qui sont liées aux inventaires d'exploitation et à l'édition de tableaux de bord de suivi de l'exploitation.

# 2) Meilleure connaissance de la technologie d'essences secondaires

Le corollaire de la gestion durable est que l'entreprise va tourner sur un espace fini. Elle devra donc immanquablement passer par une diversification de la ressource pour conserver un niveau d'activité économiquement souhaitable.

Des formes de partenariat avec des instituts de recherche seront à rechercher afin de conduire des tests sur des essences peu connues mais relativement abondantes dans le massif. En aval des actions commerciales seront à mettre en place pour les produits porteurs ainsi identifiés.

# 3) Connaissance de la dynamique des peuplements forestiers – parcelles échantillon

Compte tenu des nombreuses incertitudes concernant l'évolution des peuplements forestiers actuels, il serait intéressant dans le cadre d'une gestion durable, de mieux cerner la dynamique de ces formations.

Il sera intéressant de profiter des premiers inventaires d'exploitation améliorés (avec cartographie numérique de la ressource) pour identifier des formations spécifiques où implanter les parcelles de suivi des peuplements. Pour cette raison, la planification du dispositif sera progressive, cependant la mise au point du protocole et l'implantation de la première parcelle sera programmée dans le cadre du plan de gestion de l'UFE 2.

Un protocole technique relatif à l'installation d'un réseau de placettes permanentes sera préparé conjointement avec l'administration forestière. L'implantation d'un réseau de placettes permanentes a pour objectifs :

- comprendre l'évolution globale de l'écosystème forestier à partir d'échantillons représentatifs situés dans les différents types de forêts exploitables de le massif: forêt semi caducifoliée et Forêt inondée temporairement;
- évaluer l'impact de l'exploitation sur les arbres d'avenir et la régénération de la forêt;
- mieux appréhender la dynamique de certaines essences, en particulier les essences commerciales et les essences rares.

Le dispositif reposera sur des blocs installés dans les différents types forestiers cités ci-dessus. Pour chacun des types forestiers, 3 blocs seront installés :

- l'un en forêt exploitée avec un faible taux de prélèvement ;
- l'un en forêt exploitée avec un fort taux de prélèvement ;
- un bloc témoin qui ne sera pas exploité.



Pour des raisons pratiques d'accès durable, les placettes seront installées à proximité des axes routiers permanents.

Toutes les tiges inventoriées seront marquées physiquement sur le terrain (à la peinture ou avec des étiquettes), leur DHP mesuré au mm près et la hauteur de mesure marquée.

Les arbres seront remesurés tous les 2 à 3 ans afin de suivre l'évolution du peuplement et l'accroissement diamétrique des arbres.

La mise en place du dispositif est conditionnée par l'approbation du protocole technique.

Partie 5 : PARTICIPATION DES POPULATIONS A L'AMENAGEMENT FORESTIER



# 5 PARTICIPATION DES POPULATIONS A L'AMENAGEMENT FORESTIFF

## 5.1 CADRE ORGANISATIONNEL ET RELATIONNEL

A ce jour, il existe des organisations villageoises efficaces dans la FCL. Ces organisations ont été mises en place par la société PALLISCO dans le cadre des CPF. Ce sont des interlocuteurs privilégiés actuellement visible pour la Commune. De fait, le dialogue entre la population locale et la Commune va devoir être amélioré pour s'assurer d'une bonne participation des populations à la gestion des ressources forestières.

Les populations demandent principalement à la Commune de favoriser l'embauche des personnes de la zone pour se procurer des revenus et bénéficier ainsi directement de l'exploitation de la FCL.

La Cellule de Foresterie Communale (CFC), au travers notamment des partenariats avec les ONG, aura ainsi la tâche d'instaurer un meilleur dialogue entre toutes les parties prenantes.

Dans le cadre de ces activités sociales, la CFC aura pour tâches d'intervenir au niveau de :

- · la sensibilisation et l'animation dans les villages ;
- l'information des villageois sur les activités d'aménagement ;
- la surveillance et le contrôle de la concession ;
- l'amélioration de la gestion de la part des revenus perçue par les populations locales;
- la participation au règlement des conflits.

Ces activités menées par la Cellule de Foresterie Communale permettront de montrer aux populations que la société et ses activités peuvent améliorer leurs conditions de vie et seront de nature à minimiser les demandes directes d'intervention faites auprès de la société.

Les ONG partenaires seront chargées de faire remonter les aspirations et priorités légitimes des populations. Sur cette base, la cellule de foresterie favorisera la collaboration avec les comités paysan-forêt existants, comité qui devra intégré le représentant de la Commune (responsable de la Cellule de Foresterie), des représentants de l'administration (dont le chef de poste forestier), des chefs de cantons, chargés de représenter les villages, et des représentants des ONG locales. Les chefs de villages directement concernés par l'ordre du jour de la réunion programmée et d'autres ONG environnementales pourront être invitées, à titre d'observateur, aux travaux du Comité. Ce comité devrait se réunir à une fréquence semestrielle ou plus en cas de besoin. Les représentants de l'entreprise informeront les membres des développements des opérations forestières et le comité discutera



de l'ensemble des questions (lutte contre le braconnage, exercice des droits d'usage à l'intérieur de la FCL, règles de sécurité autour des chantiers, etc.) liées au processus de collaboration autour de la FCL. Ce comité aura à charge d'examiner les litiges relatifs à la gestion du massif et de contribuer à leur règlement.

L'administration, le concessionnaire et les populations locales interviennent conjointement dans la gestion forestière. L'administration a notamment, le devoir de contrôler la bonne application du plan d'aménagement mais également d'aider la Commune dans la résolution des conflits avec les populations locales. Les populations locales bénéficient des droits d'usage conformément aux dispositions du plan d'aménagement et ont le devoir de participer à la surveillance et à la protection de la forêt. Le concessionnaire a le devoir de gérer le massif forestier en conformité avec le plan d'aménagement, mais également de participer à la résolution des conflits avec les populations locales.

# 5.2 MODES DUNTERVENTION DES POPULATIONS DANS LA FORET

Les droits d'usage des populations riveraines seront respectés dans la mesure où ils sont conformes aux dispositions locales.

Du fait qu'elles circulent régulièrement dans le territoire de la FCL pour leurs activités coutumières, les populations locales joueront un rôle important dans la surveillance de la forêt.

Les revendications concernant l'emploi, émises par les populations locales sont légitimes et leur satisfaction serait de nature à favoriser les relations entre la Commune et les villageois. Des actions de formation seraient certainement bénéfiques à la fois pour la société et la population locale. Toute action engagée dans ce sens devrait être perçue favorablement par les populations locales.

# 5.3 EVOLUTION DES RELATIONS POPULATIONS-FORET. RESOLUTION DES CONFLITS

La mise en place progressive d'organes de concertation - gestion telle que proposée ci-dessus, devrait progressivement permettre aux populations de s'organiser, de manière à ce que l'argent perçu lors du paiement des prestations diverses et de la vente du bois contribue efficacement au développement de la région.

La législation en vigueur au Cameroun, au travers de l'arrêté n°520 MINFOF/MINEFI/MINAT du 03 juin 2010 a précisé l'utilisation qui doit être faite de la part des revenus issus de l'exploitation forestière destinés aux communautés locales.

Ces revenus doivent théoriquement être gérés par un comité de gestion dont la création est également prévue par ce même arrêté. La mise en œuvre par les communautés locales de ce comité de gestion aiderait au développement de la région.



D'une façon plus générale, les conflits qui pourraient survenir lors de l'exploitation multi-usages de la FCL seront réglées prioritairement à l'amiable dans le cadre d'une plate-forme réunissant les représentants des populations, la Commune, les partenaires et les administrations forestière et territoriale.

### 5.4 DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES

L'étude socioéconomique a révélé l'existence de villages/campements Baka dans les communautés riveraines de la FCL.

Les droits coutumiers et légaux des Baka à la propriété, à l'usage et à la gestion de leurs terres, territoires et ressources doivent être reconnus et respectés.

La Commune et ses partenaires réaliseront des études spécifiques sur :

- les effets et impacts possibles du projet d'exploitation de la FCL sur la communauté Baka;
- les mesures d'atténuation des impacts négatifs.

Ces études permettront d'élaborer un plan de développement des Baka vivant dans les villages/campements.

Partie 6 : OURER ET REVESION DU PLAN

#### 6 DUREE BY REVISION OF BLAN

Ce premier Plan d'Aménagement est basé sur une rotation de 30 ans et couvre la période 2014-2044.

Son élaboration a été l'occasion de réunir une masse considérable d'informations permettant déjà une bonne planification de l'activité sur cette durée.

Cependant les progrès sont quotidiens dans la connaissance des écosystèmes forestiers tropicaux et leur mise sous aménagement. De même les législations en la matière évoluent rapidement dans les pays du Bassin du Congo, ainsi que la fiscalité qui a un impact direct sur l'effort d'aménagement.

Dans ce contexte, il pourra être nécessaire de faire une révision d'aménagement avant le terme prévu de son application, pour intégrer de telles évolutions majeures. On ne peut bien sûr avancer de date ici, mais on gardera en vue que toute révision est un processus lourd qui doit se justifier.

Le présent plan d'aménagement fixe la planification stratégique, à long terme, des activités sur la FCL.

# Il sera complété:

- pour la planification à moyen terme sur les UFE par les plans de gestion quinquennaux et
- pour la planification à court terme sur les assiettes annuelles de coupe par les plans annuels d'opérations,

Ces documents seront rédigés conformément aux normes réglementaires en vigueur.



Partie Freduction Economy QUE ET FINANCIER



# 7 BILAN ECONOMIQUE ET FINANCIER

Il est particulièrement délicat d'établir un bilan financier prévisionnel sur la durée du plan d'aménagement, et ce pour plusieurs raisons :

- sur une période aussi longue, les cours des différents produits vont inévitablement connaître de très importantes fluctuations qu'il est rigoureusement impossible d'anticiper ;
- dans ces conditions, les possibilités d'ouverture de nouveaux marchés ou au contraire de restriction des marges sur les marchés actuels sont tout aussi imprévisibles;
- même si la connaissance de la ressource disponible est désormais excellente, grâce à l'inventaire d'aménagement, les fluctuations qualitatives sur le massif et surtout le « rendement » de l'exploitation (taux de prélèvement et de commercialisation) sont nettement moins bien appréhendées ;
- les dépenses elles-mêmes sont susceptibles d'évoluer au gré des politiques fiscales, de l'évolution économique camerounaise, des cours des carburants, etc...

Ce chapitre est donc prioritairement axé sur le différentiel engendré, au niveau du bilan économique et financier, par la mise en aménagement de la FCL. Le lecteur pourra ainsi bien mesurer les efforts consentis par la Commune. Une évaluation chiffrée des revenus et dépenses est cependant proposé ici sur la base des indications fournies par les services techniques du MINFOF. Cette évaluation permet avant tout de mettre en regard, revenus et dépenses tirés de l'activité et ne peut refléter que les hypothèses retenues.

#### 7.1 LES REVENUS

Les revenus sont assurés essentiellement par la vente de grumes et de produits transformés (sciages et placages). Comme indiqué ci-dessus, il est impossible de prévoir le revenu financier sur la durée d'application du plan d'aménagement.

Les revenus tirés de l'activité forestière profiteront à l'ensemble des acteurs :

- les employés du chantier d'exploitation au travers des salaires versés par l'entreprise et de l'ensemble des investissements visant à améliorer les conditions de vie sur les villages riverains;
- les habitants de la zone d'influence du projet de Forêt Communale, au travers de la participation de la Commune à l'entretien des infrastructures routières, mais aussi de par la redistribution locale d'une partie des salaires ;
- l'Etat Camerounais au travers du versement des taxes forestières, des taxes douanières, des impôts sur les sociétés ;



 l'économie camerounaise dans son ensemble, grâce, au-delà des deux points évoqués ci-dessus, à la sous-traitance de certaines activités à des entrepreneurs locaux;

La planification contenue dans le présent d'aménagement garantit à la fois la durabilité et une relative régularité des revenus pour chacun des acteurs, ce qui constitue le socie du développement durable.

Les hypothèses pour le calcul des revenus liés à l'activité (hors coûts d'exploitation qui sera intégré au niveau des dépenses) sont les suivantes :

- ne sont prises en compte que les essences des groupes 1 et 2;
- les volumes commerciaux sont obtenus par application de coefficients de récolement standards sur les volumes bruts (possibilité + bonus);
- le prix de vente départ chantier sont obtenus en déduisant de la valeur FOB, les frais de transport de Lomié jusqu'au port de Douala, estimés à 45 000 FCFA/m3, et les frais de mise à FOB, de l'ordre de 10 000 FCFA/m3;
- les essences dont le prix FOB ne couvre pas ces frais ne sont pas considérées à ce stade;

Les résultats sont présentés dans le Tableau 33.

Tableau 33 : Evaluation des recettes départ chantier

Code	DMA	Essence	Volume Total exploitable	Possibilité	Bonus	Coef. Comm.	Volume comm.	Prix départ Chantier (FCFA)	Recette estimée (FCFA)
1107	60	Bété	775	775	0	0,50	388	34 000	13 182 109
1109	80	Bossé foncé	2 758	2 758	0	0,55	1 517	60 000	91 008 475
1324	60	llomba	18 737	12 075	6 662	0,55	10 305	35 000	360 687 250
1321	50	Fromager / Ceiba	6 681	504	6 177	0,55	3 674		0
1301	60	Alélé / Abel	1 519	753	766	0,55	835	30 000	25 058 059
1204	60	Bahia	5 839	5 549	290	0,45	2 627	25 000	65 685 149
1342	50	Onzabili K	6 342	4 248	2 095	0,50	3 171	25 000	79 278 337
1205	60	Bongo H	3 450	2 710	741	0,50	1 725	30 000	51 757 141
1345	60	Padouk rouge	16 289	12 947	3 341	0,30	4887	45 000	219 895 454
1332	50	Mambodé	4 400	1 244	3 155	0,45	1980	30 000	59 394 102
1118	50	Kotibé	5 000	3 907	1 093	0,50	2 500	35 000	87 493 456
1341	60	Okan	42 892	5 226	37 666	0,55	23 591	45 000	1 061 577 000
1117	80	Kossipo	10 294	3 432	6 862	0,50	5 147	45 000	231 616 316
1310	70	Dabéma	19 577	13 210	6 3 6 7	0,55	10 767	35 000	376 855 740
1201	80	Aniégré A	6 596	6 596	0	0,50	3 298	141 000	465 014 630
1338	50	Niové	4 913	4614	299	0,55	2 702	25 000	67 553 207
1320	70	Fraké /Limba	71 481	54 020	7 461	0,25	17 870	25 000	446 757 534
1210	80	Longhi	5 580	5 580	0	0,50	2 790		0
1308	80	Bilinga	O	0	0	0,50	0	40 000	0
1326	60	Koto	2 807	2 807	0	0,50	1 403		0
1209	50	Eyong	2 627	1 410	1 217	0,55	1 4 4 5	25 000	36 125 158

1304	70	Alep	59 116	44.762	14354	0.50	29 558	35 000	1 034 534 420
1316	60	Emien	35 108	0	35 108	0,55	19 309		0
		Total	332 780	199 127	133 653		151 491		4 773 473 537
	Con	nplémentaire TOP 50							
1105	80	Ayous	53 889	35 284	17 605	0,55	29 639	40 000	1 185 548 086
1122	100	Sapelli	24 119	21.835	2 283	0,40	9 647	75 000	723 557 126
1123	80	Sipo	3 736	900	2 836	0,70	2.615	100 000	261 546 092
1116	100	Iroko	1 549	1 649	0	0,55	907	100 000	90 675 400
1120	100	Moabi	2 071	2 071	0	0,50	1 036	100 000	103 557 706
1108	80	Bossé clair	1 887	1 887	0	0,55	1 038	60 000	62 260 621
1110	80	Dibétou	1 352	1352	0	0,55	744	35 000	26 031 638
1112	80	Doussié rouge	2 183	2 183	0	0,55	1 201	100 000	120 073 343
1104	100	Assamela / Afromosia	G	0	0	0,30	0	100 000	0
1346	50	Tali	53 01.8	25 928	27 089	0,50	26 509	45 000	1 192 899 552
1124	80	Tiama	2554	419	2135	0,45	1149	30 000	34 482 995
1333	60	Mukulungu	1248	315	933	0,50	624	35 000	21 831 840
1402	50	Abam à poils rouges	2121	962	1159	0,45	954	25 000	23 855 801
		Total	149 826	95 785	54 041		73 335		3 846 320 200
	To	otal Général	482 606	294 911	187 694		224 826		8 619 793 736

Moyenne annuelle

287 326 458

Bien entendu, ce tableau de base ne prend pas en compte l'impact de la transformation. Ainsi des essences principales peuvent redevenir compétitives une fois débitées. De la même façon il pourra être envisagé de s'intéresser à certaines essences des autres groupes. La Commune s'engage d'ailleurs dans un effort de diversification vers des essences de promotion.

La génération d'autres revenus pourra aussi être envisagée par la suite sur la FCL, au travers du commerce de PFNBO ou de la « vente » de services issus de la forêt, par exemple dans le cas où le mécanisme d'amélioration du bilan « gaz à effet de serre » serait un jour étendu à la forêt naturelle gérée durablement.

# 7.2 LES DEPENSES

Les hypothèses pour le calcul des dépenses liées à l'activité (y compris coûts d'exploitation) sont les suivantes :

- deux révisions du plan d'aménagement sont provisionnées par précaution sur la durée de la rotation, au-delà on risquerait de perdre la notion de continuité portée par ce document de gestion;
- une reprise de l'inventaire d'aménagement est provisionnée par précaution au cas où une révision du plan d'aménagement interviendrait au-delà de 15 ans;
- aucune UFE n'étant de fait déjà parcourue, six plans de gestion sont à produire;



- la production des plans annuels d'opération basés sur des prospections améliorées et sur l'utilisation du SIG est chiffrée ;
- le coût d'exploitation/m³ dans la FCL se situe actuellement à 20 000 FCFA, taxe d'abattage comprise. Ce coût sera affecté sur 15000 m³/an, moyenne des estimations de production.

En effet certains postes comme par exemple la construction du réseau de piste seront relativement peu touchés en cas d'augmentation du prélèvement à l'ha;

- les portions artificielles de limites (FCL, UFE, AAC) nécessiteront d'être ouvertes et entretenues (sur 29 ans pour la FCL, sur 4 ans pour les UFE, sur 1 an pour les AAC);
- certaines actions se voient affecter un montant forfaitaire annuel.

Les résultats sont présentés dans le Tableau 34.

Tableau 34 : Evaluation des dépenses

	Unité	Coût unitaire (FCFA)	Nombre	Coût global (FCFA)
Coût de l'aménagement	ha	1 000	15 194	15 194 000
Révision d'aménagement	session	5 000 000	2	10 000 000
Reprise inventaire d'aménagement	ha	600	10 000	6 000 000
Plan de gestion quinquennal	session	1 500 000	5	7 500 000
Inventaire d'exploitation	ha	5000	15 194	75 970 000
Plan annuel d'opération	session	500 000	30	15 000 000
Coût d'exploitation actuel base production 15000 m3/an	7713	151 940 000	30	4 558 200 000
Ouverture des limites de la FCL	km	75 000	21	1 575 000
Entretien des limites de la FCL	km	35 000	21	735 000
Ouverture des limites UFE	km	50 000	18	900 000
Entretien des limites UFE	km	25 000	60	1 500 000
Ouverture des limites AAC	km	50 000	60	3 000 000
Traitement sylvicole	an	500 000	30	15 000 000
Recherche	an	500 000	30	15 000 000
Appui au développement	an	1 000 000	30	30 000 000
Surveillance du massif	an	500 000	30	15 000 000
			Total (FCFA/an)	4 770 574 000
		Moyenne An	nuelle (FCFA/an)	159 019 133

Il est à noter que la Commune et ses partenaires à l'exploitation sont les seules à supporter l'ensemble des dépenses de la gestion durable de la FCL.



Par ailleurs le Tableau 35 liste les postes de coût liés à la mise en valeur de la FCL et tente d'analyser les surcoûts dus à sa mise sous aménagement.

Tableau 35 : Analyse des surcoûts engendrés par la mise sous aménagement

Poste de dépense	Analyse des possibles surcouts liés à l'aménagement de la FCL
Réalisation des études préparatoires à l'aménagement et rédaction du plan d'aménagement	Le cout de la mise sous aménagement reste un investissement important qu'il faudra amortir sur la durée de la rotation
Préparation des plans de gestion	Surcouts de préparation de ces documents nouveaux, toutefois assez réduit
Réalisation des inventaires d'exploitation et rédaction des plans annuels d'opération	Surcouts engendré par les nouvelles techniques de travail et d'adaptation aux nouveaux outils de traitement des données Gain attendu grâce à une amélioration de l'efficacité de l'exploitation
Délimitations de la FCL et des blocs d'aménagement et surveillance du respect des limites	Surcoût lié au volume supérieur d'activité. La surveillance prend une importance particulière à partir du moment où l'aménagement crée une certaine appropriation de la ressource par l'entreprise
Etablissement du réseau routier	Surcout lié à la nécessaire pérennisation de ce réseau (ouvrages d'art plus durables notamment)
Respect des DMA	Perte de production en volume liée au relèvement des DMA par rapport aux DME officiels
Respect des AQC (issues du découpage des blocs iso-volumes)	Perte de production Potentielle en volume durant les premières années de rotation
Application des mesures de réduction de l'impact de l'exploitation	Perte de production en volume du fait des restrictions d'exploitation (zone tampon autour des rivières) Augmentation de certains couts de production Gain attendus grâce à une meilleure planification et une amélioration des récolements
Régimes sylvicoles spéciaux	Baisse de production (essence interdites à l'exploitation) et hausse des couts d'exploitation
Optimisation du suivi des activités	Surcouts liés à la mise en place de nouveaux outils et nouvelles méthodes de travail et à l'adaptation du personnel à ces nouvelles méthodes Gain attendu grâce à une amélioration de l'efficacité de l'exploitation
Surveillance et contrôle	Surcouts lié à l'appui apporté aux missions de l'administration
Lutte contre le braconnage	Surcouts liés au renforcement des contrôles internes et aux sanctions (licenciement, couts de recrutement, et embauche)

# 7.3 JUSTIFICATION DE L'AMENAGEMENT

Sur la base des indications qui précèdent, et en rappelant leurs limites, le bilan s'avère positif et permet de couvrir les coûts de la mise sous aménagement durable. Ce bilan doit cependant être nuancé par trois points forts :

- 1) Le niveau de production pris en compte ici est maximum (on considère que la majeure partie des espèces principales seront exploitées et ce sur l'ensemble de leur potentiel respectif) sur toute essence. De plus les coefficients de récolement sont encore très empiriques alors que leur impact est fort dans ces prévisions de volumes commerciaux, et ce n'est qu'après plusieurs années d'inventaires d'exploitation améliorés et de suivi fiable de l'exploitation que l'on pourra mieux les cerner. Même si l'effort de diversification est lancé, on restera encore bien en deçà de ce maximum (sauf à promouvoir avec succès des essences des autres groupes).
- 2) L'impact d'une forte transformation des grumes modifiera profondément ce premier bilan simplifié, et de façon positive si la fiscalité est attractive et soutient la volonté politique de favoriser la transformation sur place.
- 3) Ne pas oublier que le bonus représente environ 20% de la production possible sur cette rotation, et qu'il ne se retrouvera guère sur les rotations suivantes, dégradant ainsi les recettes.

Dans la mesure où la rentabilité de la vente des produits d'exploitation forestière est garantie, ce qui est le cas actuellement, l'aménagement de la FCL est pleinement justifié, pour de multiples raisons :

- la pérennité du couvert forestier est assurée ;
- la pérennité des fonctions écologiques de la forêt est assurée : régulation des climats globaux et locaux, limitation de l'érosion, contribution à la préservation de la biodiversité ;
- les populations locales continueront à bénéficier de leurs droits d'usage traditionnels en forêt (cueillette, chasse autorisée), pourront profiter du maintien d'emplois locaux, bénéficieront de la dynamisation de l'économie locale, du maintien ou de la construction d'infrastructures, et pourront espérer l'apparition de revenus nouveaux (vente de PFNBO);
- l'Etat camerounais obtiendra durablement des recettes fiscales liées à l'activité de sur la FCL;
- la communauté internationale profitera indirectement de la bonne gestion des forêts de la FCL et de l'import des produits qui en seront extraits.

Il est bien évident que, comme indiqué en introduction de ce chapitre, les conditions économiques peuvent évoluer au cours de la rotation et remettre en cause la rentabilité financière de l'exploitation forestière. Dans ces conditions, la Commune pourra proposer à l'administration forestière une révision du plan d'aménagement. ANNEXES



Annexe 1 : Décret de classement de la Forêt communale de Lomié



DECRET Nº2 0 1 6:4 7 12

- ta. In securing his first such that the second commence with the contraction
- Passaggran den verse en totte tylenhere mêrebonare de Carred in :
- ALL POLICE IN DESIGNATION FOR 1992 DIRECTION CONTINUES INCOME TO THE me sale of complete partie selection (Figure his de Strace) "Ak-
- (ii) A Septect in IZ 2007/22%. To Thigh in 2009 powerful nomination drug at least of sit sits. The 1th Applicaments in
- a president action and supplied the least

ARTICLE 1°. Est à accepte de la data du suppatice du mandificación, estimate , i Longine in so de la Campacte de caMille, abilitire de le figir de production la line take as the 1991 to 18 190 hostates study dans leaved scent to 17197 per orden entre. Hand flyging Taksprop or 1850 portilles timble soon derects per be-10-11-160-180-15 -- 11-11-22

#### Au Sud

- the population of a later of a N SO MO HOLD for the entire the terms. desemble to the analyse from denomine there we that at all one eur louir distance de a ET kin i sur attembre e pair i B 1973, 914 14 1006
- La chard B a service on a set BC 27% Kindle greening 147 and an area of C accordance.
   C accordance of Service of Se
- No prem Content or amendous deposition is supplied to the month. comp D and D and Take 7400 and a grant make a set of the "I force it a

- Querous P. street for a body a pure Economy like was test Q Shareholds for a body base of actions as were
- 45 From Quisting to the magRest American process for all and a particular sections.
   46 Sept. The december of the section of the affiliated by the magnetic section of the section.
- Harpita R. S. Hellich Land R.S. F. 2000 Kin Co. (1800) Mark Million Control of Science (1800) Mark Million Control of Science (1800) Mark Million Million Mark Million Control of Science (1800) Mark Million Million Control of Science (1800) Mark Million Mill
- the normal Silver and the contract of the property of the property of the second of the contract
- Dispers T subsections of the 2-person between the decrease of the
- Denoted U, source because UV + 2.5% benue present and complete one V 1398-205-15% of a site and confinence on decreptural resentantendences.
- Ou point V, support a proute VW = 2.17 km de graches: 104 processor par le cons. W + VSC 205, 547 file is stae a la pool person de prise source ou nou despressors.
- But count Will survive an authorn non-dersoning on rough sent, page 500 at page A.

ARTICLE 2 of the temporal forest the set of the density density of the CDMF and changes describe in the case if we can be not a set of the case in the table of the case in the table of the case in the table of the case in

22.3 do promito a lem mora an massembrat de la laced con transle contra mora de la disciplina de la discipli

- pårer tekkar kelse. Dag ar til at en tekningen i Blubbiek te skillet.
- \* Landaugus & who is a come expectation that equively into a come equi-
- \* controller as the following test test of the minutes of Community  $v_i$  and  $v_j$  is the distribution of the following test and the following test of the controller  $v_i$  and the following test of the parameters  $v_i$  and the parameters  $v_i$  and  $v_i$  are the controller  $v_i$  are the controller  $v_i$  and  $v_i$  are the control

 $\frac{AKTIGLE - 3}{4} = 0.0000 \text{ to the point of the property o$ 

note from a control care laboration above the particle care and the first expension of the

A News when do mais d'innér agen un reflese et la lichestration de la la communication chongen usan metro.



- The purple D. Somerous are also DE = 1.1 and the area memorphise 1. The properties of the DE Denth Construction of the - a 1- Tailb. Significations as the tempts of the configuration of the tempton of tempton of the tempton of tempto

#### Alfst

- Jo point F is the indicate FQL 1.60 on be quement in a companied by a companied by a substitution of Management in South Companies and the companies of the companies of the companies.
- If you not proved a substitution is not become that the second residence of a substitution of the second residence of the second residenc
- One cannot be described to the sale of the described of the property of the described of the sale of the property of the sale
- Do point I suivre on avera review Dek som and detain. See 2.17 to
  lasquisu point J (204.57), 250 monestue à la conflue acid de peut route
  disposition averantes.
- Du point di survio la diene dK = 2, 14 signos quanties per para attentina le point K (395-296, 393-729) alluse a la confluence de riena cours arece.
- Disposit Killstyre en applier affloat van oprorente de la notere if-siere une applierende filt sie pour abund mit pelant Lind vol. Mis filt fielde û nicht mit leinen de deuts gemeine de granden verschause.
- Chapping L survey and Right LM = 17 & indergise more 247, you assemble to an Margar 18 start 045 surveys as a source of an eliminate entrancement of the start eliminate entrancement.
- If prom M share en and element of 1.1% pair amount in the part N copy for any office and a first promise the the

### Au Nord et à l'Ouest

- Los Dunt No selvicità i cettà Vi si en en appart 21 à 21 km plus eftennin e public O comment proprietti delle a color depritation e vecci in effecti en encomme.
- If a point O, consider to the OD = price and deligned the many of property and the property of th



ARTICLE 4 - 4 Les anguestes a la communitation de la executa anche y figure 2 mai la communitation de la c

Activities explicit professional and otherwise and a first and agence were

ARTICLE 5 - For present accommon and appropriate the could be to the end of the second transfer and the countries of

LE PREMIER MINISTRE CHEF DU GOUVLENEMENT

PHILLMON YAYS

Annexe 2. Cama des formations vegétales



Annexe 8 : Attestation de conformite du plan de sondage



PETER WALLE DO CASINOS.

MINISTER DESPOSE S

SECRETARIST GENERAL

Tuber Track DESIGNALITS

SEPARTMENT OF CRESHRE

0968

as a series of the second

1 b 001 758

# ATTESTATION DE CONFORMITE DU PLAN DE SONDAGE

Le Almistre des Fereis et de la Foune sousdynéauteure vous reservé une fourier défoutives à l'insue de dissecuent, que le plan de sourage de la Fourie Communale de Loude, éloboré par le le Bureau d'étude Let VEKO servis ous inventoires torestiers et sourais à use organisation est conforme é la réglementation forestière en vigueur.

En fai de quoi la présente sittestation de Conformité du l'har de sanciaze est Clieraccusa surviv et saloir e a rive de Aroit. »

HOLLE Evis



Annexe 4 : Attestation de conformité des travaux d'inventaire d'améragement



Annexe 5. Attestation de conformité du rapport d'inventaire d'aménagement

